

Rapport d'orientation budgétaire 2020

7 février 2020





SOMMAIRE

PARTIE I – LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET LES CONSEQUENCES POUR LES COLLECTIVITES _____

7

☞ Perspectives économiques

- ✓ La croissance économique française, de plus en plus atone, continue à créer des emplois grâce à la hausse du pouvoir d'achat
- ✓ Le déficit public se dégrade et l'endettement continue d'augmenter
- ✓ La pression fiscale française la plus élevée des pays développés
- ✓ Des taux d'intérêt réels négatifs

☞ Conséquences pour les collectivités

- ✓ Les nouvelles contraintes sur les budgets des collectivités territoriales
 - La baisse de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) et la contractualisation avec l'Etat
 - La convention de Perpignan avec l'Etat
 - L'Etat poursuit ses désengagements, non compensés financièrement
- ✓ La loi de finances 2020
 - Les principales mesures 2020 concernant les communes
- ✓ Les chantiers 2020 impactant les collectivités territoriales
 - La loi de programmation des finances publiques 2018/2022
 - La réforme fiscale
 - Les impacts de la suppression de la TH pour les autres taxes
 - La révision des valeurs locatives des locaux d'habitation et simplification des procédures d'évaluation des locaux professionnels
 - Les lois « engagement et proximité » et « décentralisation, déconcentration et différenciation »

PARTIE II – L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE DE PERPIGNAN ET LE PROJET DE TERRITOIRE _____

19

- ✓ La population augmente
- ✓ Les revenus des foyers fiscaux s'améliorent
- ✓ La ville se construit
- ✓ Les entreprises investissent

- ✓ **Les touristes nombreux visitent Perpignan**
 - **La fréquentation de l'Office de tourisme est en forte progression.**
 - **Les produits touristiques progressent**
 - **La taxe de séjour collectée**
- ✓ **Une ville connectée, la transition numérique facteur d'attractivité**
 - **De nombreux projets innovants**
- ✓ **Des équipements de centralité de qualité**
 - **L'aéroport**
 - **El centre del món, la gare TGV**
 - **L'hôpital**
 - **Les équipements sportifs de haut niveau**
 - **Les équipements culturels très fréquentés**
 - **Le Palais des congrès et des expositions**

PARTIE III – LA SITUATION FINANCIERE DE PERPIGNAN

32

↳ PERPIGNAN, UNE SITUATION FINANCIERE PARFAITEMENT SAIN

- ✓ **L'amélioration de la situation financière constatée par la Chambre régionale des comptes (CRC)**
- ✓ **L'analyse financière, réalisée par la Direction générale des finances publiques (DGFIP), et utilisée par la CRC dans son rapport (outil Anafi des juridictions financières) permet d'observer sur la période 2014/2018 les tendances suivantes**
 - **Le résultat comptable progresse régulièrement et sensiblement : +10,8 M€ depuis 2014**
 - **La capacité d'autofinancement brute gagne 10,4 M€ sur la période**
 - **La capacité d'autofinancement nette s'élève à 14 M€, quasi doublée en 4 ans**
 - **Le délai moyen de remboursement du stock de dette atteint l'excellent niveau de 6,2 ans**
- ✓ **L'autofinancement par habitant : Perpignan, 1er rang national**
 - **Capacité d'autofinancement (CAF)**
 - **Capacité d'autofinancement nette**
- ✓ **En 2019, la bonne santé financière de Perpignan se confirme**
 - **L'excédent de fonctionnement progresse, pour atteindre 54,3 M€ environ**
 - **Le délai moyen de remboursement du stock de dette est prévu à 5,5 années en 2019. Il était à 9,22 en 2014 et à 15,50 en 2009**
 - **La capacité d'autofinancement nette en 2019 s'établit à 15,5 M€**
 - **Le taux d'épargne brute continue sa progression**
 - **L'excellence pour la qualité comptable : Perpignan 19,5/20**

↳ LA MAITRISE DE LA MASSE SALARIALE

↳ UNE DETTE PARFAITEMENT SECURISEE

- La structure de la dette
- Le stock de dette
- Le délai moyen de remboursement du stock de dette
- La charge d'intérêt payé en section de fonctionnement baisse sensiblement
- Le capital remboursé en section d'investissement baisse considérablement à compter de 2021
- La dette par habitant
- L'évolution du taux d'intérêt moyen
- La durée de vie résiduelle du stock de dette
- La durée de vie moyenne du stock de dette

PARTIE IV – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

43

↳ 1 – INVESTIR SUR 3 OPERATIONS MAJEURES POUR LE RAYONNEMENT DU CŒUR DE VILLE

- ✓ Investir pour accueillir 2.000 étudiants en centre-ville
- ✓ Investir pour maintenir 1.000 emplois autour du Palais de justice rénové et agrandi in situ
- ✓ Investir pour que Perpignan soit une destination touristique et culturelle
 - Le patrimoine historique
 - Le musée d'art Hyacinthe Rigaud
 - Le retour des expositions au Centre d'art contemporain Walter Benjamin
 - Des événements festifs et des animations toute l'année

↳ 2 – INVESTIR POUR LA SECURITE : PERPIGNAN, 1ERE POLICE MUNICIPALE DE FRANCE

- ✓ Perpignan, 1 policier municipal armé pour 842 habitants en 2018
- ✓ Moyens humains doublés en 6 ans : 160 policiers municipaux armés, soit 1 policier municipal armé pour 760 habitants en 2019
- ✓ Moyens matériels

↳ 3 - INVESTIR POUR LA QUALITE DE VIE DES PERPIGNANAIS ET UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE

- ✓ **L'enfance et l'éducation, priorité municipale**
 - **Petite enfance, une place pour chaque enfant**
 - **Scolarité et éducation, la qualité de vie scolaire garantie par la Ville**
 - **Ecoles publiques, qualité et innovation**
- ✓ **Le sport sur tout le territoire**
- ✓ **Les mairies de quartier : guichet unique des formalités et doléances**
- ✓ **L'espace urbain : vue d'ensemble et approche de proximité**
 - **Voirie : des travaux en pas de porte**
 - **Nature urbaine : toujours plus d'arbres et d'espaces naturels**
 - **Propreté : un défi relevé**
- ✓ **Un maillage d'équipements de proximité dans tous les quartiers**
 - **Les maisons de quartier : renforcer le lien social**
 - **L'animation de proximité comme dynamique d'un territoire**
- ✓ **Les seniors : une présence plurielle de la Ville**
 - **Plan défibrillateurs**
- ✓ **La santé : être partie prenante de la lutte contre les déserts médicaux**
 - **Ouverture d'un Centre municipal de santé en 2020**
 - **Et ensuite d'une Maison pluriprofessionnelle de santé**
- ✓ **La Mission handicap : plus de visibilité pour de larges champs d'action**
- ✓ **La qualité du service public est récompensée par de nombreuses distinctions nationales**

↳ 4 – VISER L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE EN ACCEDANT AU LABEL « GOLD CITER'GIE »

- ✓ **Perpignan, ville pionnière de la transition énergétique et écologique en Occitanie**
 - **Un engagement constant en faveur de la transition énergétique**
 - **Un label d'excellence environnementale européen**
- ✓ **Perpignan à nouveau labélisée Cit'ergie**
- ✓ **Un plan d'actions ancré dans l'action immédiate et concrète**
 - **Un volet adaptation au changement climatique renforcé**
 - **Cinq nouvelles réalisations concrètes en faveur des énergies renouvelables seront lancées dès 2020, sur les bâtiments municipaux**
 - **Exemples d'autres investissements prévus en lien avec la transition énergétique et écologique, en 2020**

↳ 5 – FAIRE PARTAGER LE PROJET POUR DEVELOPPER LES PARTENARIATS

- ✓ Le dispositif « Action cœur de ville »
- ✓ Le nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU)
- ✓ Le contrat territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée
- ✓ L'Europe – ATI « Approches territoriales intégrées » volet Urbain
- ✓ Le label Grands Sites Occitanie/Pyrénées-Méditerranée
- ✓ Le contrat de plan Etat/Région 2021-2027

↳ 6 – POURSUIVRE LA STRATEGIE FINANCIERE PERMETTANT D'INVESTIR ET DE BAISSER LA DETTE

- ✓ 60 M€ de dépenses d'équipement et convention de gestion
- ✓ Un capital remboursé en forte baisse
- ✓ Une progression de l'autofinancement net
- ✓ Les ressources complémentaires pour financer l'investissement
 - Les aides des partenaires
 - Les ventes foncières
 - Les conventions de gestion
 - Les autres recettes d'investissement
 - L'emprunt d'équilibre

↳ 7 – BAISSER LA FISCALITE GRACE A UNE SITUATION FINANCIERE PARFAITEMENT SAIN

- ✓ En 2019, Perpignan a baissé le taux de foncier bâti de 0,5 % après 7 années de pause fiscale
 - 2012/2019 Progression de la fiscalité communale
 - Evolution de la fiscalité communale depuis 2012
 - Taux d'imposition des ménages (TH, FB, FNB)
 - Taux comparés des villes de la région Occitanie Pyrénées-Méditerranée
- ✓ En 2020 et pour les années suivantes, la situation financière de Perpignan permet désormais d'envisager une baisse de la fiscalité communale
 - Les autres hypothèses du budget primitif 2020

La loi NOTRe prévoit la présentation par l'exécutif d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport fait l'objet d'un débat à l'assemblée délibérante dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Première étape du cycle budgétaire, qui se prolongera par le vote du Budget Primitif en avril et du Compte Administratif en juin, le Débat d'Orientation Budgétaire est un acte majeur dans lequel sont analysées et mises en perspective les évolutions des indicateurs clés de gestion.



Nous allons voir que les perspectives économiques restent moroses et que le niveau élevé de la dépense publique pénalise les indicateurs macro-économiques de la France. Dans ce contexte, le Gouvernement contraint les collectivités à plus d'efforts de gestion, traduits dans la loi de programmation des finances publiques 2018/2022.

Perpignan dispose d'atouts liés, notamment, à son attractivité économique qui stimule les ressources, associés à une maîtrise des dépenses de fonctionnement qui permet d'investir plus en réduisant la dette et en baissant les impôts, tout en développant un service public de qualité comme en témoignent divers indicateurs et labels que nous détaillerons dans ce rapport.

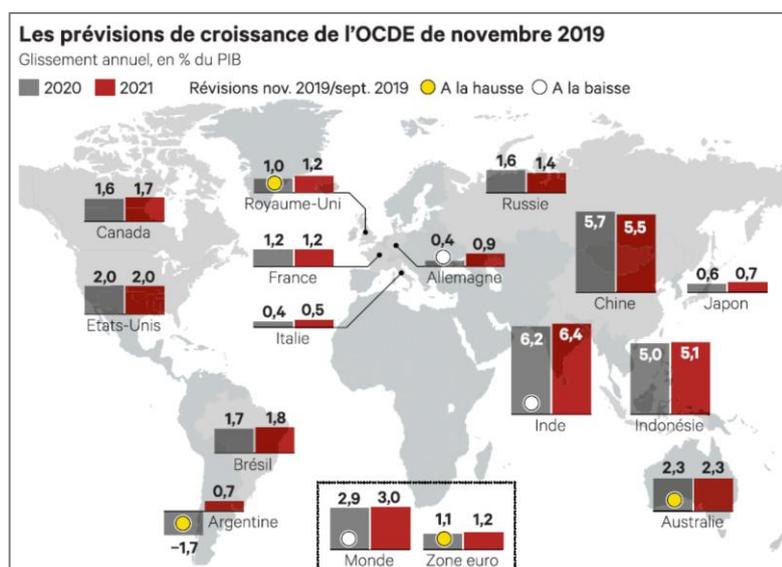


PARTIE I – LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET LES CONSEQUENCES POUR LES COLLECTIVITES

👉 Perspectives économiques

✓ La croissance économique française, de plus en plus atone, continue à créer des emplois grâce à la hausse du pouvoir d'achat

La croissance mondiale (2,9 %) est à son plus bas niveau depuis 10 ans. L'incertitude sur le Brexit, l'apparition des barrières commerciales et les tensions géopolitiques expliquent la faiblesse de la conjoncture internationale.

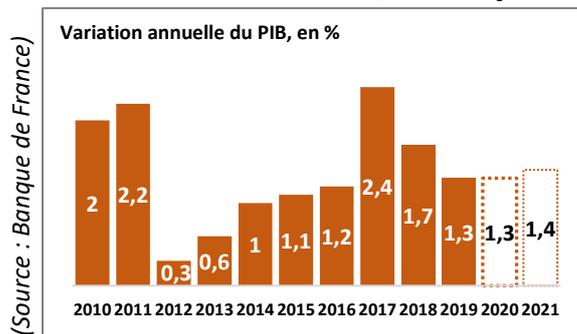


(Source : Les Echos/OCDE)

Avec 1,3 % de croissance, la France résiste plutôt bien au ralentissement mondial qui affecte, notamment, l'Allemagne (croissance attendue 0,5 %), plus ouverte sur l'étranger.

En 2019, la France a été le premier pays contributeur à la croissance de la zone euro, souligne l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). Près d'un quart de la croissance de la zone euro provient de l'économie française. Et pour la première fois en six ans, la croissance française sera légèrement supérieure à celle de la zone euro. Les mesures post « gilets jaunes » ont un impact important : la politique budgétaire devrait avoir une impulsion équivalente à 0,4 point du PIB en 2019, alors que celle-ci ne sera que de 0,1 point en 2020. Ce qui, combiné à des créations d'emplois dynamiques et des hausses de salaires plutôt fortes, a permis d'accroître le pouvoir d'achat de 800 € par ménage en moyenne, selon les calculs de l'OFCE.

CROISSANCE ECONOMIQUE FRANÇAISE

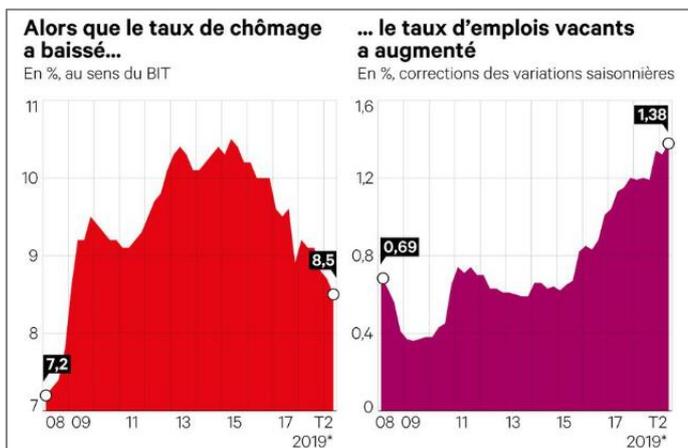


Le pouvoir d'achat par habitant devrait connaître sa plus forte hausse depuis 2007 : 2,3 % en 2019 et de 1,4 % en 2020 (prévisions de la Banque de France).

Les Français devraient moins épargner et consommer davantage en 2020 dopant ainsi la demande intérieure, même si la consommation progresse deux fois moins vite que le pouvoir d'achat.

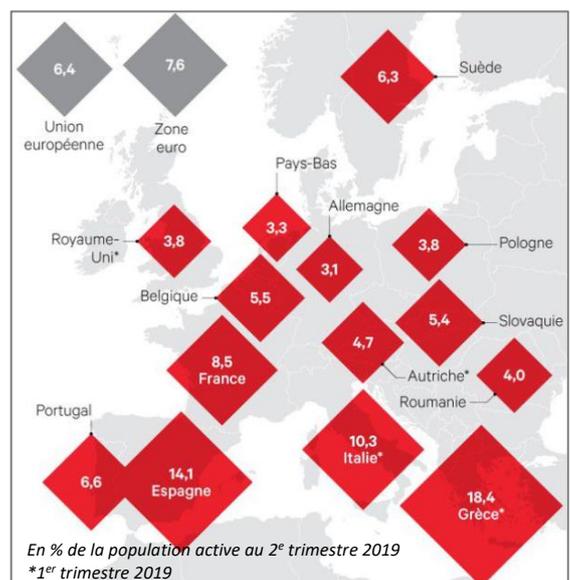
Le marché du travail reste porteur en France, malgré une croissance peu dynamique. Environ 260.000 emplois ont été créés en 1 an. Le taux d'emplois vacants (postes à pourvoir) augmente régulièrement et le chômage baisse, même si celui-ci reste encore à un niveau élevé en Europe.

EUROPE - TAUX DE CHOMAGE



*prévisions

(Source : Les Echos/DARES)

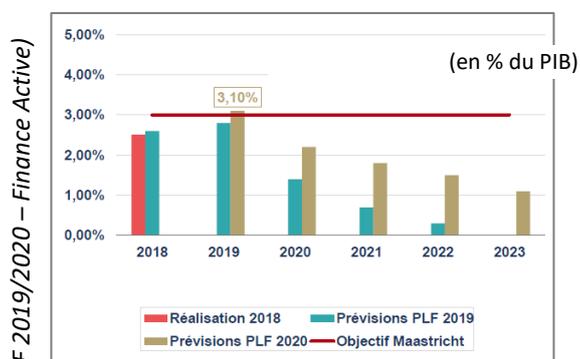


(Source : Les Echos/INSEE EUROSTAT)

✓ Le déficit public se dégrade et l'endettement continue d'augmenter

Le déficit budgétaire de l'Etat (92,8 Md€ en 2019, 76 Md€ en 2018) reste toujours préoccupant, malgré les taux d'intérêt bas et l'amélioration de la conjoncture. Le déficit public global est attendu à 3,1 % du PIB. L'amélioration du déficit structurel (déficit hors effet de conjoncture et des éléments exceptionnels) reste décevante. Le déficit public serait de 2,2 % du PIB en 2020, respectant le seuil des 3 %. Lorsqu'on examine l'évolution de la part de chaque administration dans la dette publique, on constate que les administrations locales et de sécurité sociale baissent significativement leur part alors que l'administration centrale continue à augmenter. L'Etat est dans l'incapacité de réduire ses dépenses et par conséquent l'endettement est toujours très élevé.

TRAJECTOIRE DU DEFICIT PUBLIC

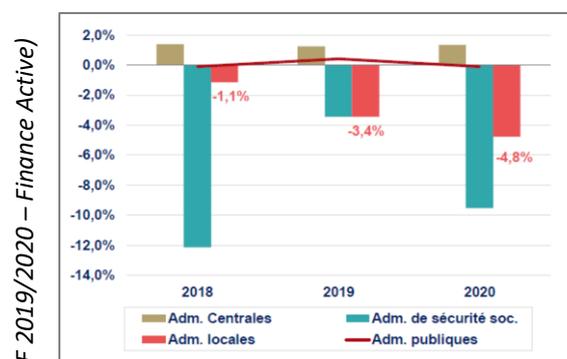


(Source : PLF 2019/2020 – Finance Active)

La dégradation des prévisions entre les lois de finances 2019 et 2020 illustre la difficulté à maîtriser la dépense publique.

EVOLUTION DE LA PART DE CHAQUE ADMINISTRATION DANS LA DETTE PUBLIQUE

ADMINISTRATION DANS LA DETTE PUBLIQUE

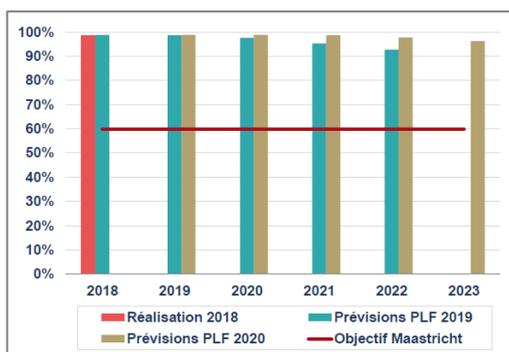


(Source : PLF 2019/2020 – Finance Active)

Seules les administrations locales et de sécurité sociale arrivent à maîtriser la dépense publique contrairement à l'Etat qui l'augmente toujours plus.

Le niveau d'endettement de la France inquiète maintenant Bruxelles. La Belgique, l'Espagne et la France ont des ratios de dette proches de 100 % du PIB. L'Italie est à 136 %. Bruxelles considère que ces 4 pays n'ont pas suffisamment profité de la période économique favorable pour réduire l'endettement. Le Gouvernement français prévoit une stabilisation de la dette en 2020 à 98,7 %, contre 98,8 % en 2019. La reprise annoncée d'une partie de la dette des hôpitaux ne changera rien à la tendance, puisqu'elle était déjà comptabilisée dans les comptes publics. L'absence d'effort structurel implique la stabilisation de la dette à des niveaux très élevés.

De fait, depuis la crise des « gilets jaunes », le Gouvernement a revu très nettement à la baisse ses ambitions budgétaires pour le quinquennat, sacrifiant avant tout ses objectifs en matière d'endettement. Selon les dernières prévisions, celui-ci devrait très peu refluer et est attendu à 97,7 % en 2022 contre 98,4 % en 2017. Initialement, le Gouvernement avait promis une baisse de cet indicateur de 5 points de PIB en cinq ans.

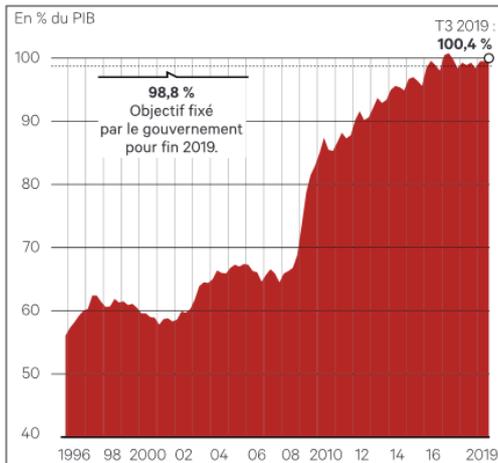


TRAJECTOIRE DE LA DETTE PUBLIQUE (EN % DU PIB)

Ainsi, la trajectoire de la dette publique résultant de la loi de finances 2020 est beaucoup plus dégradée que la prévision de la loi de finances 2019, comme le montre le graphique ci-contre.

(Source : PLF 2019/2020 – Finance Active)

LA DETTE PUBLIQUE BONDIT



L'endettement public français a franchi pour la 3^e fois le cap symbolique des 100 % du PIB, soit 2.415 Md€ au 3^e trimestre 2019. Pour autant, son coût est au plus bas depuis 1993 grâce aux taux d'intérêt historiquement bas.

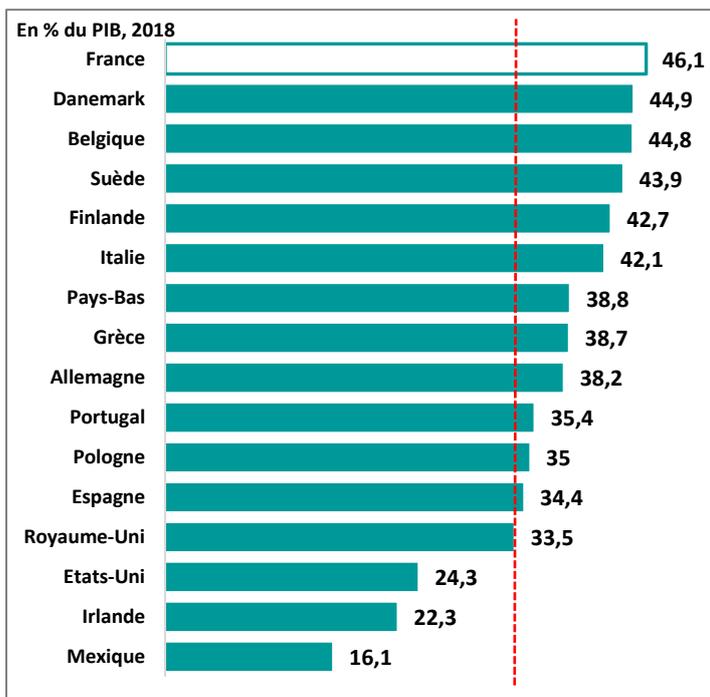
(Source : Les Echos/Insee FIPECO)

✓ La pression fiscale française la plus élevée des pays développés

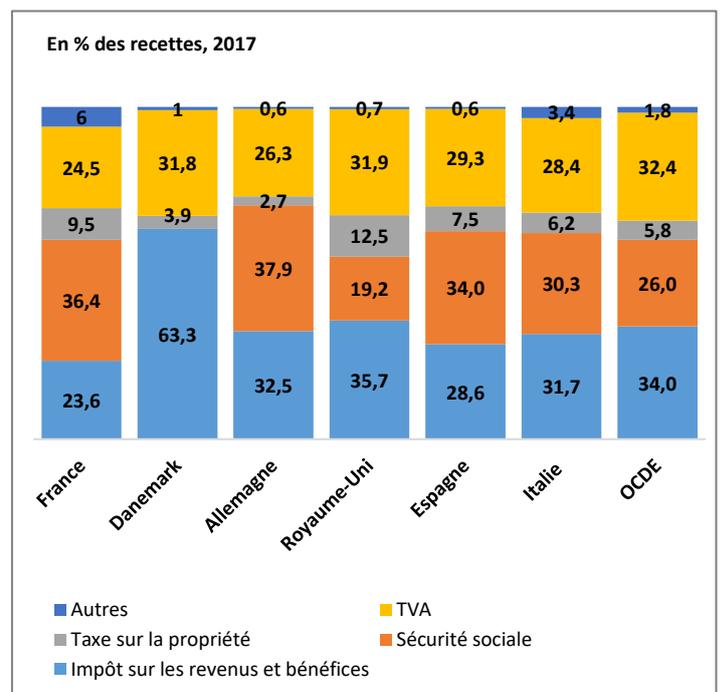
La France détient le record des prélèvements obligatoires les plus élevés. La pression fiscale représente 46,1 % du PIB en 2018 (comme en 2017). Les baisses d'impôts annoncées n'ont pas eu d'effet à ce stade.

Sur l'ensemble du quinquennat, le Gouvernement table sur une baisse du taux de prélèvements obligatoires de 1,5 point de PIB grâce, notamment, à la suppression de la taxe d'habitation, à la baisse de l'impôt sur le revenu et à celle du taux d'impôt sur les sociétés.

LA PRESSION FISCALE DANS LES PRINCIPAUX PAYS DE L'OCDE



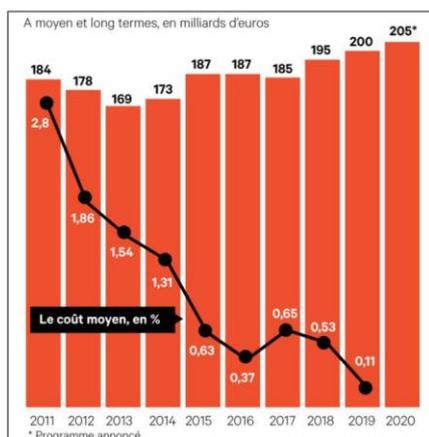
STRUCTURE DES IMPOTS



(Source : Les Echos/OCDE)

✓ Des taux d'intérêt réels négatifs

LES EMISSIONS DE DETTE DE LA FRANCE ET LE COUT D'EMPRUNT MOYEN



Pour la première fois de son histoire, le taux français à 10 ans est passé à 0 %. La baisse de la croissance mondiale et de l'inflation ont réduit considérablement les taux d'intérêt, particulièrement dans la zone euro.

Jamais la France ne s'est endettée pour si peu cher. Le taux moyen de ses levées de dette, en 2019, n'est que de 0,11 %, contre 0,53 % en 2018. L'Etat a réussi à se financer jusqu'à 15 ans à des taux négatifs.

(Source : Les Echos)

Ainsi, l'Etat français a économisé 2 Md€ sur la charge de la dette en 2019, grâce à la baisse des taux (39 Md€ au lieu de 41 Md€). La persistance de taux d'intérêt bas conduit à des révisions à la baisse de la charge annuelle d'intérêts versés par l'Etat français malgré la hausse de son endettement qui atteindra de nouveaux records (205 Md€).

Même si les taux ont commencé à remonter depuis la rentrée, les conditions financières devraient rester favorables en 2020. Le Gouvernement a pris acte du retour de la politique monétaire très accommodante de la Banque centrale européenne (BCE) : 5 Md€ d'économies supplémentaires devraient être constatés (34 Md€) sur la charge de la dette.

Les taux du crédit immobilier sont au plus bas de leur histoire. Depuis plusieurs mois, ils sont inférieurs à l'inflation. En termes réels, les taux de crédits sont donc en zone négative, situation sans précédent.

☞ Conséquences pour les collectivités

✓ Les nouvelles contraintes sur les budgets des collectivités territoriales

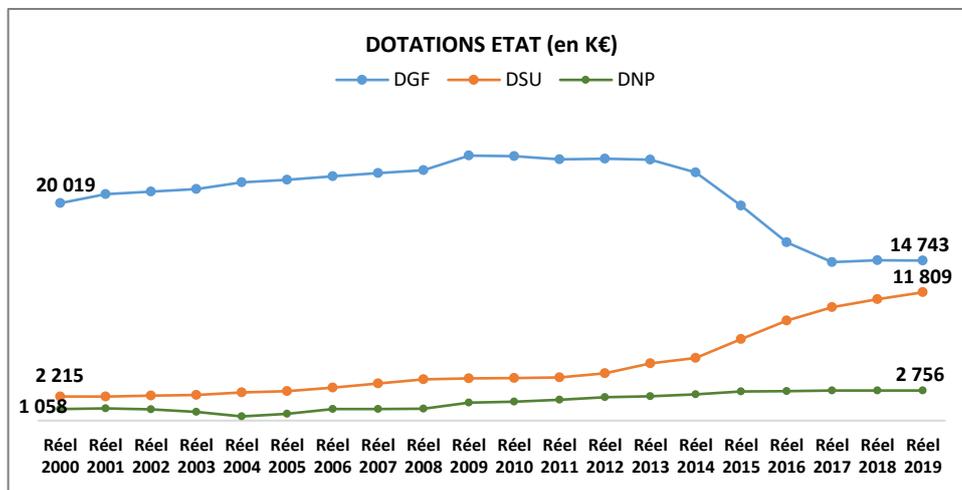
- **La baisse de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) et la contractualisation avec l'Etat**

La période de 4 ans (2014-2017), durant laquelle la Dotation globale de fonctionnement (DGF) a baissé pour toutes les collectivités, est achevée. Elle a permis de réaliser une économie de 10 Md€ sur le budget de l'Etat.

La DGF de Perpignan qui était de 24 M€ en 2013, ne s'élève plus désormais qu'à 14,7 M€ soit une perte cumulée en 6 ans de 41,2 M€ par rapport au niveau de DGF réel de 2013.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

La baisse de la DGF est stoppée, depuis 2018, et les dotations versées par l'Etat (DGF, dotations de péréquation verticale et compensation) repartent à la hausse après 4 années de baisses successives. Les variables d'ajustement, versées par l'Etat (compensation taxe professionnelle (TP) et taxe foncière (TF)), poursuivent leur effondrement. La compensation TP qui s'élevait à 2,8 M€ en 2000 disparaît totalement en 2018.



en K€

Libellé	Réal 2005	Réal 2006	Réal 2007	Réal 2008	Réal 2009	Réal 2010	Réal 2011	Réal 2012	Réal 2013	Réal 2014	Réal 2015	Réal 2016	Réal 2017	Réal 2018	Réal 2019
Dotation Globale Fonctionnement	22 155	22 483	22 785	23 039	24 392	24 336	24 050	24 106	24 026	22 831	19 775	16 399	14 589	14 754	14 743
Dotation Solidarité Urbaine	2 719	3 017	3 401	3 802	3 878	3 925	3 984	4 360	5 275	5 759	7 496	9 199	10 429	11 174	11 809
Dotation Nationale de Péréquation	630	1 061	1 051	1 079	1 642	1 729	1 923	2 157	2 224	2 429	2 693	2 704	2 768	2 753	2 756
Sous total	25 504	26 561	27 237	27 920	29 912	29 990	29 957	30 623	31 525	31 019	29 964	28 302	27 786	28 681	29 308
Compensations :															
 Taxe Professionnelle	2 126	1 933	1 709	1 415	1 147	1 043	965	807	675	532	351	298	93	0	0
 Taxe Foncière	1 076	1 107	1 086	1 079	976	938	934	802	734	663	481	540	414	403	413
Total	28 706	29 601	30 032	30 414	32 035	31 971	31 856	32 232	32 934	32 214	30 796	29 140	28 293	29 084	29 721

+376 K€ +702 K€ -720 K€ -1418 K€ -1656 K€ -847 K€ +791 K€ +637 K€

En 2019, les recettes de la DGF et les dotations de péréquation verticale (DSU/DNP) se situent à leur niveau de 2006 ! Dans le même temps, les dépenses 2019 n'ont rien de comparable à celles de 2006 car de nombreux équipements et services publics ont été créés en 15 ans, notamment dans les domaines : éducatif, petite enfance, culturel, sportif et social. C'est dire la difficulté du contexte financier que connaissent les collectivités.

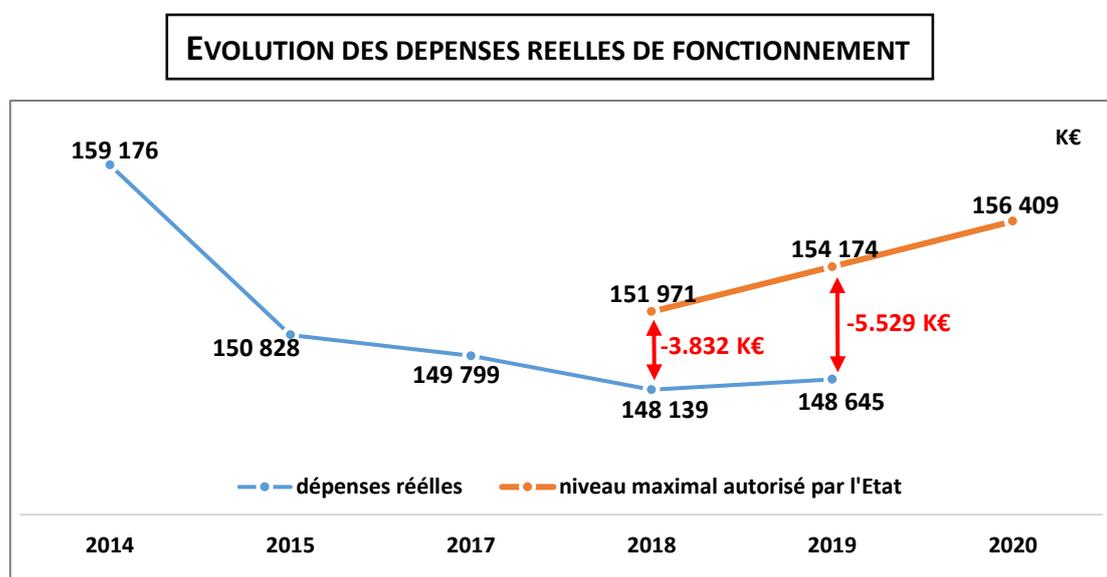
Depuis 2018, une nouvelle période s'est ouverte dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Pour réduire la dépense publique française, le niveau d'endettement et le taux de prélèvement obligatoire qui atteignent des records en France, l'Etat contraint les collectivités à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement. Perpignan fait partie des premières collectivités à avoir signé, avec l'Etat, une convention qui limite la progression des dépenses réelles de fonctionnement à 1,45 %, inflation comprise.

Globalement, cela limite à 2 M€ par an l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de 2018 à 2020. Si ce montant est dépassé, l'écart est retenu par l'Etat sur les versements de fiscalité, ce qui reviendrait à réduire à nouveau les recettes.

L'objectif de Perpignan est bien évidemment de respecter la convention de façon à pouvoir disposer de la totalité de nos recettes, sans qu'elles ne soient amputées pour non maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement.

En 2020, la maîtrise de la dépense continuera à être recherchée avec la mise en œuvre, lorsque cela sera possible, de plans d'investissement générant des économies en fonctionnement, comme nous avons déjà su le faire, notamment, dans le domaine environnemental, ou encore en continuant à moderniser l'administration municipale avec la e.administration et le numérique.

• La convention de Perpignan avec l'Etat



(Source : contrat de confiance en matière financière entre l'Etat et Perpignan pour la période 2018/2020, signé le 31/05/2018.)

Pour 2018, l'objectif fixé par l'Etat a été largement atteint à Perpignan puisque les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 148,1 M€ soit 3,8 M€ au-dessous du seuil imposé par l'Etat.

Globalement, pour les 322 collectivités sous contrat, les dépenses réelles de fonctionnement baissent de 0,3 % en 2018 (4 fois moins qu'à Perpignan où elles baissent de 1,1 % !), mais contribuent à limiter à seulement 0,2 % la hausse de ces dépenses (les collectivités sous contrat ne représentant que 62 % de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement).

Pour 2019, l'objectif est également atteint à Perpignan puisque la dépense autorisée est de 154,2 M€. Les dépenses réelles devraient se situer à 148,6 M€ soit 5,5 M€ au-dessous du seuil autorisé.

Au total, sur 2 ans, Perpignan a dépensé 9,4 M€ de moins que les dépenses autorisées.

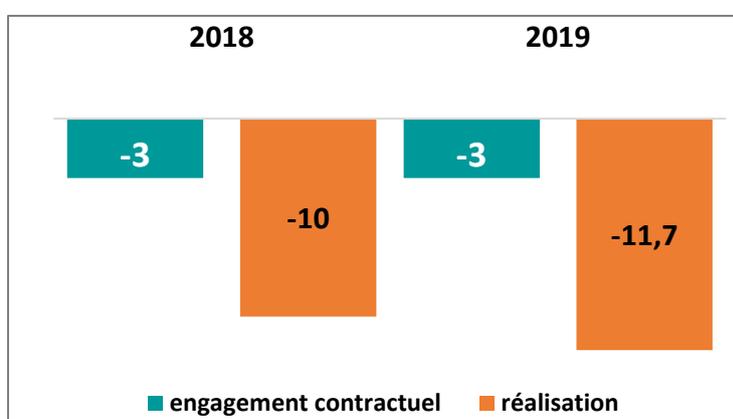
EVOLUTION DU BESOIN DE FINANCEMENT ANNUEL

La collectivité s'est fixée pour objectif d'améliorer son besoin de financement, défini comme les emprunts minorés des remboursements de dette, selon la trajectoire suivante :

	2017 (rappel)	2018	2019	2020
Besoin de financement initial	-6 175 630 €	0 €	0 €	0 €
Besoin de financement contractualisé	-6 175 630 €	-3 000 000 €	-3 000 000 €	-3 000 000 €
Besoin de financement réel		-10 000 000 €	-11 727 037 €	

Le besoin de financement réel 2018 s'établit à -10 M€ alors que l'engagement était de -3 M€. L'objectif est donc largement atteint.

Le besoin de financement réel 2019 s'établit à -11,7 M€ alors que l'engagement contractuel était de -3 M€.



Au total, sur 2 ans, Perpignan baisse son stock de dette de 21,7 M€ largement au-delà de son engagement qui était de 6 M€.

- **L'Etat poursuit ses désengagements, non compensés financièrement**

Même si l'Etat impose aux collectivités territoriales une maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement, celui-ci poursuit les désengagements non compensés financièrement : les passeports, les cartes nationales d'identité, la procédure de changement de prénoms et l'enregistrement, la gestion et l'archivage des Pacs, la retenue à la source pour les salaires, l'instruction, à la place de la Direction départementale des territoires et de la mer, du volet accessibilité des dossiers d'autorisations de construire, d'aménager ou de modifier un Etablissement recevant du public (ERP) mais aussi les permis de construire portant sur des ERP.

- ✓ **La loi de finances 2020**

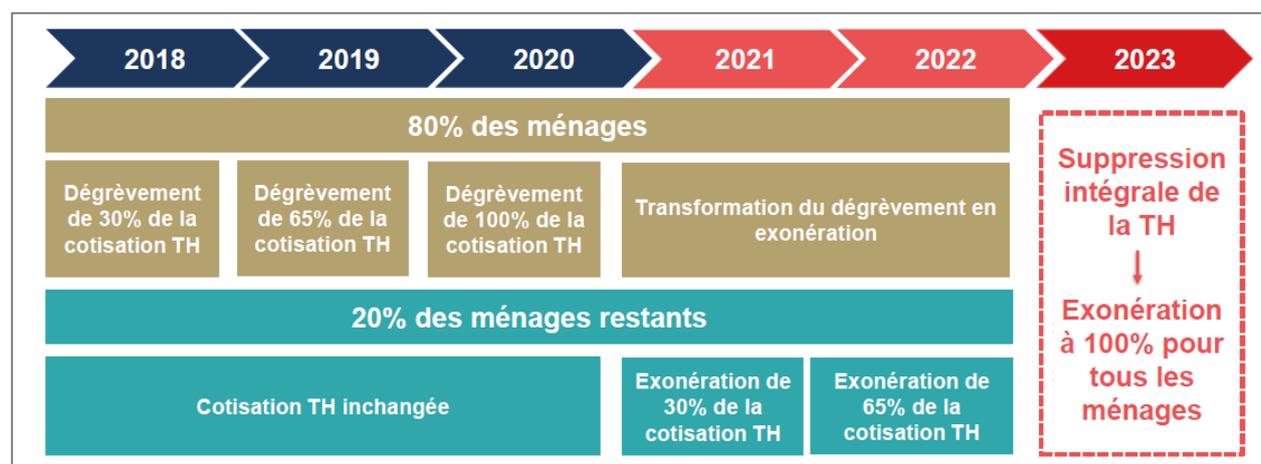
La loi de finances 2020 s'inscrit dans la continuité : elle découle de la loi de programmation qui pose les règles de restriction des dépenses de fonctionnement et les incitations au maintien du niveau d'investissement.

L'enveloppe de la DGF est stable pour la 3^e année consécutive (31,37 Md€).

Elle présente également la 3^e tranche de baisse de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages. Après les deux premières tranches de dégrèvement de 30 % en 2018 et 65 % en 2019, la 3^e s'élève à 100 %.

Pour les 20 % des ménages restant, exonération progressive de 2021 à 2022 : 30 % en 2021 et 65 % en 2022. A compter de 2023, suppression définitive de la taxe d'habitation pour les résidences principales. Seules les résidences secondaires et les locaux meublés, occupés par des personnes morales, resteront soumis à l'imposition. On parlera alors de Taxe d'habitation sur la résidence secondaire (THRS).

CALENDRIER DE LA REFORME POUR LES CONTRIBUABLES



(Source : FI 2020 et Finance Active)

• Les principales mesures 2020 concernant les communes

- Dotation politique de la ville (DPV) : elle se stabilise à 150 M€ en 2020 (identique à 2019). Perpignan est éligible à cette dotation pour environ 2 M€/an.
- Dotation de soutien à l'investissement (DSIL) : elle s'élève à 570 M€ pour 2020 (identique à 2019), contre 615 M€ dans la loi de finances 2018. Perpignan a bénéficié en 2016 d'une enveloppe de 0,8 M€, 0,3 M€ en 2017, 0,33 M€ en 2018 et 0,1 M€ en 2019.
- Hausse de la péréquation verticale : elle représente 190 M€ en 2020 dont 90 M€ pour la DSU (identique à 2019).

L'enveloppe nationale de la Dotation de solidarité urbaine (DSU) s'élève à 2.381 M€ et celle pour la Dotation nationale de péréquation (DNP) à 794 M€. L'abondement de la péréquation verticale se réduit depuis 3 ans.

ABONDEMENTS DE LA PEREQUATION VERTICALE POUR LES COMMUNES (en M€)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DSU	60	180	180	180	110	90	90
DNP	10	10	0	0	0	0	0

(Source : LF 2020)

- Emplois aidés : le nombre est en baisse en 2020 : 100.000 contre 130.000 emplois aidés financés en 2019, 200.000 en 2018, 310.000 en 2017 et 420.000 en 2016.

✓ **Les chantiers 2020 impactant les collectivités territoriales**

● **La loi de programmation des finances publiques 2018/2022**

Elle ne devrait pas aller jusqu'à son terme : une nouvelle mouture devrait être présentée au printemps 2020 avec quelques adaptations. Si les 322 collectivités concernées par « l'accord de Cahors » ont réduit légèrement la dette de leur budget principal, la dette consolidée du monde local a continué à croître alors même que l'Etat modifie en 2020 la trajectoire fixée en 2018 en repoussant à 2023 le retour à l'équilibre des comptes publics.

Désormais, un renforcement des contraintes imposées aux collectivités est envisagé. Une première option consisterait à élargir le champ de la contractualisation, qui ne couvre qu'une moitié de l'ensemble des dépenses de fonctionnement de la sphère locale : budgets annexes, communes de taille moyenne, structures particulières telles que les établissements publics territoriaux qui composent la métropole du Grand Paris, syndicats intercommunaux... Mais, la multiplication des pactes financiers risque de se heurter aux capacités de traitement des services de l'Etat. A défaut, une nouvelle génération de contrats recentrée sur l'objectif de désendettement – le seul qui intéresse les institutions européennes – pourrait voir le jour sur la période 2020-2022. Enfin, l'Etat pourrait tout simplement être tenté de renouer avec la solution des baisses de dotations : selon la Cour des comptes, ce sont précisément les mesures d'économies consécutives aux ponctions opérées sur la DGF qui ont permis à de nombreuses collectivités de respecter leurs objectifs contractuels en 2018.

● **La réforme fiscale**

Les communes ne percevront plus la taxe d'habitation sur les résidences principales (TH) dès 2021. Cette recette sera affectée au budget de l'Etat en 2021 et 2022.

Pour les communes (hors Paris) : la taxe foncière sur les propriétés bâties (FB) des départements est transférée aux communes. Ainsi en 2021, le taux de FB d'une commune sera égal à la somme du taux FB communal et départemental de 2020. Pour les années suivantes, les communes conservent leur pouvoir de vote de taux sur le FB sur la base de ce taux global.

Ce transfert crée des disparités car il ne compense pas parfaitement le produit de TH perdu. Pour Perpignan, les simulations de l'administration fiscale montrent une perte de TH de l'ordre de 36,369 M€ potentiellement compensée par le produit de foncier bâti récupéré du Conseil départemental (36,083 M€). Perpignan serait donc sous compensée. Un complément devrait être versé par l'Etat sous forme d'un abondement.

Toutefois, ces mesures d'extinction de la TH ne concernent pas les résidences secondaires. Les communes continueront à percevoir un produit de TH au-delà de 2021, limité à ces locaux.

● **Les impacts de la suppression de la TH pour les autres taxes**

La taxe gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et la taxe spéciale d'équipement (TSE) sont des taxes dont l'assiette repose sur les bases d'imposition de TH, FB, foncier non bâti (FNB) et la cotisation foncière des entreprises (CFE). Suite à la suppression de la TH, les 2 taxes pèseront plus fortement sur les 3 impôts restant.

La contribution à l'audiovisuel public présente sur l'avis d'imposition de la TH sera désormais adossée à l'impôt sur le revenu. Le FB remplacera la TH en tant qu'imposition pivot pour les règles d'encadrement et de lien entre les taux.

- **La révision des valeurs locatives des locaux d'habitation et simplification des procédures d'évaluation des locaux professionnels**

Dans la continuité de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels au 1^{er} janvier 2017, le PLF prévoit de poursuivre avec celles des locaux d'habitation utilisées dans le calcul des bases d'imposition des taxes locales.

Ces valeurs locatives obsolètes se basent sur le loyer théorique annuel du marché locatif au 1^{er} janvier 1970. Une revalorisation forfaitaire a lieu chaque année pour tenter d'atténuer l'absence de révision, mais l'objectif est de remettre de la cohérence avec le marché locatif actuel.

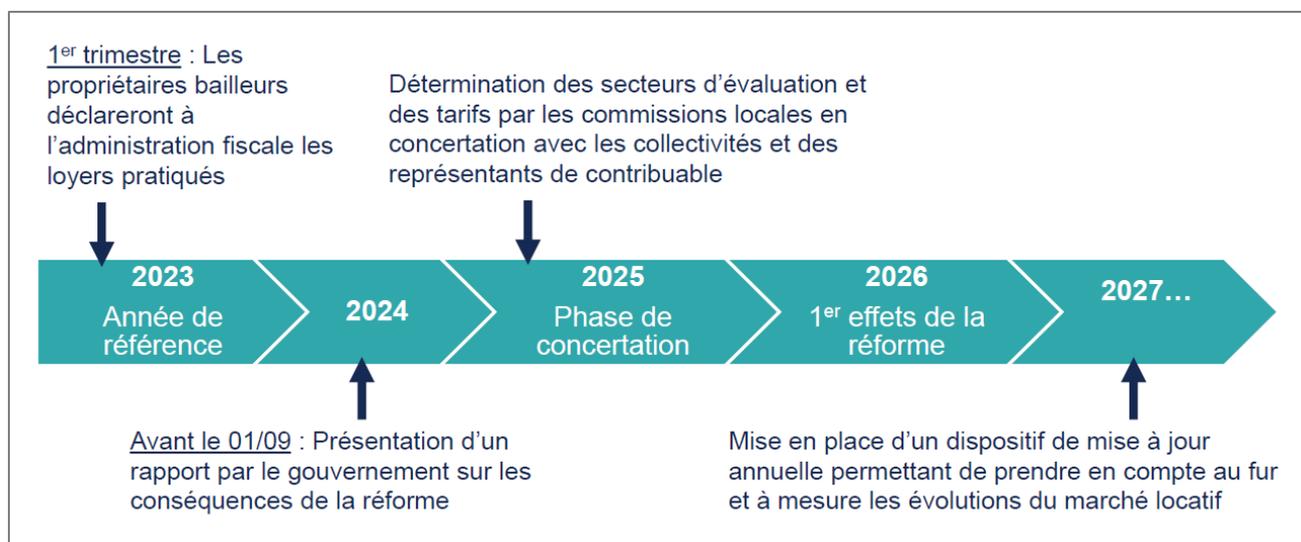
Le PLF prévoit :

- Une révision initiale : il sera demandé aux propriétaires bailleurs de locaux d'habitation de déclarer les loyers au cours du 1^{er} semestre 2023. Sur cette base, le Gouvernement présentera au Parlement un rapport, avant le 1^{er} septembre 2024, pour identifier les impacts pour les contribuables, les collectivités territoriales et l'Etat ainsi que pour préciser la mise en œuvre sur le marché locatif social.

En 2025, de nouveaux secteurs géographiques et tarifs seront fixés sur la base des nouvelles valeurs locatives des locaux d'habitation. Les impositions établies à compter du 1^{er} janvier 2026 tiendront compte de cette révision.

- Un **dispositif de mise à jour des évaluations** afin de tenir compte des valeurs du marché locatif et ainsi d'éviter une nouvelle obsolescence de ces valeurs. La mise à jour sera réalisée tous les 2 ans. Ce dispositif est également proposé pour les locaux professionnels.

CALENDRIER DE LA REFORME



(Source : Finance Active)

- **Les lois « engagement et proximité » et « décentralisation, déconcentration et différenciation »**

En débat, elles pourraient modifier les transferts de compétences entre collectivités pour tenir compte des spécificités des territoires et renforcer leurs liens avec l'Etat.

Atome, la croissance économique génère cependant des créations d'emplois soutenues par la hausse du pouvoir d'achat mais le contexte économique et social demeure toujours dégradé. La France est confrontée à un excès des dépenses publiques qui entraîne des charges fiscales et sociales élevées pour les entreprises et les ménages, impactant le dynamisme de l'économie et la croissance.

Ainsi, les fondamentaux de l'économie française restent préoccupants même si les taux d'intérêt, historiquement bas, sont favorables à l'investissement. Le Gouvernement est contraint de demander de nouveaux efforts aux collectivités territoriales, traduits dans la loi de programmation des finances publiques 2018/2022 et dans la loi de finances 2020.

De nouvelles mesures plus contraignantes pour les collectivités pourraient être annoncées au printemps.

Dans ce contexte socio-économique morose, Perpignan dispose, cependant, d'atouts qui génèrent de l'attractivité économique, conséquence du projet de territoire mis en œuvre.

PARTIE II - L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE DE PERPIGNAN ET LE PROJET DE TERRITOIRE

Perpignan a défini et mis en place un projet de territoire s'appuyant sur son patrimoine historique et ses atouts géographiques et naturels, visant à développer l'attractivité et la qualité de vie. Plusieurs indicateurs attestent de l'attractivité économique de notre territoire.

✓ La population augmente

L'Insee démontre chaque année l'attractivité démographique de Perpignan. Avec 121.681 habitants au 1^{er} janvier 2020 (population légale au 01/01/2017), Perpignan a gagné 14.440 habitants en 18 ans. La progression de la population place l'agglomération de Perpignan parmi les 5 territoires les plus dynamiques de France.

Parmi les villes de plus de 100.000 habitants, sur la période 1999/2017, Perpignan est classée 6^e ville française à plus forte progression de population avec +13,46 %. Sur cette période, 9 villes ont une croissance supérieure à 10 % (dont Perpignan), 4 villes ont une croissance entre 5 et 10 %, 9 villes entre 0 et 5 % et 14 villes perdent de la population.

✓ Les revenus des foyers fiscaux s'améliorent

Le site des impôts publie chaque année la répartition du nombre de foyers fiscaux, par strate de revenus, qui permet de mieux connaître les revenus des nouveaux habitants. Ces informations, issues des déclarations d'impôt sur le revenu, nous apprennent que le nombre de foyers fiscaux à faibles revenus (<20 K€) baisse (-1.935 foyers fiscaux entre 2011 et 2018).

A contrario, **le nombre de foyers fiscaux à revenus plus élevés (>20 K€) augmente (+2.096 foyers fiscaux supplémentaires entre 2011 et 2018).**

Cet indicateur démontre que notre territoire attire des foyers fiscaux avec des revenus. Cependant, la typologie des foyers fiscaux positionne Perpignan parmi les villes à revenus peu élevés : le revenu moyen par foyer fiscal s'élève à 18.967 € à Perpignan, 21.991 € pour Montpellier et 25.414 € pour Toulouse. La moyenne nationale se situe à 26.813 €.

Revenu fiscal de référence par tranche (en €)	IR 2011 (sur le revenu 2010)	IR 2018 (sur le revenu 2017)	Ecart sur le revenu 2017/2010	
0 à 10 000	28 438	27 784	-654	-1 935
10 001 à 12 000	5 228	4 762	-466	
12 001 à 15 000	7 402	6 639	-763	
15 001 à 20 000	10 389	10 337	-52	
20 001 à 30 000	9 684	10 271	587	2 096
30 001 à 50 000	6 981	7 761	780	
50 001 à 100 000	2 719	3 300	581	
+ de 100 000	741	889	148	
Total	71 582	71 743	161	

(Source : impots.gouv.fr - MAJ 5/08/2019)

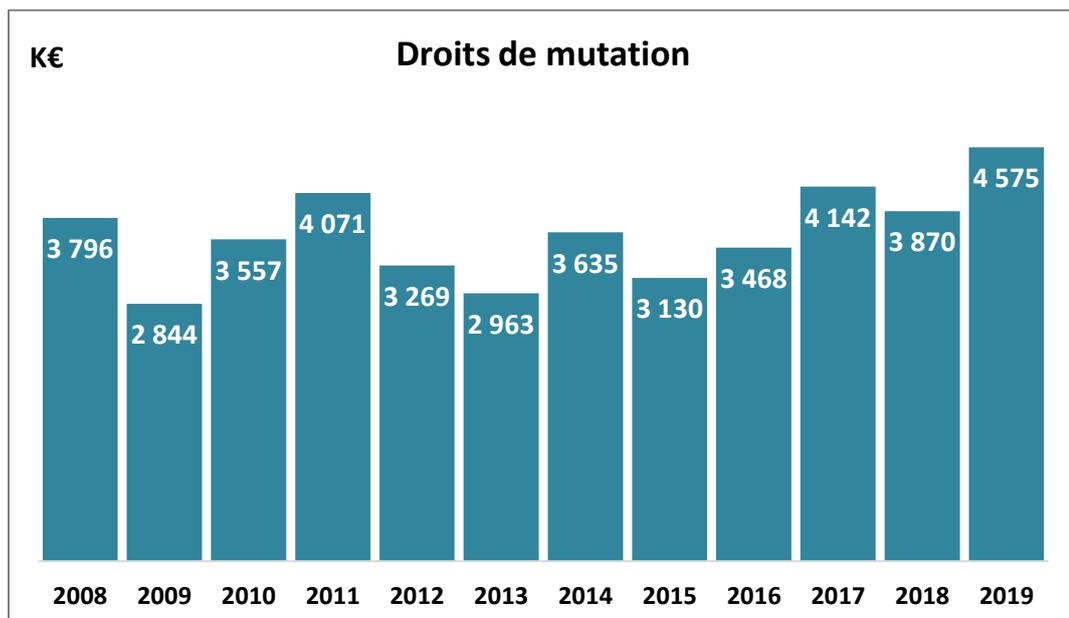
✓ La Ville se construit

Le **site des impôts** nous apprend également que Perpignan est une ville qui se développe. L'évolution des constructions d'un territoire, qu'il s'agisse d'habitat ou d'activité économique, peut s'apprécier en fonction des bases de foncier bâti. Parmi les villes de plus de 100.000 habitants, **Perpignan est au 6^e rang** des villes qui connaissent la croissance la plus élevée des bases foncières en 10 ans.

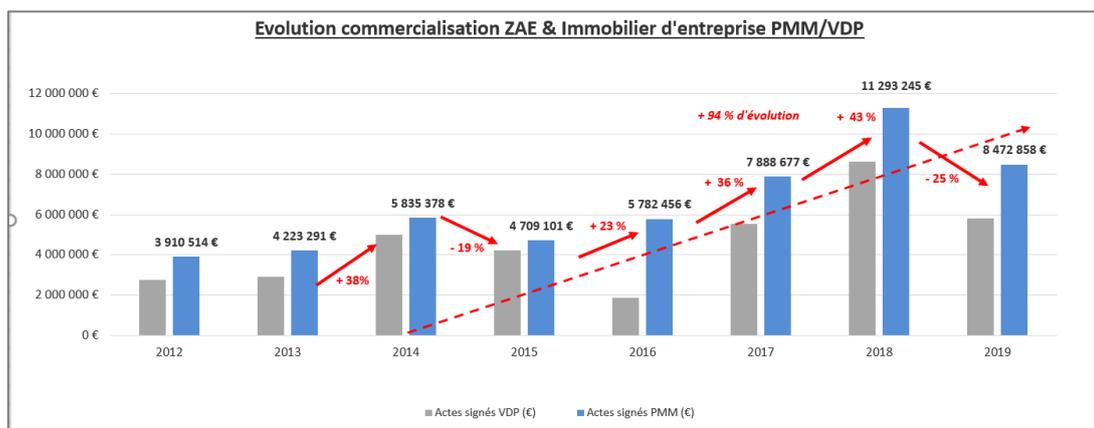
2006/2019 – PROGRESSION DES BASES DE FONCIER BATI (sur 37 villes > 100.000 habitants)

TOULOUSE	45,31%
AIX EN PROVENCE	44,31%
MONTPELLIER	43,93%
LYON	43,72%
VILLEURBANNE	40,49%
NIMES	39,75%
PERPIGNAN	39,73%
MARSEILLE	39,22%
NANTES	37,83%
BOULOGNE BILLANCOURT	37,65%

Les **droits de mutation** encaissés traduisent également la dynamique du volume des transactions immobilières. **2019 est la plus forte année observée avec 4.575 K€.**



Les **ventes foncières** réalisées dans les zones économiques montrent que Perpignan attire les entreprises.



Soit depuis 2014 et à fin 2019 (foncier & immobilier d'entreprise):

- **175 entreprises implantées sur les ZAE et l'immobilier d'entreprise de PMM – dont 91 entreprises sur Perpignan. Soit plus de 53 ha cédés (534 051 m²) – dont 36 ha sur Perpignan (361 417 m²), pour plus de 43 M€ d'actes signés (43 981 715 €).**

Bilan 2019 :

- **34 entreprises implantées sur les ZAE et l'immobilier d'entreprise de PMM – dont 18 entreprises sur Perpignan. Soit plus de 9 ha cédés (93 235 m²) – dont 6 ha sur Perpignan (57 279 m²), pour plus de 8,5 M€ d'actes signés (8 472 851 €) dont 6 M€ sur Perpignan (5 792 483 €)**

Aujourd'hui, Tecnosud I est commercialisé à 100 %, Tecnosud II à hauteur de 69 %, Torremila à hauteur de 88 %, Agrosud à hauteur de 94 % et Bel Air à 66 %.

3 extensions de ZAE sont en cours pour être en capacité de répondre aux demandes foncières d'entreprise voulant investir à Perpignan :

- Torremila sur 19 Ha
- Grand St Charles/Orline sur 17,4 Ha
- Tecnosud II sur 9,5 Ha

Des entreprises stratégiques se sont récemment implantées en investissant fortement :

- **Computacenter** : 150 emplois créés en 18 mois, spécialisée dans l'assistance informatique aux entreprises, cette société s'installe au Centre del Món.
- **Republic technologies** : déjà implantée à Torremila, un programme d'extension de 13 M€, pour renforcer ses outils de production, est lancé avec 30 nouveaux emplois pour produire du papier à cigarettes pour le marché américain.
- **Fonroche** : une unité de méthanisation d'envergure se crée à Torremila représentant un investissement de 13,5 M€. Elle fournira 40.000 mégawattheures par an.



5 actions innovantes ont été lancées sur Perpignan dans la filière des énergies renouvelables.

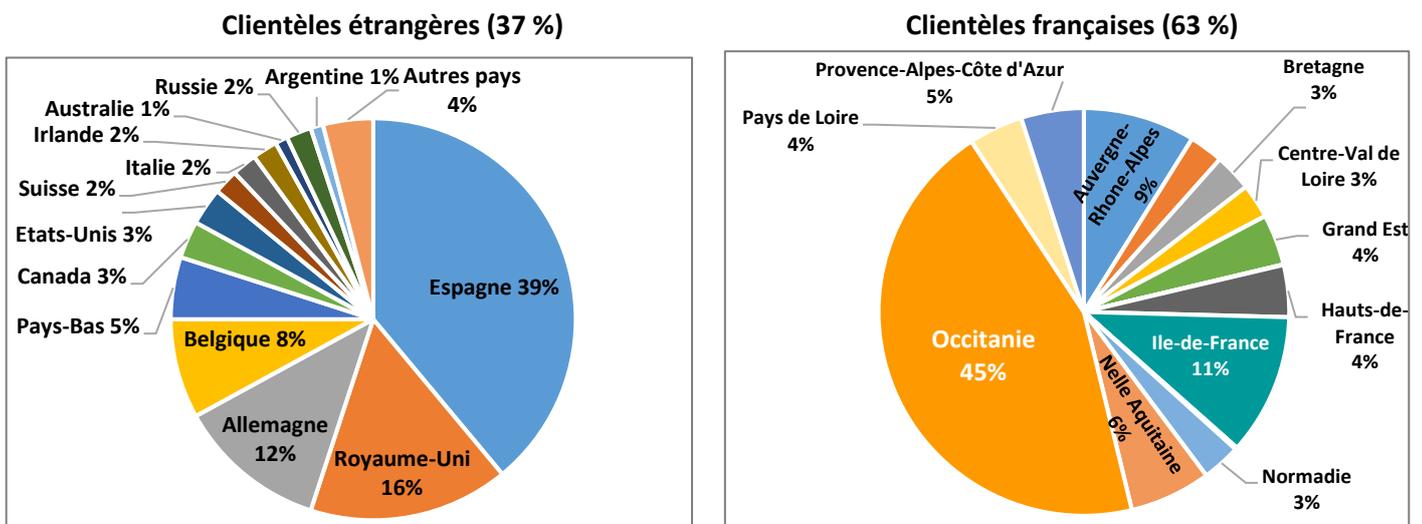


✓ Les touristes nombreux visitent Perpignan

● La fréquentation de l'Office de tourisme est en forte progression.

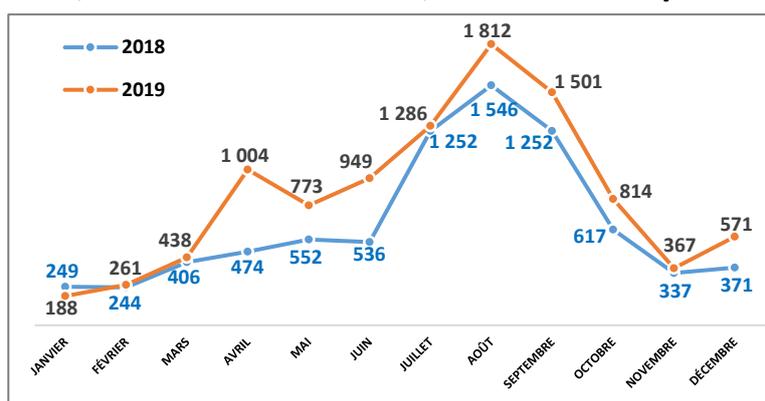
288.752 visiteurs en 2019, en progression de 26 % par rapport à 2018. 70 % des demandes faites auprès des conseillers de séjour concernent le tourisme culturel et la visite de Perpignan.

ORIGINE DE LA CLIENTÈLE ACCUEILLIE



La fréquentation la plus importante à la Loge de Mer a été de 3.334 visiteurs le 30 août et de 3.019 visiteurs le jour de la procession de la Sanch.

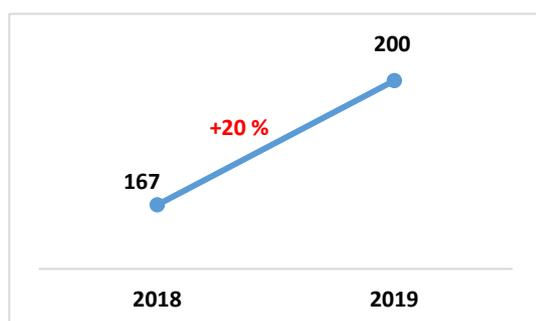
FREQUENTATION MOYENNE ET QUOTIDIENNE 2018/2019



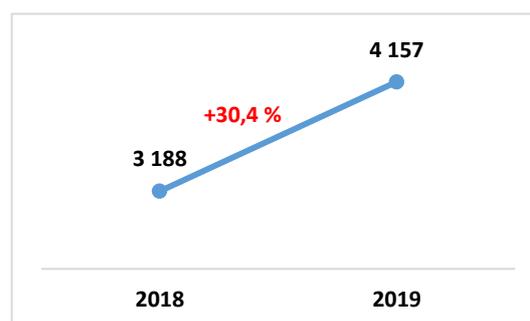
• Les produits touristiques progressent

L'Office de tourisme développe une démarche qualitative pour les visites guidées qui font désormais l'objet d'un service dédié. Des options plus nombreuses sont proposées dans les ventes de prestations accessibles en ligne.

VISITES DE GROUPE COMMERCIALISEES



VISITES INDIVIDUELLE COMMERCIALISEES



• La taxe de séjour collectée

L'attractivité touristique de Perpignan s'illustre par la progression de plus de 69 % en 4 ans de la taxe de séjour collectée par les hôtels et loueurs de meublés. La taxe de séjour qui était autour de 300/350 K€ jusqu'en 2013 progresse régulièrement pour atteindre 552 K€ en 2019.

✓ Une ville connectée, la transition numérique facteur d'attractivité

Perpignan cultive depuis deux décennies son expertise numérique pour permettre aux usagers d'accéder à des services en phase avec leurs aspirations et leurs modes de vie.

La Ville a développé une approche permettant de dépasser les segmentations administratives pour se centrer sur l'usage afin d'assurer un service public territorial proche des citoyens, proactif et efficient.

La transition numérique de Perpignan fait évoluer tous les domaines d'action publique : la proximité, la mobilité, l'action sociale, l'implication citoyenne, la culture, le sport, la valorisation du patrimoine, le tourisme, la sécurité, l'éducation, le pilotage énergétique, la gouvernance, etc.

● De nombreux projets innovants

La Ville a déjà mis en place de nombreux projets pour optimiser les activités des services de l'administration, développer la proximité, accélérer la transition énergétique et déployer de nouveaux services à l'usager pour s'adapter à l'évolution des modes de vie. Nous pouvons citer notamment :

- la plate-forme technologique de la **Gestion de la Relation Usagers** (GRU), utilisée par la Ville et la Métropole permet de développer la collaboration autour des demandes des usagers, d'assurer la traçabilité des demandes, de simplifier les traitements et la gestion des interventions des services techniques et la Police Municipale et enfin, d'améliorer la qualité des réponses.

Il s'agit aussi de faire converger dans le même système centralisé, les sept canaux de communications (Téléphone, e-mails, courriers, applications mobiles, formulaires du site internet, Téléservices et l'accueil physique) pour garantir une cohérence du multi canal et une homogénéisation des traitements des demandes.

- la plateforme de démocratie locale **Perp'initiatives** <https://perp-initiatives.fr/> a invité de septembre 2018 à janvier 2019 les habitants à proposer des projets qui répondent aux enjeux de proximité et de développement durable. Les projets qui ont été sélectionnés lors de cette première édition bénéficient d'un accompagnement technique et financier par la Ville (jardins partagés, composteurs collectifs,...). Une deuxième édition a été lancée de septembre 2019 à janvier 2020.
- le développement de la **médiation numérique** dans les bibliothèques permet d'accéder aux ressources numériques, livres et magazines numériques gratuitement pour les moins de 18 ans (prix symbolique pour les résidents) : 42.063 consultations de magazines ou d'articles de presse en ligne sur le portail, 12.780 cours d'autoformation en ligne suivis par les usagers des médiathèques, 5.051 téléchargements ou consultations de livres numériques depuis le portail.
- Un musée numérique de proximité est en cours de déploiement pour proposer **des espaces modulables de démocratie culturelle et d'accès ludique aux œuvres des plus grands musées nationaux. Ces espaces permettent aux visiteurs de se situer des deux côtés de la création en étant spectateurs mais également créateurs.**
- la **médiation numérique du patrimoine** permet de valoriser le centre historique en proposant des circuits de visite immersive durant lesquels le visiteur est géolocalisé et guidé vers les monuments et lieux emblématiques de la ville. Un ensemble de solutions technologiques transforme le centre de Perpignan en une Ville - Musée Numérique, gratuit pour tous, présentant plus de 40 monuments, au travers de commentaires audio, de films, de diaporamas, de vues à 360° et permet un voyage dans le temps grâce à des reconstitutions 3D de lieux tels qu'ils étaient au XIV^e siècle. Résidents et visiteurs peuvent ainsi se plonger au cœur du passé de la Ville grâce à des contenus didactiques et récréatifs <https://perpignan.fr/3d>. Un film 360° est disponible en ligne. Un film immersif est disponible gratuitement à l'Office de tourisme et au Castillet. Une salle du Castillet a été équipée d'un système de vidéos projecteurs pour proposer une expérience immersive sans casque <https://youtu.be/8HEheecblNQ>. Un film de 20 minutes présentant le patrimoine gothique de Perpignan est disponible en ligne sur le site Internet de la Ville.

Une application de visite guidée de Perpignan permet à chaque utilisateur de créer ses propres circuits touristiques. Les résidents ou visiteurs peuvent effectivement personnaliser leurs propres itinéraires en fonction des thématiques qui les intéressent, de leurs moyens de transport et du temps dont ils disposent. Sur la base des informations collectées, l'application propose un circuit touristique sur mesure. A tout moment de la visite, les touristes peuvent donc accéder à du contenu créé par la Ville et ses partenaires.

- **D'autres services en ligne** existent : un portail pour les entreprises, un portail dédié au monde associatif est en cours d'expérimentation avec plusieurs associations volontaires. Les citoyens disposent également de nombreux services en ligne pour simplifier leurs démarches administratives.
- L'application **smart city** propose aux résidents et aux visiteurs du territoire, en situation de mobilité, des services pour : les accompagner/orienter pendant leurs déplacements ; les informer sur tout ce qui se passe autour d'eux pour se divertir (événements, musées, théâtres, médiathèques, cinémas, piscines, parcs et jardins, monuments, sport...), se loger, se soigner, se former, se nourrir, s'intégrer, mieux consommer, réaliser leurs démarches administratives, pratiquer du sport (stades, pistes cyclables, gymnases, skate-park), etc. ; pour participer à conserver un cadre de vie agréable; pour communiquer facilement avec leurs collectivités; etc.
- Pour favoriser **l'inclusion numérique**, la Ville a déjà déployé un réseau WiFi PUBLIC à la médiathèque, dans plusieurs services recevant du public et qui couvre plusieurs places du centre de Perpignan. La Ville est consciente que le numérique ne doit pas accentuer les inégalités déjà existantes et doit préserver les liens sociaux et en créer de nouveaux. L'inclusion numérique débute dès l'école, où l'éducation par le numérique a été encouragée en permettant à des enfants évoluant depuis leur naissance dans une société irriguée par le numérique, un accès à des ressources pédagogiques et culturelles innovantes et de qualité leur donnant les clés pour réussir leur vie personnelle, sociale et professionnelle future. Les Tableaux Numériques Interactifs (TNI) et l'usage des tablettes permettent à l'enfant de passer d'un apprentissage « passif » à un apprentissage proactif, plus dynamique, ce qui favorise la participation des élèves en décrochage scolaire qui trouvent une nouvelle motivation pour se relancer avec ces outils.

Les Environnements numériques de travail collaboratif favorisent la collaboration entre tous les acteurs de l'éducation et la communication avec les familles (*la transition de l'école numérique en chiffres : 800 tablettes, 265 TNI, 265 PC portables pour les enseignants, 98% des écoles connectées en fibre optique, toutes les écoles élémentaires couvertes en WiFi, 1 solution de visio-conférence disponible pour toutes les écoles, 1 portail pour la gestion des demandes et incidents, 1 Environnement Numérique de Travail collaboratif (ENT) ouvert à tous et gratuit, etc.*).

En 2020, l'action portera notamment sur :

2020

- **La revitalisation du cœur de Ville** : généraliser les spots WiFi publics sécurisés dans les principaux lieux accueillant le public et déployer un système de diffusion d'informations sonores et d'affichage dynamique d'informations digitales dans les places importantes du centre-ville. Ce dispositif a pour enjeux de soutenir les commerces, d'aider les touristes et les résidents mais aussi de promouvoir les activités et événements de la ville ou encore mettre en valeur les lieux à visiter. Une étude est en cours pour définir une stratégie numérique et un plan d'action pour dynamiser le cœur de Ville.

2020

- La poursuite du projet de généralisation de l'administration électronique et le développement d'objets communicants pour optimiser l'activité des services (compteurs d'eau, parking intelligent, optimisation des consommations énergétiques des bâtiments, gestion du trafic, éclairage intelligent, optimisation du système d'arrosage des espaces verts, mesure du taux de pollution, suivi des crues, ... les usages sont nombreux). Le premier projet à l'échelle du territoire métropolitain concerne le déploiement d'objets communicants dans tous les Points d'apport volontaire (PAV) afin d'optimiser l'activité des services de collecte des déchets ménagers.
- Le renforcement de l'attractivité des commerces du centre-ville : dans une société où les individus deviennent plus exigeants et souhaitent accéder aux contenus, aux informations ou aux offres marchandes quel que soit le moment, le lieu où le mode d'accès (TV, ordinateur, mobile, tablette, console, etc.), il est indispensable de poursuivre la politique de sensibilisation des commerçants à cette nouvelle exigence d'immédiateté et aux impacts du numérique sur leur activité. De nombreuses solutions mutualisées offrent aux commerçants l'accès à une gamme de services allant de la création d'une vitrine simple avec des outils de marketing digital, à des fonctionnalités très avancées en e-commerce en bénéficiant de l'accompagnement d'experts du web (l'annuaire géolocalisant l'ensemble des commerces du centre-ville de Perpignan réalisé au cours des 2 dernières années <https://commerces.perpignan.fr/>).

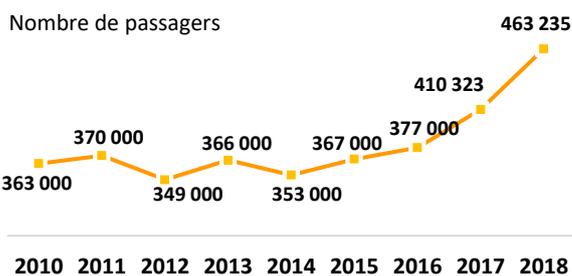
✓ Des équipements de centralité de qualité

● L'aéroport

La progression est constante. Elle confirme la bonne santé de l'équipement aéroportuaire, depuis sa rénovation et la mise en service régulière de nouvelles destinations : exploitation en année pleine de la ligne sur Marrakech, ouverture d'une ligne sur Francfort et sur Oran.



En 2018, 463.235 passagers ont transité par l'aéroport soit une hausse de 12,9 % par rapport à 2017 (410.323 passagers). La hausse de près de 90.000 voyageurs supplémentaires en deux ans souligne la dynamique insufflée par l'aéroport, en termes de promotion de la destination Perpignan.



● El centre del món, la gare TGV

Le groupe SOFIDEC a racheté la totalité du bâtiment (bureaux et commerce) et a mis en œuvre une stratégie commerciale - pour les bureaux - basée sur de la vente et/ou de la location y compris de places de stationnement adossées aux bureaux.



Le « Galet » est en cours d'achèvement pour accueillir sur 1.200 m² des bureaux (15 à 50 m²), salles de réunions, espaces de coworking, cuisine et bar.

Les principaux occupants sont : pôle transports de la région Occitanie Pyrénées-Méditerranée (- 1.000 m²) ; siège de la Sotranasa (2.000 m²) ; Centre de Gestion 66 (1.300 m²) ; CNFPT (1200 m²) ; Eurorégion ; Office HLM Perpignan-Méditerranée ; Société publique locale (SPL) ; Etablissement public foncier local (EPFL) ; étude notariale ; Communauté urbaine : Direction du développement de l'économie, Division valorisation des déchets, Office de tourisme intercommunautaire, Direction de l'économie et direction des solidarités ; maison de la Région Occitanie ; siège de SOFIDEC ; Banque populaire.

En sus, une salle de sport (Basic fit) ; des restaurants, hôtels, loueur de véhicules, opticien, sont déjà en place. Les bureaux étant dorénavant quasi tous occupés. Au final, ce sont environ 600 salariés qui travaillent au centre del Món.

● L'hôpital

Premier établissement de santé des Pyrénées-Orientales, il emploie 3.000 salariés et représente un chiffre d'affaires de 320 M€. Il dispose de 1.100 lits et un plateau technique très complet : 16 salles de bloc dont 2 salles d'imagerie interventionnelle, 4 salles d'accouchement, 3 scanners, 3 IRM et 2 Tep-Scan.



Il poursuit son développement par la réalisation du **Pôle de Santé du Roussillon**, sur les parcelles de l'hôpital en bordure de l'avenue Vélasquez.

Le Pôle de Santé du Roussillon est un Groupement de Coopération Sanitaire constitué entre le Centre hospitalier de Perpignan (CHP) et l'ASCV-L'USSAP (Association prendre soin de la personne en Côte Vermeille et Vallespir – Union Sanitaire et Sociale Aude-Pyrénées) pour porter un projet immobilier.

Ce projet, conforme aux orientations du Plan Régional de Santé, a plusieurs objectifs : renforcer l'offre SSR (Soins de suite et de réadaptation) pour les patients du CHP et du territoire, réduire les délais de transferts en SSR pour les patients du CHP, rapprocher les expertises médicales et medicotechniques, et développer les prises en charge en ambulatoire (gériatrie, oncologie, hématologie, SSR). Le Pôle de Santé du Roussillon regroupera les SSR des 3 établissements gérés par l'ASCV-USSAP (situés actuellement à Cerbère, Banyuls sur Mer et Arles sur Tech) ainsi que des activités médicales du CH Perpignan qui étaient encore dans d'anciens bâtiments (120 lits).

Le Pôle santé du Roussillon a été mis en service en juillet 2019. Il se compose de 265 lits et 85 places ; superficie du bâtiment : 25.000 m² sur 3 étages ; investissement : 63 M€. Les anciens bâtiments seront démolis cette année.

Un nouveau Centre gériatrique du Roussillon : autre projet économique destiné à revaloriser la ville catalane, la construction d'un Centre gériatrique (EHPAD et soins de longue durée) de 300 lits. L'établissement d'accueil de personnes âgées devrait à terme compter entre 300 et 400 personnels. Un investissement de 35 M€ est prévu pour ce projet confié à un groupement constitué du Centre hospitalier de Perpignan et l'association Joseph Savvy. Il sera implanté sur des terrains mis à disposition à Torremilla. Le concours (conception/réalisation) a été lancé au printemps 2019 pour un début de chantier en fin d'année 2020.

• Les équipements sportifs de haut niveau

Perpignan dispose de **deux stades** accueillant le sport professionnel de rugby à XV et à XIII. La ville investit chaque année pour que les stades respectent les critères édictés par la Ligue Nationale de Rugby, association gestionnaire du secteur professionnel du rugby à XV.

Deux espaces aquatiques (A. Franco au Nord et Moulin à Vent au secteur Sud) permettent aux scolaires, aux associations et écoles de natation de bénéficier de conditions d'apprentissage et de pratiques très favorables. Ces établissements enregistrent annuellement près de 350.000 entrées dont 77.000 scolaires. La ville alloue une subvention de 1,2 M€ pour le fonctionnement de la régie.

Au sud de la ville, **le Parc des sports**, complètement rénové, connaît une fréquentation quotidienne de plusieurs centaines de personnes. Ces nombreuses structures sont gratuites et ouvertes à tous publics (parcours de santé éclairé et surveillé par des caméras de vidéo protection, terrains synthétiques, plateaux sportifs, zones de fitness, vestiaires publics gratuits avec douches et consignes). Le skate-park, inauguré en 2016, rencontre un franc succès et a accueilli le championnat de France de bowl en juin 2019.

La construction de la grande salle multisports, en quartier nord, permettra d'accueillir des compétitions et manifestations sportives de portée régionale, nationale et internationale, en répondant aux exigences des Fédérations françaises de hand-ball, basket-ball, volley-ball, badminton, gymnastique et handisport. Elle pourra également recevoir des galas d'arts martiaux et de sports de combat. Avec plus de 7.300 m² de surface et une capacité d'accueil d'environ 2.700 spectateurs suivant les configurations (pouvant évoluer à 5.000 places), la salle multisport viendra compléter une offre d'équipement existante. La grande salle avec tribune (aire d'évolution 2.700 m²) et la petite salle de 500 m² permettront d'offrir aux fédérations, clubs, associations et scolaires un espace d'évolution confortable et adapté à toutes pratiques sportives. La multiplicité des activités possibles et les performances énergétiques du bâtiment doivent enfin permettre une optimisation des coûts de fonctionnement. Une grande modularité de cette salle a été étudiée et permettra l'accueil de spectacles culturels et la tenue de concerts. La réalisation d'un tel équipement s'inscrit dans la stratégie de développement globale de la Ville « Perpignan Destination » et placera Perpignan comme une ville résolument active, attractive et sportive.

• Les équipements culturels très fréquentés

Ces dernières années, Perpignan a su se doter d'équipements culturels de haut niveau, tous situés dans le cœur de ville et dans le quartier politique de la ville d'intérêt national.

Le Conservatoire à rayonnement régional, complètement restructuré en 2015, accueille 3.000 élèves dont 1.400 résidant à Perpignan.

Le théâtre de l'Archipel, labellisé Scène nationale par l'Etat, est un outil remarquable pour le spectacle vivant. Il accueille chaque année 90.000 spectateurs, soit 3 fois plus que lorsque la saison était programmée au théâtre municipal. Par la diversité de sa programmation, la médiation culturelle en direction du jeune public, l'accueil de résidence d'artistes, le théâtre de l'Archipel est un acteur majeur de la politique culturelle tout à la fois de proximité et de rayonnement.

2020

Le théâtre municipal Jordi Pere Cerdà, dont les travaux se sont achevés en janvier 2020, géré dans sa dimension spectacle vivant par la Direction de la culture, le programme de mise à disposition du théâtre est constitué de plusieurs champs d'activités :

2020

- le soutien à la création et à la diffusion, avec la programmation du Conservatoire (concerts de l'orchestre symphonique et actions liées à l'enseignement sous forme de master class), l'organisation de résidences artistiques (mises à disposition de compagnies de théâtre et de danse du département, après appel à candidatures lancé en décembre 2019) et accueils de concerts et de spectacles professionnels organisés par les acteurs culturels locaux ;
- le soutien aux activités des opérateurs culturels qui ont besoin d'un lieu disposant d'une capacité d'accueil importante afin de pouvoir y organiser des conférences et de l'évènementiel comme, par exemple, une remise de Prix littéraire ;
- la programmation artistique de la Ville, avec l'organisation possible de concerts dans le cadre du Festival de musique sacrée ;
- les restitutions publiques des activités organisées par les différents opérateurs culturels et éducatifs, dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle à destination du jeune public et des publics spécifiques ;
- toute activité permettant de faire rayonner le théâtre et de renforcer l'attractivité du cœur de ville.

La Médiathèque centrale et Micro Folie : 14 mois de travaux ont été nécessaires pour mener à bien la rénovation complète et le réaménagement total de l'établissement municipal de lecture publique qui accueillait déjà plus de 200.000 personnes par an. Le montant des travaux et des équipements atteint les 2,9 M€ hors taxes, financés à 75 % par des subventions de l'Etat (ministère de la Culture), de la Région, du Département et de PMM.

Les objectifs définis étaient de rénover l'établissement vieillissant, de repenser le fonctionnement et l'organisation des espaces, de concevoir de nouveaux services afin de tendre vers la notion de bibliothèque 3^e lieu (loisir, convivialité, formation) et de maison des services publics culturels.

La mise en œuvre de ce concept intègre l'installation d'une Micro Folie, en partenariat avec l'établissement public du Parc de la Villette, qui offre à la population et aux enfants des écoles l'accès à un musée numérique de plus de 500 œuvres, à des retransmissions de concerts de la Philharmonie de Paris et à des activités sous forme d'ateliers de pratique artistique et culturelle.

L'Arsenal, espace des cultures populaires, regroupe la Casa musicale et son festival « Ida y Vuelta » et l'institut Jean Vigo, cinémathèque euro régionale et son festival « Confrontation ».

2020

Le **Centre international du photojournalisme** est installé au couvent des Minimes depuis 2015. Il organisera 3 expositions.

Tous ces outils culturels structurants participent à l'attractivité de Perpignan et au rayonnement national et international.

● Le Palais des congrès et des expositions

Centre d'affaires et lieux d'échanges, de connaissance et d'innovation, le Palais des congrès et des expositions de Perpignan est un outil économique de centralité important, participant à la dynamique économique et au rayonnement territorial. Des investissements annuels sont réalisés pour permettre de disposer d'un équipement performant répondant aux attentes des utilisateurs.

2020

En 2020, la rénovation des salles de commissions (équipement, aménagement et agencement) sera lancée pour la 3^e phase ainsi que la poursuite du programme d'autonomisation des salles et de contrôle de l'énergie. La libération de l'espace rubis va permettre de créer un nouvel espace de réunion de 200 places polyvalent et confortable.

La rénovation de l'auditorium Trenet se poursuit également. Après le changement du plancher de la scène et du tapis de danse, et le pré câblage haut débit de la première phase du changement des fauteuils et de la moquette sera lancée.

Le programme d'intégration des nouvelles technologies sera maintenu avec le remplacement de la bâche d'entrée par un écran Led extérieur et la poursuite de l'informatisation du système d'information de la régie.

Enfin notamment dans le cadre du congrès Biocoop, une partie de la flotte automobile sera remplacée par un pool de véhicules électriques, dont des vélos, poursuivant ainsi l'amélioration du bilan carbone qui devient un critère de plus en plus important dans le choix de la destination congrès.

Les programmes de réfections et d'étanchéités des toitures du palais et du parc seront maintenus en 2020, ainsi que la modernisation des équipements de sécurité du parc. Cet investissement est financé par l'établissement public.

Depuis 2016, un net retournement positif de l'activité est constaté, avec l'accueil de plus de 270.000 journées/participants MICE* dont plus de 130 000 extérieurs au département en 2018 et en 2019, les retombées économiques pour la ville devraient dépasser les 15 M€. Dans le même temps, près de 80 journées/spectacles ont été produites rassemblant, environ, 40 000 spectateurs.

Pour 2020, le niveau d'activité restera élevé en matière de congrès comme de salons avec l'accueil de manifestations nationales et internationales (Festival International Visa pour l'image, salon Monde nouveau, congrès Biocoop (1000 adhérents nationaux), congrès Cobaty (Fédération Internationale de la Construction de l'Urbanisme et de l'Environnement), congrès Mutuelle Gendarmerie (300 délégués nationaux), congrès National Pelvicom (800 médecins urologues), congrès international Geodatadays (recherche CNRS Occitanie), congrès européen Transdev (gestion des aéroports), congrès international po2n Biocontrol (300 congressistes), congrès Fédération Hospitalière, Salon Medfel (filiale fruits et légumes), Foireexpo, deux salons du Camping-car, salon du tatouage, salon des seniors, salons Viv'habitat et rêves d'intérieur, salon de la restauration et hébergement,...).

**MICE acronyme anglo-saxon pour meetings, incentives, conferencing, et exhibitions regroupant les activités traditionnelles du tourisme d'affaires*



L'attractivité, que nous venons d'illustrer, est la conséquence de l'ambitieux projet de territoire qui se met progressivement en place et qui génère des créations de richesse et d'emplois.

Le projet de territoire doit permettre de repérer Perpignan en dotant la ville d'équipements de qualité dans tous les domaines de façon à attirer résidents, entreprises et touristes. Il permet aussi, grâce aux travaux et équipements de proximité dans les quartiers, d'améliorer la qualité de vie des Perpignans et de promouvoir un service public performant.

Perpignan est désormais le 3^e pôle régional en poids de population et d'emplois qui dispose des équipements et de fonctions urbains métropolitains, de spécificités territoriales (transfrontalier, identité culturelle catalane), de filières économiques d'excellence (logistique internationale) et de filières d'avenir (connaissance et savoir, nouvelles technologies...).

Au sein de l'aire urbaine, la métropole Perpignan Méditerranée représente 92 % de l'emploi.

Perpignan concentre sur son territoire 65.183 emplois. Le Grand St Charles, premier pôle d'emplois des Pyrénées-Orientales, regroupe 9.000 emplois répartis sur 560 établissements.

PARTIE III – LA SITUATION FINANCIERE DE PERPIGNAN

↳ PERPIGNAN, UNE SITUATION FINANCIERE PARFAITEMENT SAIN

✓ L'amélioration de la situation financière constatée par la Chambre régionale des comptes (CRC)

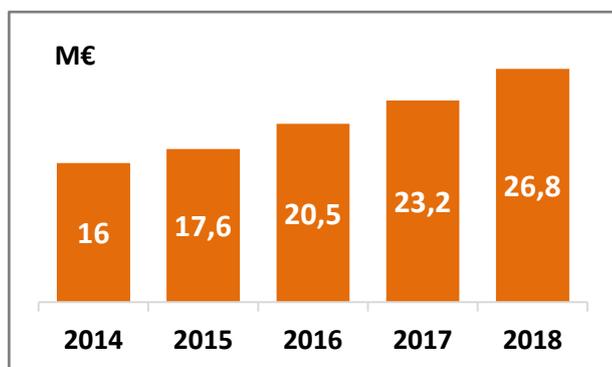
La CRC dans son rapport d'observations définitives sur la période 2012 et suivants conclut, la partie sur l'amélioration de la situation financière, ainsi :

« la commune de Perpignan a su maîtriser ses charges de gestion et connaît une progression de ses produits de fonctionnement, dégagant ainsi une capacité d'autofinancement brute en constante augmentation. Cette tendance est confirmée en 2018.

La progression de sa capacité d'autofinancement depuis 2012 permet à la Ville de contenir le recours à l'emprunt pour financer ses dépenses d'équipement.

La capacité de désendettement est très en deçà des nouvelles règles prudentielles sur l'endettement fixées par la loi de finances 2018 qui apprécie le plafond de la capacité de désendettement à moins de 12 ans pour le bloc communal. La capacité de désendettement est ramenée à 6,3 au 31 décembre 2018. »

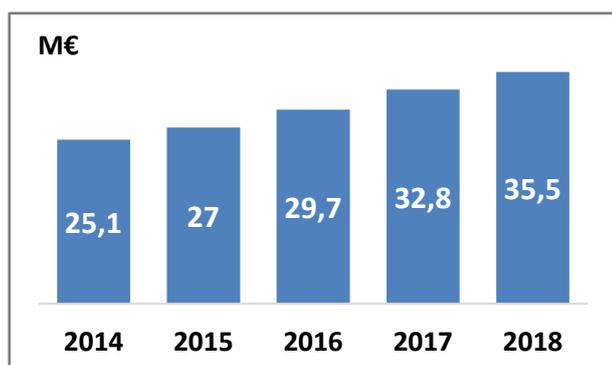
✓ L'analyse financière, réalisée par la Direction générale des finances publiques (DGFIP), et utilisée par la CRC dans son rapport (outil Anafi des juridictions financières) permet d'observer sur la période 2014/2018 les tendances suivantes



• Le résultat comptable progresse régulièrement et sensiblement : +10,8 M€ depuis 2014

Cette progression est la conséquence à la fois de la dynamique de nos produits et de la maîtrise de l'évolution de nos charges.

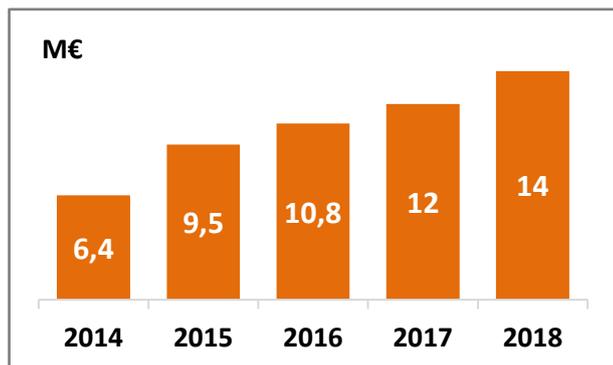
(Source : Comptes de gestion/Comptes administratifs)



• La capacité d'autofinancement brute gagne 10,4 M€ sur la période

Cet indicateur permet d'illustrer la capacité de Perpignan à dégager de l'épargne de la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement

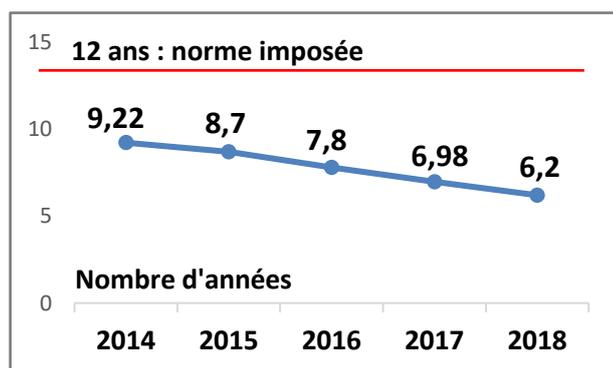
(Source : Comptes de gestion/Comptes administratifs)



• **La capacité d'autofinancement nette s'élève à 14 M€, quasi doublée en 4 ans**

Une fois remboursé le capital de la dette, il reste 14 M€ pour autofinancer les dépenses d'équipement. L'autofinancement net permet de moins recourir à l'emprunt pour financer les travaux.

(Source : Comptes de gestion/Comptes administratifs)

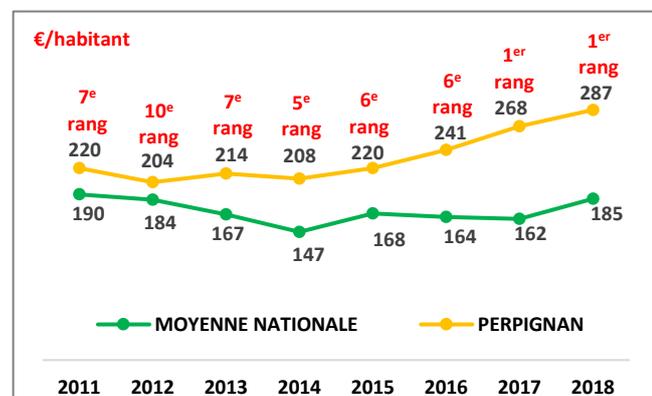


• **Le délai moyen de remboursement du stock de dette atteint l'excellent niveau de 6,2 ans**

Il faut rappeler que la norme imposée par l'Etat, dans le cadre de la Loi de programmation des finances publiques 2018/2022, est de 12 ans et que la moyenne des villes de plus de 100.000 habitants se situe à 8,1 ans. L'excellent niveau atteint par Perpignan nous a permis de ne pas avoir de contrainte sur ce point dans la convention signée avec l'Etat pour la période 2018/2020.

(Source : budget principal Comptes de gestion/Comptes administratifs)

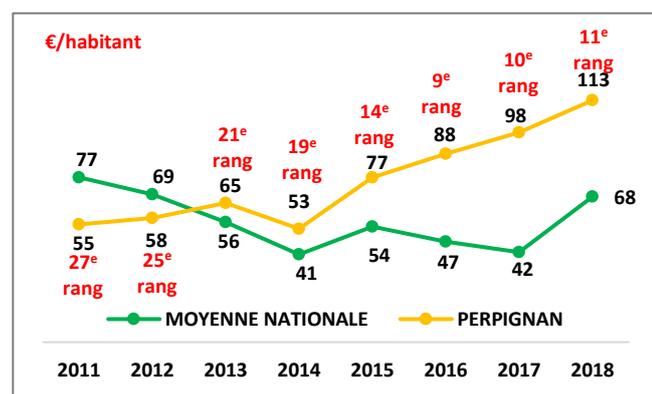
✓ **L'autofinancement par habitant : Perpignan, 1^{er} rang national**



• **Capacité d'autofinancement (CAF)**

Perpignan est, d'après les données publiées par le site de Bercy, la ville de France qui dispose de la capacité d'autofinancement la plus élevée par habitant. Avec 287 € de capacité d'autofinancement par habitant, Perpignan se situe à 55 % au-dessus de la moyenne des villes de plus de 100.000 habitants (185 €/habitant).

(Source : 34 communes/collectivités-locales.gouv.fr)



• **Capacité d'autofinancement nette**

Contrairement à l'évolution de la moyenne des villes de plus de 100.000 habitants qui voient leur CAF nette baisser, la CAF nette de Perpignan progresse sensiblement depuis 2014 : 113 €/habitant en 2018, soit 66 % au-dessus de la moyenne des villes de plus de 100.000 habitants (68 €/habitant).

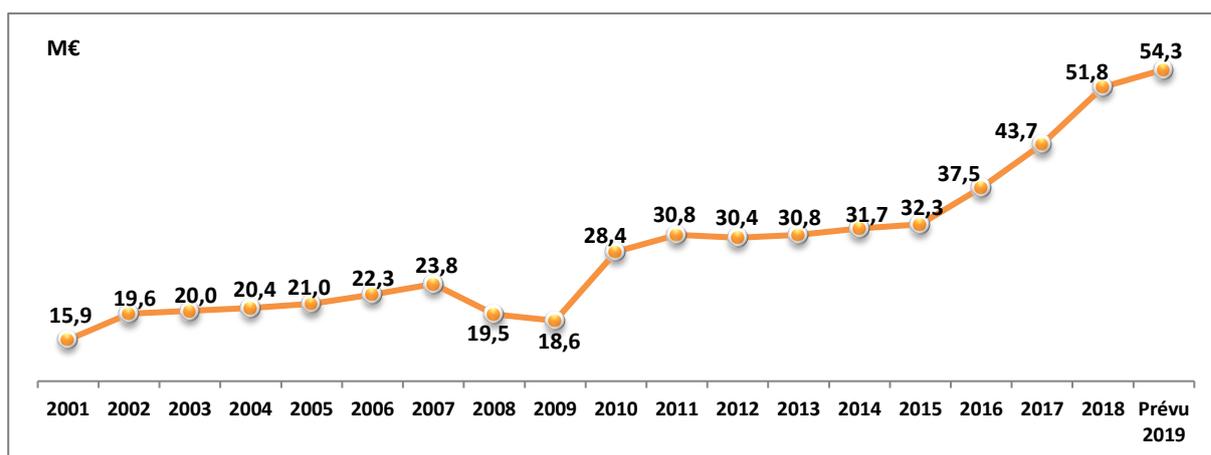
(Source : 34 communes/collectivités-locales.gouv.fr)

✓ En 2019, la bonne santé financière de Perpignan se confirme

● L'excédent de fonctionnement progresse, pour atteindre 54,3 M€ environ

Cet indicateur permet d'apprécier l'exécution financière et tient compte à la fois de l'évolution des dépenses et recettes. C'est une synthèse qui mesure l'évolution de la gestion d'une collectivité. L'excédent de fonctionnement a progressé de 22 M€ en 4 ans et illustre la bonne santé financière de Perpignan.

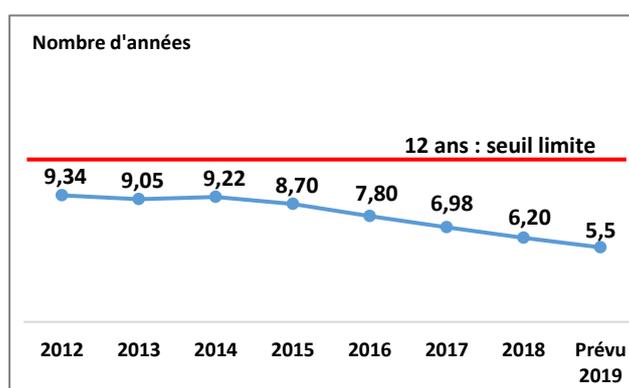
EVOLUTION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT



(Source : compte administratif/compte de gestion)

La sensible amélioration de la situation financière résulte de la mise en œuvre, bien avant que cela ne devienne une contrainte imposée par l'Etat, de la maîtrise de la dépense publique car durant cette période, la dynamique de certaines recettes a bien été mise à mal notamment les dotations versées par l'Etat, comme nous l'avons vu en page 9.

● Le délai moyen de remboursement du stock de dette est prévu à 5,5 années en 2019. Il était à 9,22 en 2014 et à 15,50 en 2009.



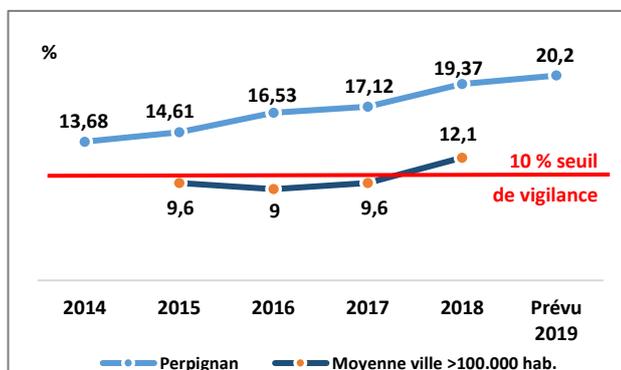
(Source : logiciel Anafi)

● La capacité d'autofinancement nette 2019 s'établit à 15,5 M€

Elle est en progression de 1,5 M€ par rapport à 2018 et n'a jamais été aussi élevée à Perpignan. Elle génère une baisse de la dette.

- **Le taux d'épargne brute continue sa progression.**

Avec 20,20 % de taux d'épargne brute en 2019, Perpignan se situe au-dessus de la moyenne des villes de plus de 100.000 habitants et 10,2 points au-dessus du seuil de vigilance fixé par l'Etat.



(Source : logiciel Anafi)

- **L'excellence pour la qualité comptable : Perpignan 19,5/20**

La Direction générale des finances publiques évalue annuellement la qualité des comptes publics locaux à partir d'un outil de pilotage : l'Indice de qualité des comptes locaux (IQCL) qui est à la fois un indicateur de gestion et un indice de performance comptable. Son champ d'application s'étend aux communes et groupements à fiscalité propre, aux départements, régions, établissements publics de santé et services d'eau et assainissement. Cet indice, calculé annuellement, est composé de 40 critères classés en 4 domaines : le haut de bilan, les comptes de tiers, les opérations complexes, les délais de passation. Le score d'une collectivité est la résultante de cotation par domaine.

La note de qualité comptable enregistrée par la ville de Perpignan est de 19,5/20. Celle-ci se situe à un niveau d'excellence depuis de nombreuses années et montre la parfaite maîtrise par la Ville de sa qualité comptable en collaboration avec le centre des finances publiques.

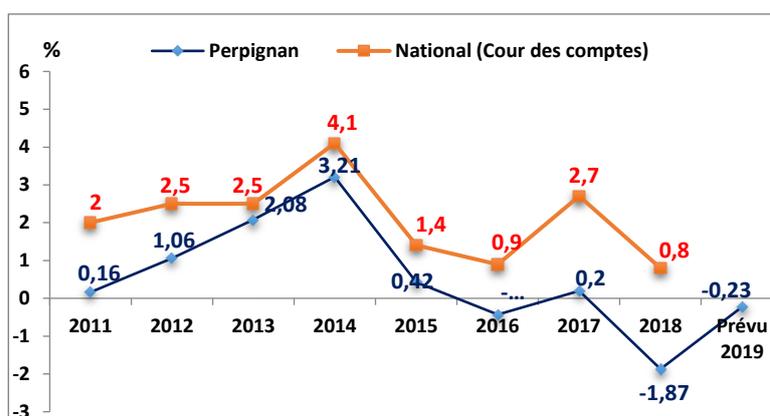
Pour mémoire, seulement 3 villes (dont Perpignan) sur les 40 villes de plus de 100.000 habitants ont une note supérieure à 19/20 (source : collectivité-locale.gouv.fr).

LA MAITRISE DE LA MASSE SALARIALE

Le rapport de la CRC sur la période 2012 et suivants note que : « la maîtrise des dépenses de personnel structure le pilotage de la politique des ressources humaines. Depuis 2014, les effectifs sur emplois permanents et non permanents ont diminué de 150 agents (de 2014 à 2017) et les enveloppes annuelles de rémunération des heures supplémentaires ont été réduites de plus d'un tiers. Le temps de travail s'inscrit, aujourd'hui, dans le cadre légal avec la suppression des quatre journées d'absence exceptionnelles ».

C'est le principal poste de dépense de fonctionnement. La masse salariale représente 60,26 % des dépenses réelles de fonctionnement (CA 2018).

EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE



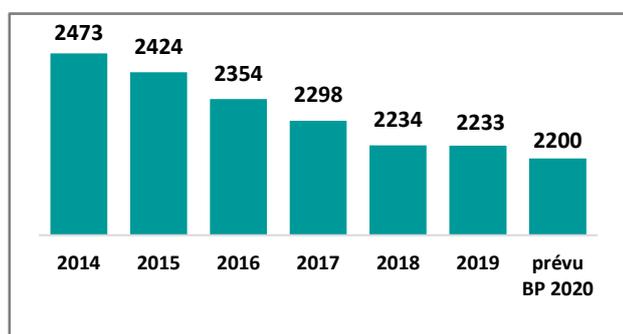
(Source : Comptes Administratifs)

La période 2012/2017 a été marquée par d'importantes augmentations au niveau des cotisations employeurs pour la caisse de retraite (CNRACL) et des revalorisations de carrière de l'ensemble des catégories d'emploi (augmentation de la valeur du point au 01/07/2016 et 01/02/2017 de +0,6 % à chaque fois, application des mesures du Parcours professionnel, carrière, rémunération (PPCR) entre 2016 et 2017). Ainsi, malgré la maîtrise des effectifs, ces années ont connu des variations importantes de la masse salariale.

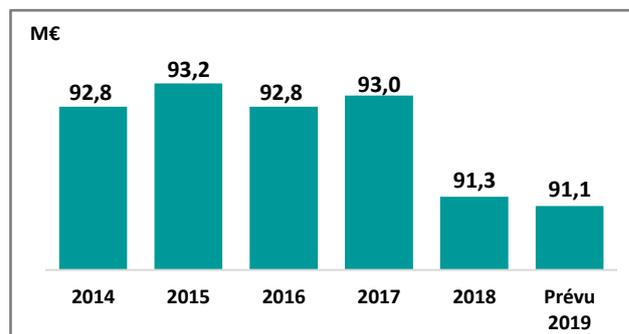
En 2018, la Ville a choisi d'adhérer à l'assurance chômage pour l'ensemble de ses agents contractuels. Cette adhésion a représenté un surcoût de 266.000 €. Par ailleurs, un effort important a été effectué en matière d'apprentissage avec le recrutement de 18 apprentis en 2019.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les mesures du PPCR, mises en suspens en 2018, s'appliquent. Elles concernent 1.484 agents pour un surcoût annuel de 375.000 €. Par ailleurs, le SMIC a augmenté de 1,5 % soit un surcoût de 45.000 € en 2019. Malgré cela, la masse salariale 2019 baisse légèrement par rapport à 2018.

EVOLUTION DES EFFECTIFS PERMANENTS PAYES (HORS ASSISTANTES MATERNELLES ET APPRENTIS)



EVOLUTION DU COUT DE LA MASSE SALARIALE DES EFFECTIFS PERMANENTS



(Source : Comptes administratifs)

Si Perpignan avait maintenu ses effectifs à 2.473 agents sur la période 2014/2019, la masse salariale aurait coûté 60 M€ de plus. En ayant une politique active de gestion du personnel, Perpignan a donc économisé 60 M€.

Au 31 décembre 2019, La Ville compte parmi ses effectifs permanents, 91,15 % d'agents statutaires (titulaires et stagiaires), 7,33 % d'agents contractuels de droit public et 1,44 % d'agents contractuels de droit privé (emplois aidés). Parmi les agents occupant un emploi à temps complet, 5,15 % d'entre eux exercent des fonctions à temps partiel. La Ville compte également 3,56 % agents à temps non complet.

La durée du temps de travail effective annuelle s'établit à 1.607 heures pour un agent à temps complet. Depuis 2016, la Ville a développé un centre de formation interne dans le but de proposer des formations en adéquation avec les besoins des services, de diminuer les coûts de formation et les déplacements. Ainsi, l'équivalent de 1.251 jours de formation a été dispensé dans ce cadre. Au total en 2019, 947 sessions de formation ont été organisées pour un total de 6 983 jours.

Les traitements indiciaires représentent 51,71 % de la masse salariale, le régime indemnitaire 8,8 % et la Nouvelle bonification indiciaire (NBI) 1 %. Les heures supplémentaires sont en diminution constante depuis plusieurs années et représentent moins de 0,5 % de la masse salariale (de 987.000 € en 2009 à 440.000 € aujourd'hui). Le contexte sécuritaire explique une partie de ces heures supplémentaires, notamment celles effectuées pendant le Festival VISA pour l'Image.

D'ailleurs, un nouvel effort important a été consenti en 2019 dans le domaine de la sécurité pour renforcer les services de la Police Municipale qui ont accueilli 31 nouveaux agents.

A l'image de l'ensemble des collectivités, la Ville a dû faire face à la réduction brutale des contrats aidés en 2019 et à l'épuisement de l'enveloppe qui y est consacrée dès le mois de novembre.

Cependant, contrairement à la majorité des employeurs publics, la municipalité a fait le choix depuis de nombreuses années maintenant, de permettre l'intégration au sein des effectifs de la Ville, des agents recrutés en emplois aidés qui ont fait preuve d'implication et de motivation dans leur manière de servir. Ainsi depuis 2012, sur les 185 agents recrutés en contrats aidés, 160 sont demeurés dans les effectifs municipaux dont 99, ont bénéficié d'une intégration. Malgré la baisse programmée du nombre de contrats aidés, la Ville n'entend pas remettre en question sa politique d'intégration qui joue un véritable rôle d'ascenseur social. La baisse globale des effectifs devient un objectif incontournable pour toutes les collectivités qui ne veulent pas alourdir la pression fiscale ou baisser l'investissement.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Ainsi, les effectifs qui ont baissé de 353 agents en 10 ans, devraient continuer à diminuer en 2020. La Ville enregistrant autour de 150 départs par an, majoritairement pour cause de retraite, les recrutements devraient donc avoisiner 100 agents.

En 2020, la Ville devra supporter une nouvelle vague d'application des dispositions du PPCR qui se traduira par une augmentation de la masse salariale d'un montant de 135.000 € et concernera 659 agents. Par ailleurs, le SMIC a augmenté de 1,2 % au 1^{er} janvier, soit un surcoût annuel de 40 K€.

La Ville poursuivra en 2020, le développement d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences, basée principalement sur une prospective des départs pour cause de retraite, associée à un plan de recrutement tenant compte des départs devant faire l'objet d'un remplacement impératif. La formation continuera d'être développée pour ajuster au mieux, les compétences recherchées au regard des postes à pourvoir par le biais des bourses internes. L'élévation du niveau de compétence des agents demeurant une priorité pour la Ville.

DEPENSES DE PERSONNEL 2019 : ELEMENTS DE REMUNERATION

Statut	Catégorie Hiérarch.	Nbre d'agents (1)	Traitement Brut Indiciaire	NBI	Régime Indemnitaire	Heures Supplément.
Contractuels	A	16	397 460,56	-	222 666,87	-
Contractuels	B	21	335 390,44	-	74 503,20	-
Contractuels	C	244	1 662 764,68	-	64 755,12	18 994,60
TOTAL		281	2 395 615,68		361 925,19	19 994,60
Statutaires	A	121	3 980 116,63	108 951,79	1 253 755,01	-
Statutaires	B	210	5 281 427,05	124 822,53	1 225 427,38	43 026,85
Statutaires	C	1747	34 855 389,15	737 458,31	5 337 071,80	372 914,48
TOTAL		2078	44 116 932,84	971 232,63	7 816 254,19	415 941,33
TOTAL GENERAL....		2 359	46 512 548,51	971 232,63	8 178 179,38	434 935,93

(1) Agents présents au moins 1 mois en 2019

AVANTAGES EN NATURE

Statut	Catégorie Hiérarch.	Logement		Repas		Véhicule	
		Nbre d'agents	Montant	Nbre d'agents	Montant	Nbre d'agents	Montant
Contractuels	A					1	1.402,80
Contractuels	B						
Contractuels	C						
Statutaires	A						
Statutaires	B						
Statutaires	C	8	23.915,08	20	5.640,90		
TOTAL		8	23.915,08	20	5.640,90	1	1.402,80

UNE DETTE PARFAITEMENT SECURISEE

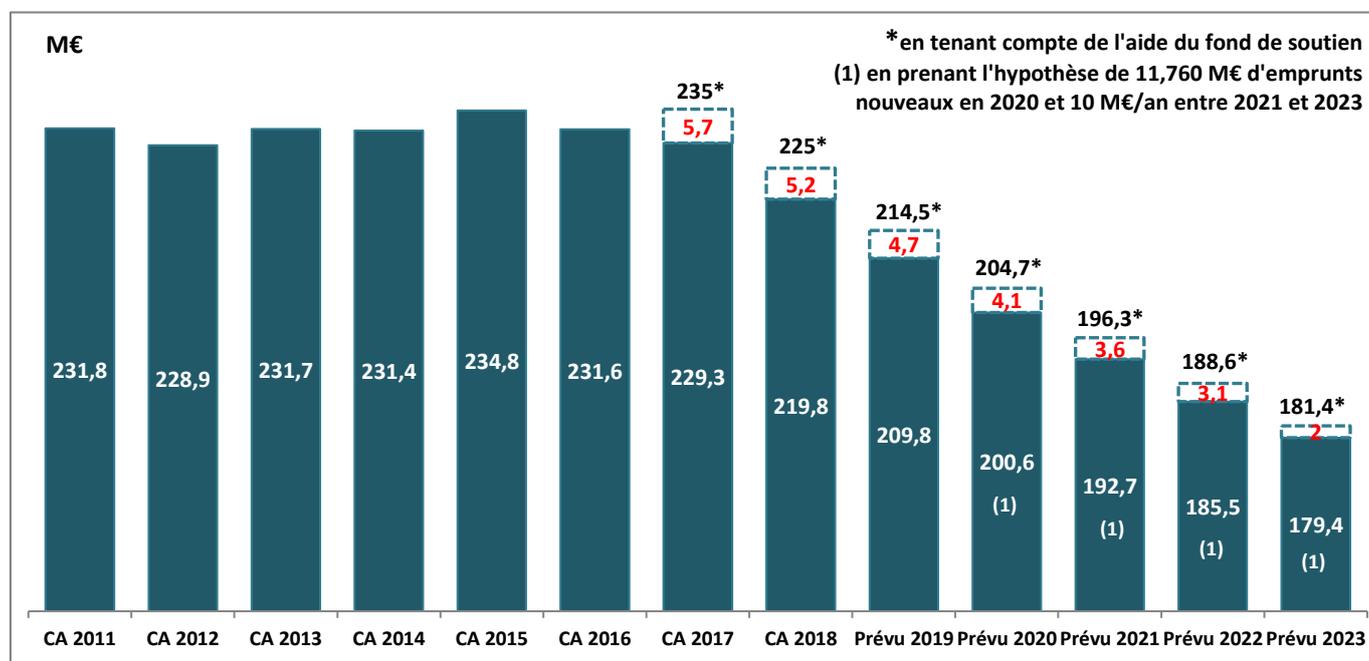
- **La structure de la dette :**

Avec 96,85 % classés en catégorie 1A (sécurité maximale) et 3,15 % en catégorie B (très bonne sécurité) selon la charte de bonne conduite Gissler, Perpignan a une **dette parfaitement sécurisée**.

- **Le stock de dette :**

Il diminue régulièrement, depuis 2015, grâce à la progression de l'autofinancement. En 2019, le stock de dette aura diminué de 10,5 M€. La prévision de diminution pour 2020 est de 9,8 M€ en prenant l'hypothèse de 11,76 M€ d'emprunts nouveaux. Avec 10 M€ d'emprunts nouveaux en 2021 et 2022, le profil d'extinction de la dette baisse régulièrement.

STOCK DE DETTE ET PROFIL D'EXTINCTION AU 31/12/2019



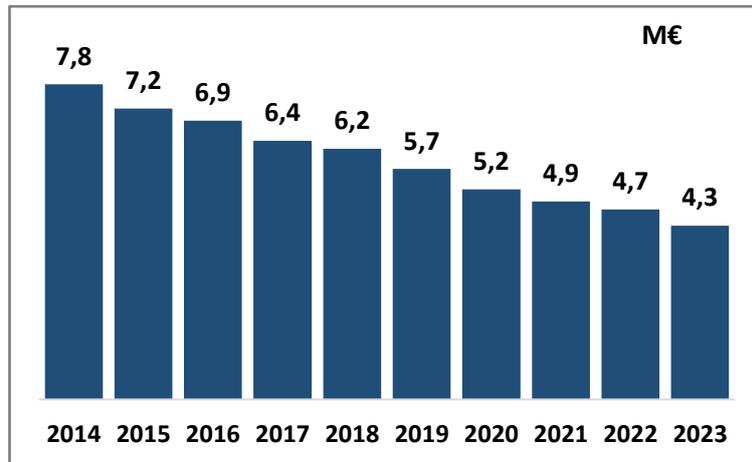
(Source : Comptes Administratifs)

- **Le délai moyen de remboursement du stock de dette**

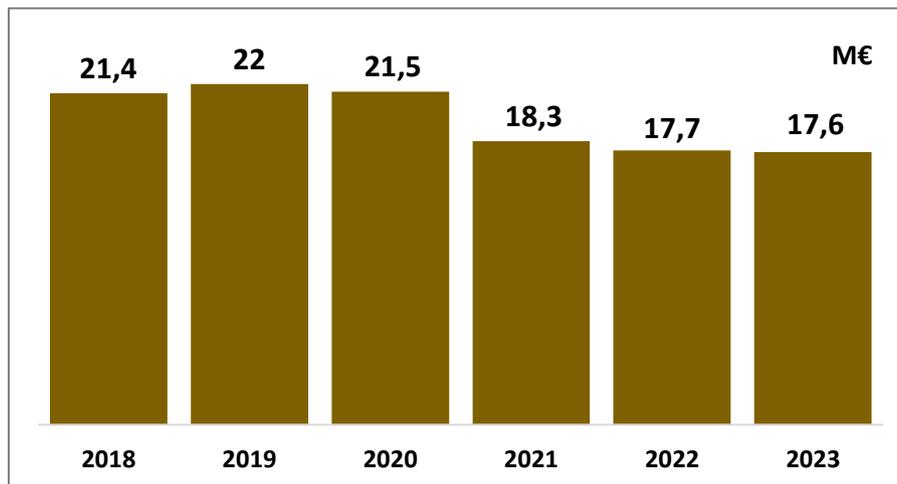
Seul indicateur pertinent pour mesurer l'endettement d'une collectivité, il positionne Perpignan dans une zone de maîtrise parfaite de sa dette avec 6,2 ans au 31/12/2018 et 5,6 ans prévu au 31/12/19.

Ce ratio devrait rester sous la barre des 6 ans dans les années à venir si la stratégie financière est maintenue.

- **La charge d'intérêt payé en section de fonctionnement baisse sensiblement (avec les mêmes hypothèses que ci-dessus et taux d'intérêt fixé à 1,5 %)**

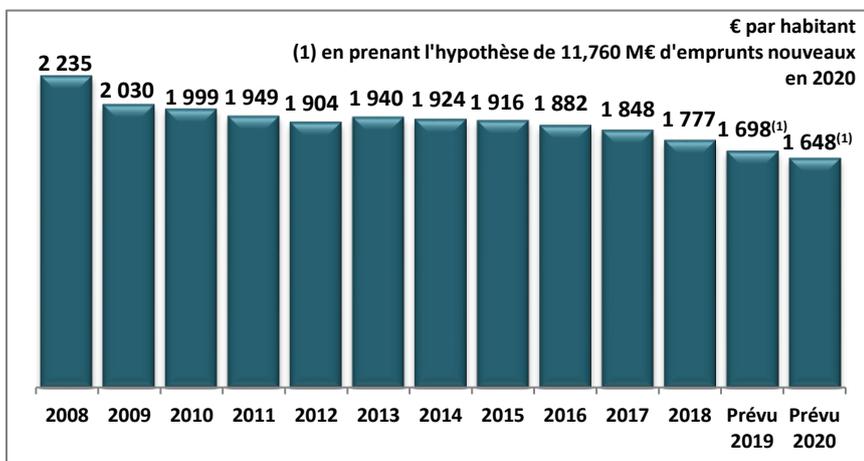


- **Le capital remboursé en section d'investissement baisse considérablement à compter de 2021 (avec les mêmes hypothèses que ci-dessus)**



(Source : Budgets Primitifs)

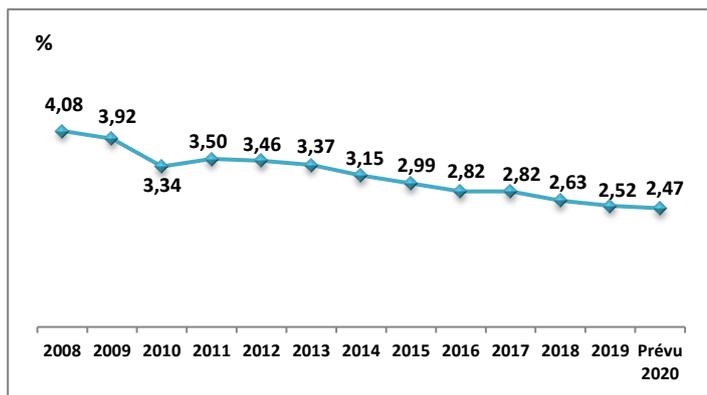
- **La dette par habitant**



Ratio médiatisé, mais sans réelle signification financière, la dette par habitant diminue régulièrement avec la baisse du stock de dette et l'augmentation de la population.

(Source : Comptes Administratifs)

● L'évolution du taux d'intérêt moyen

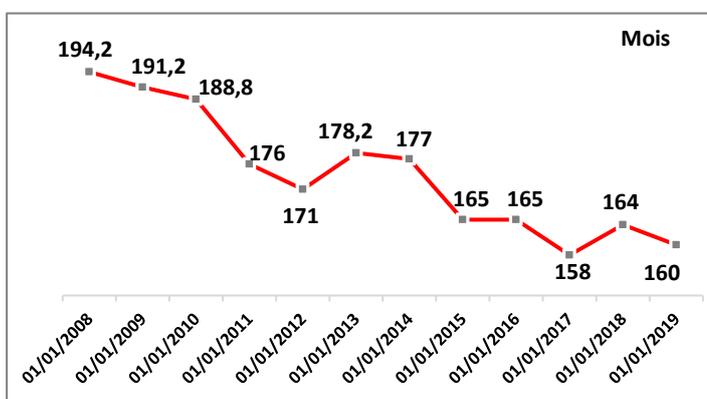


La forte proportion de taux fixe et de taux indexé sur le Livret A nous protège de la remontée éventuelle des taux. **L'encours de dette est parfaitement sécurisé par rapport à la fluctuation des taux d'intérêt.**

En 2020, la Ville emprunte 11,76 M€ au taux du Livret A +0,6 %, soit 1,35 %.

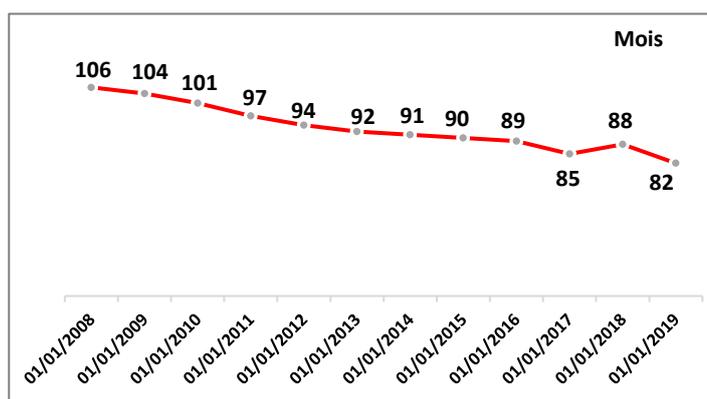
(Source : Comptes Administratifs)

● La durée de vie résiduelle du stock de dette



Durée restant avant l'extinction totale de la dette en nombre de mois

● La durée de vie moyenne du stock de dette



Durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant d'une dette compte tenu de ses amortissements.

La baisse de la durée de vie résiduelle et de la durée de vie moyenne est liée à la diminution du stock de dette et au choix de remboursement plus rapide avec un capital constant au lieu d'annuité constante. La légère remontée en 2018 s'expliquait par la prise en compte du fonds de soutien.

La Chambre régionale des comptes confirme dans son rapport l'amélioration de la situation financière de Perpignan. La gestion est saine comme l'atteste tous les indicateurs financiers.

Pourtant, le contexte n'a jamais été aussi difficile. La DGF de Perpignan est désormais amputée de 10 M€/an, par rapport à son niveau de 2013.

La situation financière n'a jamais été aussi bonne. Sans augmenter les impôts, sans baisser l'investissement (comme l'ont fait de nombreuses grandes collectivités) et grâce à une gestion maîtrisée de la dépense publique, Perpignan a su, dans ce contexte économique et financier inédit en rupture radicale avec le passé, maintenir des équilibres financiers sains en les améliorant considérablement.

La période qui débute à compter de 2020 va connaître une baisse sensible du capital de dette remboursé annuellement, conséquence de l'augmentation de l'autofinancement et de la diminution des emprunts mobilisés.

Ces éléments seront à prendre en compte dans les orientations budgétaires qui sont fixées en partie IV.

PARTIE IV - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

➤ 1 – INVESTIR SUR 3 OPERATIONS MAJEURES POUR LE RAYONNEMENT DU CŒUR DE VILLE

- ✓ Investir pour accueillir 2.000 étudiants en centre-ville
- ✓ Investir pour maintenir 1.000 emplois autour du Palais de justice rénové et agrandi in situ
- ✓ Investir pour que Perpignan soit une destination touristique, culturelle et de congrès

➤ 2 - INVESTIR POUR LA SECURITE : PERPIGNAN, 1ERE POLICE MUNICIPALE DE FRANCE

➤ 3 - INVESTIR POUR LA QUALITE DE VIE DES PERPIGNANAIS ET UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE

➤ 4 – VISER L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE EN ACCEDANT AU LABEL « GOLD CITER'GIE »

➤ 5 - FAIRE PARTAGER LE PROJET POUR DEVELOPPER LES PARTENARIATS

➤ 6 – POURSUIVRE LA STRATEGIE FINANCIERE PERMETTANT D'INVESTIR ET DE BAISSER LA DETTE

➤ 7 - BAISSER LA FISCALITE GRACE A UNE SITUATION FINANCIERE PARFAITEMENT SAIN



➤ 1 - INVESTIR SUR 3 OPERATIONS MAJEURES POUR LE RAYONNEMENT DU CŒUR DE VILLE

3 opérations majeures illustrent la priorité du centre-ville pour l'action municipale

✓ Investir pour accueillir 2.000 étudiants en centre-ville

Le retour de l'Université de droit en centre-ville est l'une des opérations majeures du projet municipal. L'objectif est d'installer dans des bâtiments municipaux réhabilités, l'intégralité de la Faculté de droit soit 2.000 personnes environ qui investiront le centre-ville. Ainsi, les étudiants seront sédentarisés en centre-ville dès la 1^{ère} année de droit.

La phase I de ce projet, s'inscrivant dans la redynamisation du centre-ville, est déjà opérationnelle depuis novembre 2017 : 550 étudiants ont investi le campus Mailly autour de 3 bâtiments construits ou réhabilités : l'hôtel de Mailly, monument historique et berceau de l'université au XVII^e siècle, le nouveau bâtiment jouxtant la médiathèque, et l'aile Est et centre de l'ancien couvent St Sauveur.

Les filières enseignées sont :

- L3 Droit, L3 AES, Master 1 et 2 Justice, procès et procédures ; Master 1 et 2 Droit des affaires ; Master 1 et 2 Administration publique ; Master 1 et 2 Droit comparé, Institut d'Etudes Judiciaires, soit au total 11 formations concernées (UFR SJE).
- DU Photojournalisme ; Master Patrimoine, soit au total 2 formations concernées (UFR LSH).

La phase II de ce projet a débuté en 2019 avec le théâtre municipal. Ce bâtiment ne permettait pas d'accueillir les spectacles actuels (scène trop petite, accès très difficile des camions). De ce fait, l'essentiel de la saison culturelle du spectacle vivant se déroule dorénavant dans le théâtre de l'Archipel. Le théâtre municipal étant peu utilisé, plutôt que de construire un nouveau bâtiment onéreux, une mutualisation du théâtre a été engagée. La mise aux normes du théâtre municipal, qui comportait 81 non-conformités en termes de sécurité, est achevée depuis le mois de janvier. Il propose désormais un grand amphithéâtre aux normes, en utilisation partagée avec le programme culturel.



2020

En 2020, les travaux des autres bâtiments de la phase II débuteront pour une livraison en septembre 2021 :

- la bourse du travail accueillera la bibliothèque de droit,
- l'Hôtel Delacroix : l'administration,
- l'ancienne école Mme Rolland : la recherche et des salles de cours,
- une nouvelle aile sera aménagée à l'ouest du couvent St Sauveur (nouvel amphithéâtre et salles de cours).

Ainsi, 5 formations supplémentaires seront enseignées à l'issue de la phase II (L1 et L2 Droit ; L1 et L2 AES ; Capacité en Droit).

Le coût prévisionnel de la phase II du Campus Mailly s'élève à 12 M€ HT.

Les financements acquis à ce jour s'élèvent à 9,62 M€ (Anru 2 M€ ; Etat 2 M€ ; Région 2,4 M€ ; PMM 2,72 M€, Département 0,5 M€).



✓ **Investir pour maintenir 1.000 emplois autour du Palais de justice rénové et agrandi in situ**

Le Palais de justice vétuste nécessite d'importants travaux. Au cours de ces dernières années, l'Etat a envisagé différentes solutions, notamment une délocalisation dans le quartier St Assisclé où il avait acheté des terrains pour construire une cité judiciaire.

La Ville s'est toujours opposée à la construction d'une cité judiciaire hors centre-ville, en considérant que l'agrandissement du Palais de justice devait se faire in situ. En effet, le parking Arago, à proximité immédiate du bâtiment actuel, permet avec les droits à construire qui y sont liés d'agrandir sur site.

Ce scénario a été retenu par l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ). Les expertises réalisées et les discussions entre la Ville et l'APIJ ont permis d'arriver à un accord technique, financier et juridique présenté au Conseil municipal du 9 novembre 2018.

2020 La Ville s'est engagée à céder l'emprise foncière et les droits à construire, qui y sont liés, pour un montant de 2,6 M€. La promesse de vente, présentée au conseil municipal du 19 septembre 2019, entre l'Etat et Perpignan a été signée en Préfecture le 4 octobre 2019, en présence de la Directrice générale de l'APIJ.

Le Palais de justice sera agrandi d'environ 6.600 m² sur la dalle Arago et le palais actuel sera rénové. L'ensemble représentera environ 15.000 m² et un investissement de l'ordre de 50 M€.

L'APIJ a lancé un concours pour sélectionner un maître d'œuvre chargé de la réalisation du projet. Le permis de construire, concernant l'aménagement du parking pour lequel la ville sera maître d'ouvrage, est d'ores et déjà délivré.

✓ Investir pour que Perpignan soit une destination touristique et culturelle

Il s'agit d'une orientation emblématique de l'équipe municipale pour le cœur de ville. Grâce aux investissements réalisés ces dernières années pour la rénovation du patrimoine historique exceptionnel et du musée d'art Hyacinthe Rigaud, les touristes et les visiteurs sont de plus en plus nombreux toute l'année sur la ville, générant des retombées positives, notamment sur le commerce et l'économie.

• Le patrimoine historique

Perpignan a lancé la restauration de son riche patrimoine civil et religieux, formidable atout pour son développement touristique et culturel.

Ces restaurations ont été remarquées et récompensées :

- le Grand Prix Régional 2018 de la revue des Collectivités Locales avec la restauration du musée d'art Hyacinthe Rigaud,
- le Grand Prix National 2018 de la revue des Collectivités Locales, catégorie revitalisation des centres-villes avec l'opération « Campus Mailly, l'université investit le cœur de ville ».
- les rubans du patrimoine, décernés par la Fédération française du bâtiment, l'association des Maires de France et la Fondation du patrimoine, prix récompensant la restauration des églises Notre Dame la Réal et St Jacques.

Tous ces lieux sont désormais repérés par une signalétique adaptée. Ils sont ouverts gratuitement toute l'année depuis 5 ans (433.000 visiteurs accueillis en 1 an). Des films sont projetés pour inciter le touriste à venir découvrir ces trésors cachés. L'application numérique Perpignan 3D, téléchargeable gratuitement (environ 10.000 téléchargements), guide les touristes au travers de 3 circuits gothiques et depuis 2019, un circuit sur « Perpignan, la militaire ».

Cette valorisation des monuments restaurés permet aussi un accès virtuel au patrimoine pour les personnes à mobilité réduite et le public empêché (résidents maison de retraite, EHPAD, patients hôpitaux...).

Depuis 2019, la Poudrière (rue Rabelais) est un nouveau lieu d'exposition consacrée à la mise en valeur du patrimoine autour de « Perpignan la militaire ».

Cette exposition permanente explique l'importance de la conjoncture militaire dans l'histoire et le patrimoine de Perpignan. La copie du plan-relief de 1689 (de 22 m²), dont l'original est exposé aux Invalides, décryptée par des panneaux, invite à découvrir les différentes installations de la ville-forte (remparts, poudrières, casernes, champs de manœuvres...). Un second espace détaille la chronologie des sièges et des batailles (de 1176 à 1944), ainsi que l'évolution des fortifications jusqu'à la transformation de la démolition des remparts. C'est l'occasion d'admirer l'architecture de ce dépôt de poudre du début du XVII^e siècle, ses meurtrières angulaires, ses poutres et ses graffitis historiques.

2020

– Démarrage des travaux de restauration des bâtiments historiques :

- ♦ **Chapelle du Tiers ordre** : seul temple décadaire de France, cet édifice va faire l'objet de travaux sanitaires (1,1 M€) et les magnifiques peintures de J. Gamelin seront restaurées (travaux – démarrage 2019 ; fin 2020).
- ♦ **Eglise Sainte Claire** : sera également restaurée (3,5 M€) ; des sondages ont permis de découvrir de magnifiques fresques du XIX^e siècle (travaux : démarrage octobre 2019 ; fin 2021).
- ♦ **Casa Xanxo** : l'intérieur sera aménagé (3,2 M€) pour y accueillir le Centre d'interprétation et d'animation du patrimoine (CIAP) (travaux – démarrage 1^{er} trimestre 2020 ; fin 2021).
- ♦ **Hôtel Pams** : les façades de la rue E. Zola seront restaurées.
- ♦ **Couvent des Dominicains** : les études seront lancées pour les travaux de la salle capitulaire et de la chapelle St Georges notamment pour supprimer le plancher édifié par l'armée et redonner à ces lieux leur éclat d'origine. Les études des façades du cloître et des vitraux seront également lancées en 2020.
- ♦ **L'église des Carmes** : le sol de l'ancienne église fera l'objet de travaux d'aménagements durables pour l'accueil de manifestations culturelles et de spectacles de type scénique. Ces travaux concerneront la nef, pour l'accueil du public, les chapelles latérales, la crypte et le chœur pour le positionnement de la scène.



Le **patrimoine de Perpignan** est un véritable atout pour le développement du tourisme.

Perpignan, « Ville d'art et d'histoire », comprend 32 sites classés ou inscrits aux Monuments Historiques, 5 « Musées de France », 5 quartiers et 9 édifices labellisés « architecture XX^e siècle ». Elle fait l'objet d'un projet en cours de candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO conjointement avec les villes de Palma de Majorque (Iles Baléares, Espagne) et de Collioure sur le thème de « l'architecture et l'urbanisme du royaume de Majorque dans ses deux capitales ».

La procession de la Sanch lors de la Semaine Sainte, est aussi actuellement en cours de classement à l'inventaire du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) de la France en vue d'un classement PCI UNESCO.

La Loge de mer, vitrine du tourisme communautaire et du patrimoine perpignanais offre un accueil moderne, doté des derniers équipements numériques, tout en préservant l'âme des lieux. Le développement touristique constitue un réel enjeu économique pour lequel cet outil de promotion d'intérêt régional, vient s'inscrire comme un élément essentiel dans la politique d'attractivité du territoire. Par ailleurs, il constitue le point de départ des visites guidées de la ville, des itinéraires de découvertes du territoire « l'histoire en héritage » et vient s'ériger en tant que vitrine de l'identité catalane.

• Le musée d'art Hyacinthe Rigaud

Depuis son ouverture en juin 2017, le musée a accueilli 199.564 visiteurs en 30 mois. En 2020, le musée présentera 2 expositions :

2020

◆ Hiver/Printemps : **L'esprit du lieu, 20 artistes en 2020**

Initié par le Cercle Rigaud, association des Amis du musée Rigaud, l'exposition est le résultat d'un constat et d'une volonté partagés avec le musée.

Le constat : les collections du musée d'art Hyacinthe Rigaud ont peu bénéficié pour diverses raisons, au cours des décennies passées, de l'apport d'une création contemporaine locale pourtant prolifique. Le musée devait donc retisser un lien avec les artistes qui ont toujours démontré, par leurs œuvres et travaux, un fort attachement à ce territoire.

La volonté : y remédier promptement et la convergence de vues du musée et de l'association a permis de nourrir cette initiative en invitant 20 artistes, actifs au sein de la ville et du département, à exposer au sein du musée, dans le cadre d'une exposition collective jamais présentée jusque-là.

◆ Eté/Automne : **Portraits en majesté, le musée Rigaud à l'heure de Versailles François de Troy, Hyacinthe Rigaud, Nicolas de Largillierre**

L'exposition estivale de 2020 va bénéficier d'un partenariat exceptionnel. En effet, le musée d'art Hyacinthe Rigaud et le musée national du château de Versailles et des Trianons organisent l'exposition : Portraits en majesté, Le musée Rigaud à l'heure de Versailles.

L'objet de l'exposition est de valoriser de façon inédite – puisque c'est la première fois qu'un tel rapprochement sera proposé – les trois artistes français qui, de la deuxième moitié du règne de Louis XIV au règne de Louis XV, ont été les acteurs de cette révolution : François de Troy (1645-1730), Nicolas de Largillierre (1656-1746) et Hyacinthe Rigaud (1659-1743). Avec plus de cent œuvres et objets prêtés par de grandes institutions muséales internationales et nationales dont le musée du Louvre, cette exposition placera une fois encore le musée d'art Hyacinthe Rigaud au cœur de l'actualité culturelle et artistique du Sud de la France, faisant de Perpignan une destination.

Fin octobre 2020, à l'issue de l'exposition de Perpignan, le musée national de Versailles organisera jusqu'au début février 2021, une rétrospective consacrée à Hyacinthe Rigaud. Des œuvres du musée Rigaud, visibles durant l'exposition estivale à Perpignan, seront exposées à Versailles. Pour compenser ce prêt des Rigaud, Versailles proposera au musée un accrochage exceptionnel et inédit d'une quinzaine de tableaux prestigieux consacrés aux portraits de reines franco-espagnoles du XVII^e siècle dont Anne d'Autriche et Marie-Thérèse d'Espagne, la mère et l'épouse de Louis XIV.

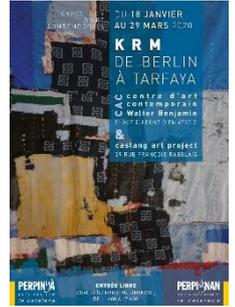


L'Etablissement public, qui gère le musée d'art Hyacinthe Rigaud, bénéficie d'une subvention municipale de 1,7 M€ et d'un budget de 2,4 M€ en 2020.

2020

- **Le retour des expositions au Centre d'art contemporain Walter Benjamin**

Après la fermeture de la médiathèque temporaire qui a fonctionné dans ces lieux une grande partie de l'année 2019, le Centre d'art contemporain Walter Benjamin renoue avec sa vocation d'accueillir des expositions temporaires d'art contemporain et actuel. La première exposition est consacrée au travail de KRM, Cherif et Geza, qui est un duo d'artistes franco-allemands, à la notoriété internationale.



- **Des événements festifs et des animations toute l'année**

- **L'animation du cœur de ville - dynamisation de l'espace public et valorisation de la richesse patrimoniale**

Centrant son action sur le cœur de ville, la Ville s'implique fortement et organise des événements et manifestations qui contribuent à l'attractivité touristique et à la dynamisation du centre-ville commerçant.

Ces deux axes se traduisent par :

- La planification et le pilotage de l'ensemble des manifestations de grande ampleur qui positionnent Perpignan comme la commune centre d'un territoire aux nombreuses richesses culturelles, traditionnelles et patrimoniales.
- L'accompagnement et le soutien des structures et partenaires locaux dans leurs projets d'animations et de promotions de la vie culturelle locale.

Le développement des animations et manifestations sur l'année 2019, notamment par les labélisations « Perpignan Ville Européenne du Vin » et « Perpignan Capitale de la Sardane », a contribué à une hausse significative de la participation de la fréquentation des publics locaux et touristiques. En effet, l'affluence record lors des manifestations telles que la procession de la Sanch, ou encore les Jeudis de Perpignan en 2019, démontre l'important attrait touristique de la ville (les Trobades médiévales ont accueilli près de 15.000 visiteurs sur le second week-end d'octobre, soit une augmentation de plus de 60 % par rapport à 2018). L'accueil effectué sur les sites de la ville confirme cet intérêt des publics à découvrir ou redécouvrir les richesses patrimoniales.

2020

Cette dynamique sera poursuivie et des manifestations régulières et traditionnelles seront au programme : la Sant Jordi, la procession de la Sanch, la fête de la musique, les musicales, les jeudis de Perpignan, les animations et décorations de Noël...

Mais également de nouveaux rendez-vous, tels que les « apéros-concerts », seront programmés, proposant ainsi plus que 40 journées festives rien que sur la période estivale.

La Ville a considérablement augmenté les moyens financiers alloués aux animations. Ils s'élèveront à 790 K€ en 2020.



- **Une programmation événementielle**

La culture est vivante et la Ville considère qu'elle se doit d'être partagée par le plus grand nombre. C'est la raison pour laquelle, outre le fonctionnement des structures culturelles et la mise en œuvre d'un contrat territorial d'éducation artistique et culturelle, la commune organise ou soutient de grands événements populaires fondés sur un haut niveau d'exigence artistique.

Parmi ceux-ci, on notera la diversité et la renommée des festivals :

- **Festival Visa pour l'Image**, organisé par l'association Visa pour l'Image, est le plus grand festival international de photojournalisme, réunissant chaque année à Perpignan des milliers de visiteurs autour d'une même passion. Visa pour l'Image, c'est plus d'une vingtaine d'expositions gratuites dans toute la ville, invitant le public à découvrir de saisissants reportages réalisés par des photojournalistes du monde entier. C'est également des soirées-projections en plein air dans le somptueux cadre du cloître du Campo Santo, des rencontres avec les photographes, des rendez-vous aux stands des agences et des grandes marques de la technologie photographique. Une 3^e semaine de présentation réservée aux visites des classes des établissements scolaires de la région clôture la manifestation. En 2020, une semaine supplémentaire sera réservée au scolaire (2 semaines au total). Les moyens alloués à l'association Visa pour l'image s'élèvent à 1,44 M€ (dont 0,65 M€ de subventions).
- **Festival Live au Campo**, organisé par la société Prodway Production, a investi en 2019, pour la quatrième année consécutive le Campo Santo, site majeur du patrimoine bâti de Perpignan, pour une série de cinq soirées de concerts exceptionnels, avec une programmation ambitieuse de différents genres musicaux. Plus de 10.000 spectateurs sont venus acclamer des artistes de renommée nationale et internationale et, en 2020, le festival poursuivra son ambition de devenir un grand rendez-vous sur la scène musicale estivale du Sud de la France en proposant au moins six soirées. La Ville alloue une aide de 120 K€ pour l'organisation de ce festival.
- **Festival de musique sacrée**, organisé par la Ville depuis plus de 30 ans durant la période de Pâques, il convie le public à découvrir les plus belles pages de la musique sacrée emplies de spiritualité. La Ville alloue 180 K€ à l'organisation du Festival.
- **Festival Ida y Vuelta**, organisé par la Casa Musicale, est une manifestation gratuite destinée à tous les publics. C'est un festival au cœur des réalités urbaines qui fait la part belle à la présence bouillonnante des musiciens amateurs de la région. Les moyens alloués à l'association s'élèvent à 1,1 M€ (dont 0,53 M€ de subventions).
- **Festival Confrontation**, organisé par l'Institut Jean Vigo, ce festival de cinéma et d'histoire permet de confronter différents regards cinématographiques autour d'un thème renouvelé chaque année (Les arts à l'écran, Cinéma des Indes, La Ville au cinéma...). Installé en cœur de ville au cinéma Castillet, Confrontation présente une soixantaine de films - de la période du muet aux productions actuelles - suivis de rencontres et débats avec des historiens, des réalisateurs et professionnels du cinéma. Des expositions et des « Rencontres Ciné-Jeunes » complètent la programmation du festival. Les moyens alloués à l'association cinémathèque euro régionale, institut J. Vigo s'élèvent à 0,46 M€.
- **Festival International du film d'art et du film (FILAF)**, organisé par l'association Cogito, a pour objectif de diffuser et promouvoir les connaissances en art auprès du grand public en sélectionnant, présentant et primant les meilleurs livres et films à propos de l'art au plan international. Le FILAF a pour but de découvrir et de diffuser les films et les livres les plus originaux, beaux, accessibles et inspirés. Durant une semaine le grand public et les professionnels se retrouvent autour de projections de films documentaires sur l'art et les artistes, d'expositions de livres, de conférences, tables rondes et signatures des plus grands artistes actuels. En 2020, le festival fêtera sa 10^e édition. La Ville alloue 21 K€ de subvention à l'association.

- **Festival del Disc et de la BD (FID)**, co-organisé par la Ville et l'association FID, continue son chemin avec, depuis 2009, la bande dessinée associée aux galettes de vinyle. Cette manifestation est la plus grande foire euro-méditerranéenne du disque avec plus de 4.000 visiteurs pour l'ensemble du festival. C'est aussi un espace convivial de rencontres et d'échanges autour des métiers du disque, de la musique, de la BD, du livre et de la photographie. La Ville alloue 55 K€ de subvention à l'association.
- **Festival Jazzèbre**, organisé par l'association Strass, s'est attaché, au travers de ses programmations successives, à mettre en évidence les courants créatifs du jazz contemporain, sans oublier les musiques de répertoire et a cherché à explorer les rencontres entre jazz et musiques du monde. Le festival accueille depuis ses 31 années d'existence, les plus grands musiciens français et bon nombre des grands noms de l'histoire du jazz mondial. Il est en outre particulièrement attentif à la scène émergente, qu'elle soit régionale, nationale ou internationale. La Ville alloue 50 K€ de subvention à l'association.
- **Festival Aujourd'hui Musiques**, organisé par le Théâtre de l'Archipel, est un festival des « créations sonores » qui défend une approche ouverte, riche et éclectique, et multiplie les passerelles entre les différentes formes d'expressions contemporaines avec, depuis 2012, une présence accrue de la danse, du cirque, du cinéma et du multimédia. Des artistes et des compositeurs à la pointe de la création la plus actuelle, sans omettre les œuvres incontournables du 20^e siècle, sont à découvrir lors des différents spectacles proposés au Théâtre de l'Archipel. Autour des spectacles, le festival organise également des rencontres avec les artistes, des répétitions publiques commentées, des master classes, des conférences et différents ateliers. La Ville alloue 3,75 M€ de subvention à l'EPCC.

Le panel d'animations est très varié. Le sport n'est pas en reste. L'Open de France de padel, organisé durant 3 jours en juin 2019, place de la Victoire, a reçu un accueil très favorable du public. Ce succès populaire conduit la Ville à renouveler en 2020 cette manifestation qui s'étalera sur une semaine, du 8 au 14 juin.



Toutes ces animations et les investissements réalisés sur le patrimoine et l'espace public du centre-ville permettent de soutenir le commerce. Des signes positifs sont visibles sur le centre-ville avec des réouvertures de commerces restés longtemps vacants, comme les Halles Vauban, le Mess des officiers, les boulevards Clemenceau et Leclerc.

2 - INVESTIR POUR LA SECURITE : PERPIGNAN, 1ERE POLICE MUNICIPALE DE FRANCE

✓ Perpignan, 1 policier municipal armé pour 842 habitants en 2018

Les moyens alloués à la police municipale place Perpignan, 1^{ère} police municipale de France en nombre d'habitants par policier municipal.

rang	Commune	Insee pop. 2015 en vigueur au 01/01/18	Nbre Policiers Municipaux	Nbre d'habitants pour 1 policier
1	PERPIGNAN	123 709	147	842
2	NIMES	153 889	177	869
3	NICE	346 055	396	874
4	SAINT ETIENNE	173 662	161	1 079
5	ORLEANS	118 107	95	1 243
6	METZ	119 538	86	1 390
7	AIX-EN-PROVENCE	146 192	105	1 392
8	TOULOUSE	479 638	330	1 453
9	TOURS	139 698	93	1 502
10	MONTPELLIER	282 143	186	1 517

(Source : Ministère de l'Intérieur ; effectifs au 31/12/2018)

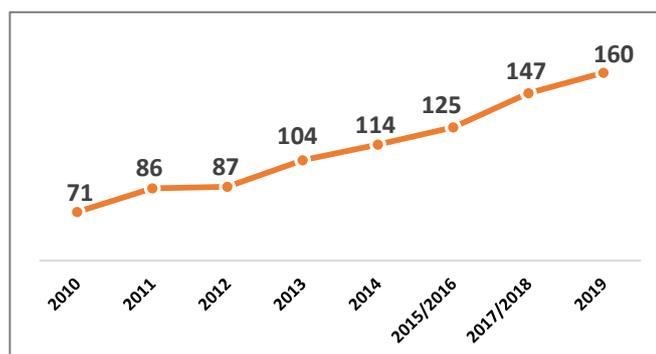
La sécurité des Perpignanais est une priorité. Au fil des années, des moyens supplémentaires ont été régulièrement alloués. La police municipale de Perpignan est dotée de toutes les armes autorisées.

✓ Moyens humains doublés en 6 ans : 160 policiers municipaux armés, soit 1 policier municipal armé pour 760 habitants en 2019

Nos agents de la police municipale sont sur tous les fronts au quotidien : des patrouilles dans les quartiers sur les points sensibles, des équipages pour assurer la sécurité des grandes manifestations (VISA, USAP, Jeudis de Perpignan, festivités de Noël...), des équipages envoyés sur des points de rixe,.....

Désormais, **160 policiers municipaux armés** assurent une présence sur le terrain jusqu'à 2 heures du matin. L'objectif fixé pour le mandat de 160 policiers municipaux opérationnels et armés, est réalisé depuis le 1^{er} janvier 2019.

EVOLUTION DES EFFECTIFS



La police municipale est organisée autour de plusieurs brigades qui interagissent pour un maillage pertinent sur tout le territoire :

- 2 Unités mobile d'intervention rapide (UMIR),
- 2 Unités mobile de terrain (UMT),
- Brigade prévention et médiation (BPM),
- Unité légère de stationnement (ULS),
- Brigade canine,
- PC radio Jour/Nuit,
- Force action propreté (FAP),
- Brigade réglementation voirie (BRV),
- référents territoriaux (agent de police au sein de chaque mairie de quartier pour décliner l'action en proximité),
- accueil fourrière.

La police municipale est officiellement formateur CNFPT pour la formation VTT police et accueil des policiers venus de toute la France.

Outre les agents de la police municipale, 24 agents des filières technique et administrative complètent la direction, notamment pour la salle de supervision de vidéo protection. L'effectif total de la police municipale est de 184 agents.

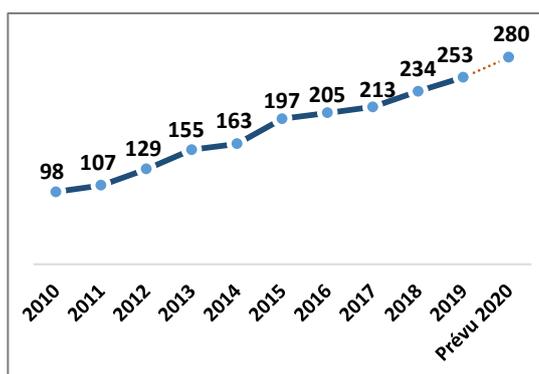
✓ Moyens matériels

Innover, s'adapter... la police municipale se doit d'investir en continu pour sa modernité, son efficacité et le maintien de son niveau de service.

- Standard téléphonique : premier contact entre le citoyen et la police municipale. Le 04 68 88 66 66 reçoit plus de **59.326 appels par an**.
- Vidéo-protection : le poste central a été réorganisé avec de nouveaux écrans, pour s'adapter à la croissance des caméras sur le terrain. Des opérateurs veillent sur les images 24h/24 et 7j/7 et les citoyens peuvent effectuer des visites du centre de vidéo par groupe sur demande préalable. Le nombre de caméras installées sur la voie publique est en croissance permanente et les résultats sont concrets et encourageants.



NOMBRE DE CAMERAS



- Caméras mobiles, gilets pare-balles, casques... la Ville investit dans des équipements innovants et de qualité pour ses policiers municipaux afin qu'ils assurent leurs missions efficacement mais en toute sécurité de leur personne.

- ◆ Acquisition de gilets pare-balles supplémentaires.
- ◆ 20 caméras mobiles supplémentaires portant le nombre à 30 policiers municipaux dotés de cet équipement.

- Véhicules : permettant plus de souplesse dans les déplacements en centre-ville, les VTT sont arrivés en force et complètent les autres modes de déplacement de la police municipale : pédestre, voiture, moto.



En 2019, la police municipale a réalisé 21.023 interventions, a procédé à 744 interpellations, a participé à 37 opérations conjointes avec la police nationale. Le dispositif de caméras de vidéo protection a permis de procéder à 4.141 signalements, l'interpellation directe de 80 individus ; il a été sollicité à 316 reprises par la police nationale pour obtenir des images dans le cadre d'enquête.

La sécurité des Perpignanais est une priorité, les moyens alloués n'ont cessé d'augmenter ces dernières années et s'élèvent à environ 8 M€.

2020

Un local mutualisé avec la police nationale devrait être installé à proximité de la place Cassanyes, bd. Jean Bourrat (ancien hôtel La Cigale).

3 - INVESTIR POUR LA QUALITE DE VIE DES PERPIGNANAIS ET UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE

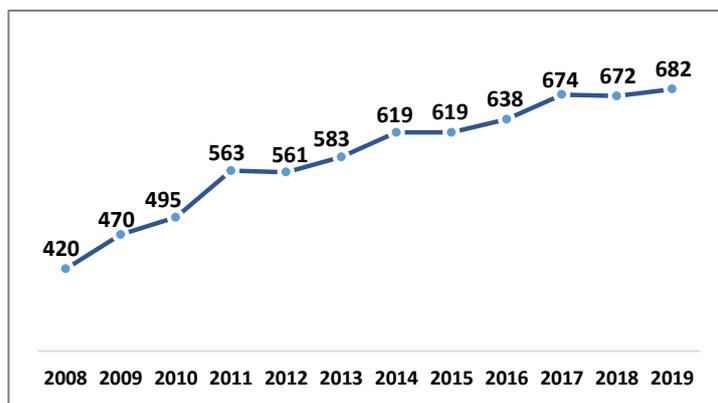
✓ L'enfance et l'éducation, priorité municipale

La Ville place la petite enfance, l'enfance et l'éducation comme priorités dans son action au service des Perpignanaïses. Des moyens importants sont alloués pour la réussite éducative des enfants et des jeunes.

● Petite enfance, une place pour chaque enfant

En 2019, l'offre d'accueil collectif de jeunes enfants continue à croître sur le territoire de la Ville, avec le développement conséquent des maisons d'assistantes maternelles et des micro-crèches. Impulsé depuis plusieurs années, cet essor inédit, qui vient appuyer le développement des crèches municipales, a permis de faire de Perpignan une ville atypique dont **l'offre petite enfance du territoire satisfait la demande**.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PLACES EN CRECHE COLLECTIVE 2008/2019



Pour accompagner ce développement, un 3^e Relais d'assistantes maternelles (RAM) situé au centre de Perpignan – le RAM Janic LAVIGNE vient d'ouvrir ses portes. Ce nouvel équipement permet de mieux orienter les familles à la recherche d'un mode de garde pour leurs jeunes enfants et de mieux accompagner les assistantes maternelles du quartier. Ce RAM et les deux RAM existants (Nord et Sud), qui ont également une fonction d'observatoire de la situation de la petite enfance sur l'ensemble du territoire, assurent désormais une couverture complète de Perpignan.



2020

Dans une logique de proximité et d'accompagnement des familles, la Ville a lancé les études permettant de créer un nouveau Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) à l'étage du RAM LAVIGNE. Cet espace de rencontres et d'échanges entre familles et professionnels de la petite enfance viendra compléter les LAEP déjà créés. En 2020, à Saint Jacques, la Casa des Petits prendra place dans les locaux rénovés de la rue Rabelais. Cette nouvelle structure appellera la création de deux nouveaux lieux qui s'inscriront dans les locaux mutualisés des RAM existants : au Nord, rue Samuel de Champlain et au Sud, rue du Vilar. Cette démarche de soutien à la parentalité correspond aux objectifs partagés avec la Caisse d'allocations familiales et formalisés dans la Convention territoriale globale (CTG).

- **Scolarité et éducation, la qualité de vie scolaire garantie par la Ville**

Dans toutes les écoles maternelles et élémentaires, la Direction de l'action éducative et de l'enfance accompagne le développement d'actions éducatives sur le temps scolaire : création et animation des BCD (Bibliothèques et Centres de Documentation), aide à la réussite de chaque enfant, mise à disposition des équipements sportifs, initiation à la science, classes de découverte, ateliers pour l'éducation au développement durable, etc.

La Ville finance la Caisse des écoles à hauteur de 1,08 M€ par an. Cela permet, notamment, de fournir gratuitement à chaque élève perpignanais les fournitures scolaires (585 K€/an) ou d'assurer les déplacements des enfants des écoles dans le cadre des activités scolaires (185 K€/an). Certaines actions sont menées en partenariat avec l'Agence régionale de santé (manger-bouger) ou la Direction régionale des affaires culturelles (classes culturelles).

Perpignan est signataire d'un Projet éducatif de territoire (PEdT) avec l'Education nationale, des services de l'Etat de la cohésion sociale (DDCS) et la CAF. Ce PEdT a été l'occasion depuis septembre 2018 d'intégrer le « Plan Mercredi » permettant de développer des actions éducatives de qualité sur tous les temps de l'enfant.

En 2019, la Ville a également conclu avec la CAF une Convention territoriale globale (CTG) qui favorise la territorialisation de l'offre globale de service en direction des familles. Elle remplace et amplifie l'action du Contrat Enfance Jeunesse passé avec la CAF qui s'éteint au 31/12/2019. La CTG entrera donc pleinement en vigueur le 1^{er} janvier 2020 et organisera concrètement l'offre globale de service de manière structurée et priorisée. Elle favorisera ainsi, c'est son vœu, le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ville a également mis en place un Dispositif de réussite éducative (DRE) axé sur la prévention éducative favorisant la réussite de chacun. Le DRE s'appuie sur un partenariat institutionnel et associatif qui permet de mettre en place les Equipes pluridisciplinaires de soutien (EPS) chargées d'accompagner les enfants et les jeunes de 2 à 16 ans dans leur réussite scolaire.

A l'été 2019, Perpignan a été retenue pour intégrer la préfiguration des Cités éducatives et fait partie des 80 territoires « cible » au niveau national. Ce dispositif vise à intensifier les prises en charges éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Le label « Cités éducatives » est un label d'excellence permettant de bénéficier de moyens supplémentaires affectés par l'État. L'objet n'est pas d'être un dispositif de plus mais l'occasion de mieux coordonner et renforcer les dispositifs existants. L'enjeu est de pouvoir accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie.

- **Écoles publiques, qualité et innovation**

Dans le cadre de son adhésion au SYM Pyrénées-Méditerranée, la Ville poursuit le double objectif de soutenir l'agriculture et l'économie locale et de proposer, aux enfants, des repas adaptés, sains, bons et équilibrés.

Elle s'associe à la lutte contre le gaspillage alimentaire et promeut les produits bio (100 % en crèche, 20 % en restaurant scolaire, pour atteindre 40 % d'ici 3 ans) et les produits locaux (20 % pour atteindre 45 % d'ici 3 ans).

Depuis trois ans, Perpignan a instauré une proposition de repas végétariens dans les restaurants scolaires et applique, depuis le 1/11/2019, un repas végétarien hebdomadaire unique à la cantine.

2020

En 2020 la Ville accompagne la croissance des effectifs scolaires en lançant le programme d'extension de l'école Ludovic Massé et la création d'un nouveau satellite de restauration scolaire.

L'année 2019/2020 est également la dernière année de mise en œuvre de la stratégie nationale de dédoublement des classes de CP et CE1 en REP et REP+, que la Ville appuie pleinement en dégagant des espaces dans la plupart des établissements scolaires pour permettre d'y positionner les classes dédoublées.

En maternelle, Perpignan garantit l'affectation d'une ATSEM par classe pour permettre aux plus jeunes de bénéficier d'une personne référente présente sur tous les temps : scolaires, méridiens, accueils du matin et du soir.

Par ailleurs, la Ville a installé un réseau internet haut débit dans chaque établissement et met à disposition des écoles, des Tableaux numériques interactifs (TNI) et des tablettes connectés, dans le but de mettre les nouvelles technologies au service de l'éducation. Les TNI représentent un investissement de 800 K€. Il s'agit d'écrans blancs tactiles associés à un ordinateur et un vidéoprojecteur. Ils équipent à ce jour 100 % des classes des écoles élémentaires (hors dédoublement), soit 265 TNI. Les classes mobiles et tablettes tactiles représentent un investissement de 300 K€. Elles permettent aux enseignants de transformer leur salle de classe en un environnement numérique d'enseignement.

✓ **Le sport sur tout le territoire**

La politique sportive de Perpignan s'intègre dans un cadre général et s'articule avec d'autres politiques plus globales : éducation, solidarité, citoyenneté, rénovation urbaine et aménagement. La Ville accompagne les clubs et associations sportives de Perpignan en qualité de gestionnaire, partenaire et organisateur. Elle adapte annuellement son soutien selon les niveaux de pratiques et les besoins des associations, apporte un service de proximité et les accompagne afin de mailler le territoire communal et permettre l'accès aux sports à tous et pour tous.

Cette dynamique est consolidée et valorisée en proposant des structures conformes et adaptées aux pratiques et utilisations actuelles.

Les équipements répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville comprennent déjà 2 piscines (4 bassins), 30 plateaux sportifs (espaces sportifs de proximité), 13 gymnases, 11 salles de sports (escalade, boxe, lutte, judo, escrime, tir à l'arc...), 15 boulodromes, 22 stades dont 7 en pelouse synthétique, 4 courts de padel, 20 courts de tennis...

Parmi eux, les piscines Brutus au Nord et du Moulin à Vent au Sud enregistrent annuellement près de 350.000 entrées. Ces établissements permettent aux scolaires (77.000 entrées), aux associations et écoles de natation de bénéficier de conditions d'apprentissage et de pratiques très favorables.

2020

Les investissements seront poursuivis en 2020 pour maintenir ce niveau de performance, en complément des travaux d'entretien courant. L'éclairage du stade Aimé GIRAL sera totalement rénové. Composée de projecteurs LED, cette nouvelle installation placera la structure en conformité avec les dernières normes permettant des rediffusions télé de grande qualité. Le système d'arrosage sera également entièrement reconstruit. Ces deux interventions majeures ont également pour objectif les économies d'énergie et d'eau.

2020

La toiture du gymnase Lurçat sera totalement rénovée. Là encore, cette opération visera à renforcer la performance énergétique du bâtiment afin de réduire les frais de fonctionnement.

Le stade porte d'Espagne et l'espace sportif de proximité Mailloles seront réhabilités. Une nouvelle aire de fitness en accès libre sera créée.

Le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la 3^e tribune du stade Gilbert BRUTUS sera lancé.

✓ Les mairies de quartier : guichet unique des formalités et doléances

Avec ses mairies de quartier implantées au cœur des 5 secteurs, Perpignan a fait le choix de renforcer le service aux habitants au plus près de chez eux. L'accueil des citoyens s'est structuré et amélioré. Les démarches administratives, de plus en plus nombreuses, peuvent y être effectuées : délivrances de carte d'identité et passeport, inscriptions sur les listes électorales, inscriptions scolaires et cantine, demandes de carte de déchetterie, délivrance de carte de bus....

MAIRIE	CNI PASSEPORTS	ACTES DIVERS **	LEGALISATION + COPIE CONFORME	CERTIFICATS DE VIE	CARTES BUS	CARTES DECHETTERIE	INSCRIPTIONS SCOLAIRE RESTAURATION PERISCOLAIRE	RECENSEMENT MILITAIRE	ELECTIONS
Centre	5 453	6 520	488	215	1 091	35	3 118	164	177
Sud	4 287	2 091	381	352	746	83	2 618	170	393
Est	4 242	995	532	214	528	107	2 229	191	321
Ouest	3 817	1 217	368	118	1 138	46	4 403	284	419
Nord Al Sol	3 198	3 010	447	76	346	64	2 601	245	238
Nord Haut-Vernet	3 020	2 961	275	51	301	59	1 400	102	76
Dir. Population	5 334	82 900	1 300	1 200	/	/	/	156	1 417
TOTAL	29 351	99 694	3 791	2 226	4 150	394	16 369	1 312	3 041

** actes : total actes traités (Etat-Civil, livrets de familles...)

Par ailleurs, la gestion des doléances et la capacité à apporter une réponse au citoyen sont devenues des missions incontournables ; autant d'actions qui permettent par petites touches une amélioration de l'espace urbain et du cadre de vie, venant compléter les projets structurants de quartier.

Pour ce faire, le numérique s'est imposé comme outil essentiel pour le suivi et la traçabilité informatique des doléances de toutes parts, mais aussi pour les démarches en ligne. La Gestion Relation Usager, permet la coordination, le suivi et la synthèse des éléments apportés par les services et la restitution d'une réponse concrète et précise à l'habitant.

L'application gratuite « Perpignan » permet à tout habitant de signaler, en direct, un dysfonctionnement sur la voie publique depuis son smartphone, afin que les services municipaux interviennent dans les meilleurs délais.

Mairie	ACCUEIL PHYSIQUE TELEPHONIQUE	GRU ACCUEIL COURRIER
Centre Historique	21 806	4 098
Sud	25 109	6 378
Est	16 446	2 834
Ouest	19 589	3 823
Nord Al Sol	34 235	3 457
Nord Haut-Vernet	24 943	
TOTAL	142 128	20 590

Sur le terrain, les réunions de concertation, les enquêtes en porte à porte, les visites sur site,... coordonnées par les mairies de quartier permettent d'apporter la meilleure solution pour améliorer l'espace urbain répondant au mieux aux attentes et dans l'intérêt général.

Pour optimiser les conditions d'accueil du public et faciliter les formalités, plusieurs mairies de quartier vont améliorer leur espace d'accueil : mairies de quartier Sud et Ouest, mais aussi la mairie de quartier Al Sol qui est restructurée grâce à l'étage libéré par la CAF.

✓ **L'espace urbain : vue d'ensemble et approche de proximité**

Avec une surface totale de 68 km², le territoire de Perpignan inscrit l'action de ses quartiers dans une dynamique d'amélioration permanente de l'espace urbain, afin d'apporter aux habitants un cadre de vie accueillant, agréable et moderne. En donnant la priorité aux espaces publics existants, la Ville répond aux demandes des habitants à la suite de concertations menées lors de réunions publiques.

A l'échelle de chacun des 5 secteurs, les plans d'actions par quartier mobilisent et coordonnent les moyens de la ville pour concevoir des aménagements cohérents à l'échelle du quartier.

● **Voirie : des travaux en pas de porte**

Chacune des 5 mairies de quartier dispose d'une enveloppe de 1 M€ pour les petits travaux de proximité, enveloppe en augmentation depuis 2 ans. Des opérations de proximité identifiées par quartier sont arbitrées, chaque année, pour améliorer les espaces publics, les rues et les trottoirs.

En 2019, plus de 20 M€ ont été investis dans les quartiers, notamment les opérations de proximité suivantes :

- Centre-ville : réfection des rues du Castillet, Rabelais, Ronsard, Lull, Sorel, Amandiers, Remparts Villeneuve (phase II), Flaubert, Marché de gros ; zone d'ébats pour chien, bd J. Bourrat.
- Ouest : requalification du marché St Martin (place Vaillant Couturier) ; réfection des rues Ribère et Courteline, quai de Hanovre, quai Nobel, Testory, Lulli, Oliva, Guiter ; requalification du cœur de quartier Y. du Manoir ; réfection du parking Rodin.
- Est : aménagement des places des Goemons et de la Liberté ; réhabilitation placettes Albatros, Algues, Corail ; réfection des rues de la Houle, des Goëmons, Lenoir, Vaillant, Sembat, Jacquard, réfection du trottoir rue des Glaïeuls.
- Nord : création du parking Magenti ; réfection du parking Bataille, réfection des rues Saint Saens, Cousin, Coustou et Rude, parc Maillol (grilles et parvis).
- Sud : rénovation de la rambla de l'Occitanie ; aménagement de la place de Turenne ; réfection chaussée rues Parazols, du Stadium, Izarn, Pams, Renaudot, Saint Nazaire, Brocat et Alicante.

Au-delà des grands projets d'aménagement, un travail continu des services municipaux est réalisé sur l'espace public pour apporter des améliorations par petites touches au cœur de chaque secteur.

C'est l'addition de toutes ces améliorations répondant aux attentes des habitants qui donne le tempo d'un quartier où il fait bon vivre : aménager des places de stationnement ; paysager des délaissés de voirie ; procéder à la réfection de trottoirs et chaussées ; créer des espaces canins ; installer des dispositifs pour ralentir la vitesse ; mettre en peinture les transformateurs électriques ; enterrer les containers de collecte ; planter des arbres ; restructurer des jardins ; installer des jeux d'enfants ; mettre en accessibilité la voirie aux personnes à mobilité réduite ; améliorer l'éclairage public.

- Quelques chiffres : 2 031 voies ; 413 km linéaire de voirie et 58 km de chemins ruraux ; 2 500 passages piétons ; 1 443 bancs ; plus de 4.000 autorisations de voirie délivrées en 2019. 2.463 interventions en régies.

2020

Pour 2020, de nouvelles opérations vont être réalisées :

- Centre : Quai Vauban et Bourdon, requalification du quai entre Palmarium et square J. Violet ; Aménagement square Jeantet Violet ; Avenue Brutus, requalification globale de l'avenue ; Reprise de chaussée voie de bus place de la Victoire ; Restructuration des trottoirs bd. Clemenceau.
- Nord : Requalification avenue du Cdt Soubielle ; Aménagement du parvis du Parc Maillol.
- Sud : Recalibrage liaison avenue Paul Alduy/chemin de la Passio Vella ; Aménagement d'un jardin et d'une aire de jeux lotissement du Mas Bresson.
- Ouest : Requalification rues Doumer et Massot ; Aménagement parking square des Républicains et Espagnols.
- Est : réhabilitation des avenues Gilles et Côte Vermeille, et chemin de la Roseraies.

• **Nature urbaine : toujours plus d'arbres et d'espaces naturels**

Avec un management environnemental durable, la Ville entre dans une autre modernité concernant la gestion de ses espaces verts. Au fleurissement traditionnel, la Division nature urbaine privilégie des aménagements en jardin sec, en prairie fleurie, plantation des pieds d'arbres.... Zéro phyto oblige, la conception de nos espaces doit être inventive tout en maintenant une qualité visuelle et environnementale.

Pour autant, ces poumons verts sont en augmentation dans tous les quartiers et les arbres regagnent la ville avec des espaces partagés créés au cœur des quartiers avec la vocation d'aérer l'urbanisation tout autant que de renforcer le lien social :

- La Ville compte 3 parcs urbains et 187 Hectares de parcs et jardins pour un patrimoine vert communal de 392 hectares, sans compter le parc des sports (50 Ha), le patrimoine sportif (20 Ha) et les terrains agricoles et naturels du territoire communal (2.000 Ha). Sans parler de tous les jardins privés car nous sommes une ville peu dense.

En 2019, l'espace Frantz Reichel a été aménagé sur le secteur Ouest (2,2 Ha), l'extension du parc Sant Vicens (secteur Est) lancée (1,3 Ha), le jardin H. Desprès restructuré (secteur Nord) et le jardin de la Butte réaménagé (secteur Mouin à vent).

- La Ville plante 2 fois plus d'arbres qu'elle n'en supprime (notamment palmiers Phoenix, infestés par le charançon rouge) ; 4.500 arbres ont été plantés sur le mandat (2014-2020) entre les grandes opérations d'aménagement, les opérations de renouvellement du patrimoine, les nouvelles plantations sur l'espace public et les opérations d'urbanisation.
- Réhabilitation du bois des Chênes, aménagement de la Lunette de Canet, extension du parc Sant Vicens

2020

Les initiatives sont aussi citoyennes avec l'appropriation des habitants à leurs espaces de proximité :



- Fleurs de ville : 250 plantes grimpantes dans les rues du cœur de ville (200 conventions signées avec les propriétaires) ; Plus de 150 mètres linéaires plantés par les habitants sur leurs trottoirs dans le cadre du permis de végétaliser initié au printemps 2017. Plus de 40 propriétaires ont participé.
- Responsabilisation des citoyens en les faisant participer au fleurissement de la ville.
- Jardins familiaux : 100 parcelles de jardins familiaux communaux et un doublement prévu en projet (Mailloles, Bas et Haut Vernet et Champ de Mars/Lunette de Canet).
- Chaque année : plantations pieds d'arbres sur trottoir, plantes grimpantes sur rue, amélioration accessibilité rues et jardins, renouvellement patrimoine arboré.

● Propreté : un défi relevé

Nettoyer l'espace public et sensibiliser les Perpignanais à la propreté est l'objectif fixé en matière de propreté urbaine.

- 176 agents dont 141 de nettoyage de l'espace urbain (plus des renforts saisonniers) sont affectés au nettoyage de l'espace urbain.
- 7.062 sollicitations d'habitants ont été traitées en 2019.
- 5.075 tonnes ont été collectées sur l'espace public en 2019, un chiffre en augmentation +495 tonnes comparativement à 2018.



Les principales missions pour assurer la propreté de la ville, tout au long de l'année, sont : l'entretien, le balayage des rues et espaces publics, le décapage haute pression, l'enlèvement des tags et graffitis, le ramassage des encombrants, le suivi de l'ensemble des prestations de collecte des déchets assurée par Perpignan Méditerranée Métropole.

La propreté de la ville est assurée par une présence de **365/365 jours**, avec une mobilisation et une réactivité fortes lors des grandes manifestations festives notamment. En 2019, les principales actions innovantes concernent le réaménagement du parc corbeilles du centre historique ; la poursuite de l'acquisition de matériels électriques (laveuses, balayeuses, goupils,...), l'acquisition de mobilier pour la collecte des mégots, et l'installation de plus de 1.000 corbeilles sur l'espace public.

Dans le cadre de son Plan action propreté, la Ville engage des actions de communication et de pédagogie. En 2019, deux manifestations se sont déroulés dans le cadre de l'opération « la propreté c'est l'affaire de tous » : le 24 avril en secteur Ouest et le 25 septembre en secteur Nord, et pour développer la conscience éco-citoyenne des élèves en les responsabilisant sur des actions de nettoyage et d'entretien de l'espace public avec l'aide de la « Perpibox ». Une campagne de communication « Balayer devant sa porte » s'est déclinée sur les panneaux d'affichage de la Ville et internet.

Pour que la Ville soit propre, tout est à refaire chaque matin. Là aussi les efforts des agents municipaux sont de chaque instant car la qualité de la vie quotidienne en dépend. Des pistes d'amélioration dans l'organisation générale du service de la Propreté Urbaine sont recherchées en permanence et ont été marquées par la mise en place de locaux et d'équipes dédiées dans chaque quartier.

Mais face aux incivilités, sur les points récurrents quand la prévention ne suffit pas, l'équipe Force action propreté (FAP) sanctionne les contrevenants : dépôts sauvages, déjections canines, ...

787 contraventions ont été dressées en 2019 (soit -4 % par rapport à 2018), suite à l'identification des contrevenants souvent récidivistes dans le cadre de plus de 7 800 interventions. Une coordination des actions des agents de la brigade environnement et des policiers municipaux de la FAP a été impulsée pour lutter contre les dépôts sauvages.

✓ Un maillage d'équipements de proximité dans tous les quartiers

● Les maisons de quartier : renforcer le lien social

Les maisons de quartier sont présentes sur l'ensemble du territoire perpignanais et en particulier dans les quartiers « Politique de la Ville ». Ces maisons de quartiers, dont le maillage va du Nord au Sud en passant par le Centre Historique, ont pour mission le développement social des populations. Véritables structures de proximité offrant des services aux habitants via un projet social élaboré en concertation avec les acteurs du territoire, la Caisse d'allocations familiales (CAF) et les comités d'usagers, la concertation permet à chacun de ces équipements d'apporter des réponses au plus près des préoccupations des habitants. Les services proposés sont très variés et comprennent notamment des permanences juridiques, des ateliers d'aide aux devoirs, des cours de français, des pauses santé et des ateliers intergénérationnels... A l'intérieur des huit maisons de quartier que compte la Ville, il faut inclure les Espaces adolescence et jeunesse (EAJ) qui accueillent les mineurs de 11- 17 ans du mardi au samedi inclus et, tous les jours de la semaine lors des vacances scolaires. Chaque EAJ décline un projet pédagogique sur les principes de la citoyenneté, du bien vivre ensemble et, du devoir de mémoire.

2020

- Est : une nouvelle maison de quartier ouvrira rue Nature, mutualisée avec les salles d'animation de la mairie de quartier Est.
- Ouest : une antenne de vie sociale ouvrira rue Béranger.



● L'animation de proximité comme dynamique d'un territoire

Accompagner l'initiative associative, favoriser la mise en œuvre d'événementiels de proximité pour que les habitants communiquent, échangent, De nombreuses actions coordonnées par les mairies de quartier contribuent au bien vivre ensemble et à la lutte contre l'isolement. Elles créent les conditions au maintien du lien social indispensable à la vie d'un quartier et s'appuient pour cela sur des interlocuteurs essentiels que sont les commissaires et les associations de quartier, de commerçants,...

- L'accueil des nouveaux arrivants organisé sur chacun des 5 territoires de la ville.
- La Fête des Voisins en mai, ce sont 70 sites comptabilisés et plus de 3.000 participants.
- La Fête des quartiers en octobre ce sont plusieurs milliers de personnes pour des animations organisées sur 60 sites.
- Le Goûter des aînés, en décembre, réunit plus de 1.500 personnes.

Les mairies de quartier accompagnent les habitants dans leurs initiatives, coordonnent les actions et gèrent la mise à disposition de locaux municipaux tout au long de l'année :

- Salles d'animations (activités régulières dispensées par les associations) : Ouest, 7 salles - 46 associations ; Est, 7 salles - 48 associations ; Nord, 6 salles - 36 associations ; Sud, 11 salles - 71 associations ; Centre : 10 salles - 23 associations ; les salles du 52 rue Foch qui accueillent plus de 40 associations.

✓ **Les séniors : une présence plurielle de la Ville**

Avec une population qui vieillit et près d'un quart d'entre elle âgée de plus de 75 ans, Perpignan accompagne les seniors dans leur vie quotidienne, dans leur vie de quartier et lutte contre l'isolement.

- Le Guichet unique du CCAS agit pour l'accompagnement et la coordination gérontologique : aide-ménagère, allocation personnalisée d'autonomie – APA, le placement en établissement, les obligations alimentaires, les allocations diverses (minimum vieillesse ou allocation de solidarité aux personnes âgées – ASPA) mais aussi le portage de repas, la téléassistance, le plan canicule.
- Au plus près de chez eux, dans les quartiers, la ville accompagne la vingtaine de clubs seniors dans l'animation qui permet une offre de loisirs et d'animation variée.

L'Université du Temps Libre (UTL), service municipal piloté avec des animateurs pédagogiques de l'UPVD compte plus de 850 adhérents : des seniors en quête permanente d'amélioration des connaissances et du savoir. Les cours se tiennent au théâtre municipal Jordi Père Cerda depuis le mois de janvier.

Par ailleurs, des actions de prévention santé sont organisées à destination des séniors dans le cadre du Contrat local de santé II (dépistages, pause santé, marche bleue...).

• **Plan défibrillateurs**

2020

Dès le 1^{er} janvier, la Ville va équiper en défibrillateurs 26 établissements recevant du public définis comme prioritaires et 41 l'année suivante pour atteindre à terme les 143 recensés.

✓ **La santé : être partie prenante de la lutte contre les déserts médicaux**

Répondre à l'offre de soins des habitants est un enjeu majeur dont la Ville se saisit pour faire face à un nombre important de médecins généralistes qui prendront leur retraite sans trouver de remplaçants dans les 5 prochaines années.

• **Ouverture d'un Centre municipal de santé en 2020**

2020

L'opportunité offerte par le plan national Santé 2022 a été saisie de recruter 2 médecins généralistes pour 2 ans par convention avec l'Agence régionale de santé (ARS), en gestion avec la CPAM, sur un territoire Politique de la Ville.

Ainsi, un Centre municipal de santé est créé au premier trimestre 2020 dans des locaux proche de la place République (rue de la Fusterie) composée d'un pool de 2 médecins, 2 infirmiers du service vaccination de la Direction Hygiène et Santé. Les consultations seront ouvertes à tous sur une large amplitude horaire.

Cette ouverture aux habitants d'un Centre municipal de santé en cœur de ville permet d'apporter une réponse immédiate à la population en attente, en préambule au grand projet de Maison de santé pluriprofessionnelle.

- **Et ensuite d'une Maison pluriprofessionnelle de santé**

Porté par des professionnels de santé locaux, un projet ambitieux de création d'une Maison est en gestation avec la Ville et l'ARS. Il verra le jour à terme dans les locaux du 3 rue Foch nécessitant d'importants travaux d'aménagement des 1.000 m2 pour l'accueil d'une trentaine de professionnels de santé.

Cette structure permettra d'améliorer l'offre et la qualité des soins en centre-ville, d'attirer des professionnels de santé et de permettre d'optimiser leurs conditions de travail. Ainsi, une réponse sera apportée à deux enjeux de santé majeurs d'un Quartier Politique de la Ville : lutter contre les inégalités sociales de santé, maintenir et développer une offre de soins de premiers recours.

- ✓ **La Mission handicap : plus de visibilité pour de larges champs d'action**

Pour un accueil plus facile du public, la Mission handicap ville s'est installée à l'automne dernier au rez-de chaussée de la Maison des associations, 25 rue de la Lanterne. L'accessibilité des nouveaux locaux permet l'accueil public des personnes à mobilité réduite et des différents partenaires de la thématique handicap sur le territoire (associations, institutions, riverains...).

La Mission handicap ville donne une lisibilité aux actions de la politique du handicap sur Perpignan en informant le public et en accompagnant les services municipaux sur les thématiques du handicap.

Au-delà de l'accessibilité voirie, les services municipaux sont aujourd'hui tous mobilisés sur les thématiques du handicap ou de l'accessibilité par la formation du personnel ou encore la nouvelle initiative de mise à disposition des fauteuils roulants lors des grands événementiels tel que Visa. Des mises à disposition de fauteuils, dans les cimetières de la Ville ou encore à l'Office de tourisme, sont à l'étude.

La Mission Handicap participe et accompagne les actions de partenaires associatifs : anniversaire des 90 ans UNADEV bus sensoriel, association « Handisertion 66 », Téléthon 2020... mais assure également la mise à disposition et gestion des télécommandes pour déficients visuels.

- ✓ **La qualité du service public est récompensée par de nombreuses distinctions nationales**



4 – VISER L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE EN ACCEDANT AU LABEL « GOLD CITER'ERGIE »

✓ **Perpignan, ville pionnière de la transition énergétique et écologique en Occitanie**

Perpignan est à nouveau reconnue parmi les villes pionnières de la transition énergétique par un auditeur indépendant, mandaté par l'Ademe.

● **Un engagement constant en faveur de la transition énergétique**

Perpignan s'est engagée dans le cadre du Grenelle de l'environnement en 2008, a adopté son premier Plan Climat en 2012 et dès lors n'a cessé de conforter son action dans ce domaine. La mobilisation des équipes est forte et perdure dans le temps. La Ville a mis en place un grand nombre d'actions concrètes en matière de développement durable et d'énergie climat, pour lesquels elle a d'ailleurs été distinguée à plusieurs reprises : elle a reçu le label européen Cap Cit'ergie en novembre 2014 ; elle a été distinguée en 2015, à l'échelon national en étant lauréate de l'appel à projets « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » ; elle a aussi été la 1^{ère} Collectivité de la Grande Région Occitanie, labellisée Cit'ergie en 2016, seul label européen distinguant les collectivités engagées dans des politiques Energie Climat ambitieuses. Par ailleurs, notre Ville est reconnue pour la gestion durable de ses espaces verts et la qualité de ses parcs et jardins (politique 0 phytosanitaire, 3 sites labellisés éco-jardins...).

● **Un label d'excellence environnementale européen**

Lors de l'adoption de son premier plan climat en 2012, Perpignan s'est engagée dans la démarche Cit'ergie pour suivre, animer et évaluer son plan d'actions. Cit'ergie est en effet le seul et unique label européen avec ce niveau d'exigence.

La démarche repose sur un référentiel d'actions, des outils de pilotage et des indicateurs communs à tous les pays d'Europe. L'intérêt de cette démarche : l'action de notre collectivité est évaluée par un conseiller et un auditeur indépendant. L'évaluation est neutre et se base sur un référentiel d'actions de collectivités exemplaires. Perpignan vient d'obtenir 63,5 % du potentiel : « la Commission nationale du label tient à féliciter la Ville pour sa belle progression dans la démarche à l'occasion de cette 3^e candidature. Le dossier présenté montre de belles réalisations et des scores importants : 4 domaines dépassent 60 % et le domaine 5 de l'organisation interne dépasse même le niveau Gold (à 79,3 %). La Commission nationale du label incite la Ville à maintenir cette exemplarité. »

Il existe 3 niveaux de label. Les différents paliers sont établis en fonction d'un potentiel de points correspondant aux compétences des collectivités et de leur progression sur 4 années.

- note supérieure à 35 % du potentiel : Cap Cit'ergie
- note supérieure à 50 % du potentiel : Cit'ergie
- note supérieure à 75 % du potentiel : Cit'ergie Gold

En France, 167 collectivités (représentant 19,9 millions d'habitants) sont engagées dans la démarche. Seulement 2 sont labellisées « Gold », niveau le plus élevé et 45 seulement labellisées Cit'ergie, dont Perpignan.

✓ **Perpignan à nouveau labélisée Cit'ergie**

Durant l'année 2019, les élus et services de la Ville, accompagnés d'un bureau d'études, ont organisé plusieurs ateliers de travail pour répondre aux critères du nouveau label qui a été entièrement revu et produire les justificatifs des actions réalisées dans tous les domaines : planification du territoire, aménagement et urbanisme, politique de l'habitat, performance du patrimoine bâti et de la flotte de véhicules, espace verts et préservation de la biodiversité, énergie, eau, assainissement et déchets, mobilité, organisation interne, communication et partenariats...

Ils ont aussi travaillé à l'élaboration d'un projet de programme d'actions Plan Climat Air Energie 2020-2023 qui a été délibéré par le conseil municipal du 7 novembre 2019.

Entre les mois de septembre et octobre 2019, le dossier de Perpignan a été étudié par une auditrice indépendante mandatée par l'Ademe, puis les élus et services ont été soumis à une séance d'audit de 3h00 qui s'est déroulée le 10 octobre 2019.

Au regard de l'évaluation réalisée par l'auditrice et du dossier présenté par la Ville, la Commission nationale du label Cit'ergie, composée de professionnels et d'experts du domaine, a donc décidé de renouveler le label de Perpignan le 20 novembre dernier.

Le label a été remis officiellement aux élus de Perpignan le 31 janvier 2020, aux assises européennes de la transition énergétique à Bordeaux.

A noter, dans son évaluation, l'auditrice a souligné la belle progression de Perpignan dans le label (+6,6%) et le fait que tous les domaines ont progressé, ce qui n'est pas le cas de toutes les collectivités auditées puisque les exigences du label progressent aussi, en même temps que la réglementation.

Le programme « Plan Climat Air Energie 2020-2023 » de Perpignan est organisé autour de 4 axes majeurs : une stratégie « bas carbone », un patrimoine et des équipements publics énergétiquement performants, une administration écoresponsable et enfin, un accompagnement et une mobilisation des acteurs du territoire dans les démarches énergie/climat. De nombreuses actions seront donc mises en place dans le cadre de ces 4 thématiques.

Perpignan est donc en bonne voie et mobilisée pour atteindre le niveau « Gold » dans 4 ans !

✓ **Un plan d'actions ancré dans l'action immédiate et concrète**

Le programme « Plan Climat Air Energie 2020-2023 » de Perpignan est organisé autour de 9 objectifs opérationnels. Il comporte 195 actions concrètes dont 68 nouvelles.

Parmi les points importants à noter :

- **Un volet adaptation au changement climatique renforcé**

L'objectif est de définir une stratégie de la Ville résiliente et durable, de traiter la question des îlots de chaleur/fraîcheur et de développer la nature en ville. Ainsi plus de 800.000 € sont programmés dès 2020 sur ce volet, pour planter un minimum de 1.000 arbres d'alignement/an, réaliser des plantations d'arbres le long des cours d'eau, sur les délaissés, les friches et les bassins de rétention y compris création de cheminements piétons et prairies fleuries (Basse , Ruisseau de Cabestany, Les Canals, Les Lloberes...), réaménager des sites peu attractifs en espaces naturels (ex jardin de la Butte, Frantz Reichel...) et mettre en place des équipements de fraîcheur (pergola, mur végétal, brumisation, jeux d'eau, fontaines en circuit fermé...).

2020

2020

- **Cinq nouvelles réalisations concrètes en faveur des énergies renouvelables seront lancées dès 2020, sur les bâtiments municipaux**

- Installation d'une chaufferie bois au groupe scolaire Anatole France, et isolation de la façade pour un montant de 344.000 € HT. Début des travaux prévu pour février 2020.
- La réalisation d'une toiture solaire de 255 Kwc, sur le bâtiment des ordures ménagères pour un montant estimé de 390.000€ (installation en revente totale).
- La réalisation d'une toiture solaire sur le bâtiment de la police municipale. Installation de 47Kwc estimée à 60.000 € HT et qui sera en autoconsommation.
- Enfin, deux toitures solaires : une sur la Médiathèque et l'autre sur la deuxième tranche du bâtiment de l'université Saint-Sauveur (voir détail ci-après).

Ces installations permettront à la Ville de couvrir plus de 30 % des besoins en électricité de son patrimoine bâti d'ici 2020/2021.

- **Exemples d'autres investissements prévus en lien avec la transition énergétique et écologique, en 2020 :**

- Eclairage Public : la Ville a programmé un nouveau plan de modernisation de l'éclairage public en remplaçant les anciens luminaires par des Leds et les appareillages par des ballasts électroniques. 8.000 points lumineux seront traités en 4 ans, pour un montant total de 3,8 M€, à raison de 2.000 points lumineux remplacés/an. Les premiers secteurs traités en 2020 seront les grands boulevards de ceinture (Briand, Pointcaré, Mercader, Wilson, Bourrat...).
- L'extension du parc Sant Vicens va se poursuivre avec 40.850 m² supplémentaires, il deviendra bientôt le plus grand parc fermé de la Ville. Les travaux ont démarré en septembre 2019 et se poursuivront jusqu'en juin 2021.

Le programme prévoit notamment : l'aménagement côté place Firmin Bauby d'un parvis, la création d'une liaison inter-quartier et d'une passerelle sur la Cave, des « zones d'évolution libre » pour les chiens, un « bosquet à sieste », une zone de fitness, et une grande prairie. Coût prévisionnel de l'ensemble des travaux 1.9 M€ HT.

- Des travaux sur le parc historique du mas Bresson sont également planifiés sur les 5 prochaines années : un plan important de reboisement est prévu, parallèlement en lien avec le projet pédagogique des équipes du centre de loisirs, un projet de réaménagement va être étudié. Coût prévisionnel 60 K€ dès 2020 et 25 K€ sur les 4 autres années, soit 160 K€ pour le projet global.
- Mobilité active : la réalisation d'une liaison cyclable sécurisée de 4 kms, dans le lit de la Basse, entre la zone de St-Charles et le centre-ville a démarré. Une 1^{ère} tranche de travaux est en cours depuis l'av. du Dr Toreilles jusqu'au stade St-Assisclle pour un montant de 290 K€. Une deuxième tranche est programmée pour le 1^{er} trimestre 2020, permettant de relier le stade St-Assisclle à l'av. Panchot pour un montant de 350 K€. Deux autres tranches suivront rapidement : la troisième permettra la jonction avec l'av. de l'abbé Pierre. Enfin, le dernier tronçon concerne la section urbaine comprise entre la rue Courteline et le Palmarium.

Ce tronçon est à l'étude (dossier loi sur l'eau et chiffrage des aménagements). A terme, cette réalisation permettra une continuité cyclable en site propre de la zone St Charles au cœur de ville.

2020

- Autre réalisation emblématique en 2020 : la 2^e tranche du bâtiment universitaire rue Côte Saint-Sauveur qui s'inscrit dans une démarche globale d'exemplarité environnementale avec une conception bioclimatique permettant de réduire les besoins énergétiques et d'avoir des performances renforcées.

Les services de la Ville et l'équipe de Maîtrise d'œuvre ont présenté le projet devant la commission « Bâtiments Durables Occitanie » à Montpellier le 26 septembre dernier et obtenu le niveau « OR » en phase conception. Le montant estimatif des travaux et honoraires divers s'élève à 5,9 M€ HT. Les travaux ont débuté en janvier pour une livraison prévue en septembre 2021.

- Le sport, acteur du développement durable : l'éclairage du stade Aimé Giral va être entièrement réhabilité en 2020. Les lampes halogènes (133 ampoules) vont être remplacées par des projecteurs Led. L'éclairage actuel doit impérativement être allumé 1H30 avant le début du coup d'envoi de la rencontre sportive pour permettre aux ampoules d'assurer un rendement maximum. Dès 2020, grâce à la modernisation de l'équipement, l'éclairage de l'aire de jeu sera optimum pour une consommation réduite.



Le système d'arrosage de la pelouse du stade est obsolète. La répartition de l'eau et le positionnement des asperseurs ne sont plus satisfaisants et les volumes d'eau difficilement maîtrisables. Dès le mois de mai, la Ville va entreprendre la rénovation totale de l'arrosage de l'aire de jeu. Des études ont été menées pour garantir un résultat de haut niveau avec la possibilité de programmer les volumes d'eau de façon très ciblée (60 zones d'arrosage). Couplé à une station météo, il permettra un apport d'eau précis, évitant ainsi toute consommation inutile.

La toiture du gymnase Lurçat sera totalement rénovée. Là encore cette opération, visera à renforcer la performance énergétique du bâtiment afin de réduire les frais de fonctionnement.



5 - FAIRE PARTAGER LE PROJET POUR DEVELOPPER LES PARTENARIATS

Le projet de Perpignan est au cœur du projet de territoire de Perpignan Méditerranée Métropole (PMM) et nous associons des partenaires qui participent financièrement.

Être parmi les premiers dans le montage des dossiers partenariaux de manière à les voir se concrétiser dans les meilleures conditions pour Perpignan, tel est l'objectif largement atteint comme en témoignent les démarches qui ont récemment abouti.

✓ Le dispositif « Action cœur de ville »

Le 6 avril 2018, par courrier, le Ministre de la Cohésion des Territoires a annoncé que Perpignan était retenue dans les 222 villes éligibles au programme « Action cœur de ville ».

Ce programme est une démarche pluriannuelle à engager sur la période 2018-2022. Il est doté de 5 Md€ sur 5 ans par l'Etat et ses partenaires (Caisse des Dépôts et Consignations, ANAH, Action Logement...). Il a pour ambition, par une approche globale et coordonnée de l'ensemble des acteurs, de créer les conditions efficaces et efficientes du renouveau et du développement des villes moyennes.

Perpignan a traduit son projet urbain dans le P.L.U. révisé le 15/12/2016, s'inscrivant dans les orientations du SCoT Plaine du Roussillon approuvé le 13/11/2013. En parallèle, et toujours dans une logique de ville centre attractive, équitable et qualitative, Perpignan est engagée dans une démarche forte de développement durable de son territoire, en étant la première collectivité d'Occitanie à être labellisée Cit'ergie.

La stratégie de redynamisation de Perpignan a été énoncée dans le cadre de la convention action Cœur de Ville signée le 26/09/2018, qui a permis de mettre en avant la situation du centre-ville axe par axe et transversalement, et faire émerger les forces et faiblesses, ainsi que les besoins et opportunités du territoire.

Le comité de projet local s'est notamment engagé, lors de l'élaboration du projet et de la mise en œuvre des actions, au respect des principes suivants : agir pour la densification et favoriser la mixité sociale en centre-ville ; lutter contre l'étalement urbain et participer à une gestion économe de la ressource foncière ; engager la reconquête économique et notamment commerciale du centre-ville.

En conformité avec ces orientations, le PADD du PLUi-D débattu lors du conseil de communauté de Perpignan Méditerranée Métropole a par ailleurs confirmé cette volonté de reconquête du cœur de l'agglomération. En 2019, Perpignan a demandé la transformation de sa convention Action Cœur de Ville en Opération de revitalisation du territoire (ORT) : c'est un dispositif prévu par l'article 157 de la Loi évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN), adoptée le 18/10/18 par l'Assemblée nationale et publiée au Journal officiel du 23/11/2018. M. le préfet a fait droit à cette demande, après avis du comité régional, et a pris un arrêté en date du 19 décembre 2019, homologuant cette transformation et fixant le secteur d'intervention du cœur de ville.

L'objectif est de mettre en œuvre un projet territorial intégré et durable, pour moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire, afin d'améliorer son attractivité. L'ORT prévoit donc de lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que contre l'habitat indigne, de réhabiliter l'immobilier de loisir, de valoriser les espaces publics et le patrimoine bâti et de réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

L'ORT vise prioritairement à lutter contre la dévitalisation des centres-villes en s'appuyant sur deux principes :

- Construire une approche intercommunale, notamment pour éviter des contradictions dans les stratégies urbaines, commerciales et de l'habitat qui peuvent conduire à développer en périphérie une offre concourant à dévitaliser le centre-ville ;
- Disposer d'un projet d'intervention formalisé intégrant des actions relevant de différentes dimensions (habitat, urbanisme, commerces, économie, politiques sociales,...) dont la mise en œuvre doit être coordonnée. En effet, la formalisation du projet permet de lui donner une légitimité « politique » et une visibilité indispensable pour la mobilisation des financeurs. Elle légitime et favorise l'émergence d'une direction de projet pour travailler de façon transversale, réduire les coûts de coordination et rendre plus fluide l'action publique.

Ce projet d'intervention formalisé prend forme dans le périmètre fixé comme « **secteur d'intervention** » de l'ORT.

Ce périmètre comprend le centre ancien couvert par un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, étendu également à différents tissus urbains faisant l'objet de diverses procédures, OPAH-RU, PNRQAD, PIG, PNRU, NPNRU et QPV, mais également d'études d'opportunité d'évolution de faubourgs identifiés sur 4 périmètres et de nouvelles OPAH-RU.

Il s'agit du cœur historique cerné de ses grands boulevards et ses quartiers mitoyens que sont St Assisclé, la Gare, St Martin, Bas-Vernet et Moyen-Vernet partiel, Las Cobas, St Gaudérique, Clodion Torcatis et les Platanes, quartiers révélant des signes de fragilisation notamment sur des ensembles résidentiels en difficulté et sur des pôles commerciaux de proximité nécessitant un soutien actif de la part de la collectivité.

Ce périmètre du « centre-ville continu » délimite un ensemble urbain dont l'histoire des lieux, ses fonctions symboliques et de représentation, la forme et l'âge du bâti, la densité (de population, de constructions, de commerces, de bâtiments administratifs), le patrimoine historique, architectural et artistique, présentent une cohérence d'ensemble et une continuité logique du cœur historique, constituant le cœur de ville de la ville centre.

Concrètement, notre convention permet à Perpignan de bénéficier des mesures suivantes :

- Le dispositif de défiscalisation « Denormandie » est applicable depuis le 1^{er} janvier 2019.
- L'ORT favorise le retour de commerces en cœur de ville en exemptant d'Autorisation d'exploitation commerciale (AEC) les commerces s'implantant en centre-ville ou secteur d'intervention.
- L'ORT instaure l'obligation d'information préalable du maire avant la fermeture ou le déplacement d'un service public.
- Le droit de préemption urbain renforcé et le droit de préemption des fonds artisanaux et commerciaux s'appliquent.

✓ **Le nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU)**

En 2020, suite à la signature de la convention NPNRU, des opérations de proximité débuteront dans le cadre d'un programme pluriannuel sur les quartiers centre-ville, Champ de Mars et Diagonale du Vernet.

Préparée depuis 3 ans, en concertation avec les habitants et les partenaires sur la base du bilan du PNRU1, la convention est opérationnelle en 2020. Elle s'élève à 193,8 M€ HT. Elle engage les partenaires à hauteur de 44,3 M€ pour la Ville (dont 7,4 M€ concession d'aménagement), 7 M€ de l'Etat, 39,3 M€ les bailleurs sociaux, 20,8 M€ pour PMM, de 33,4 M€ pour l'Anru, 11,4 M€ le Conseil régional, 7,6 M€ le Conseil départemental, 7,8 M€ de l'Anah, 2,4 M€ de l'Europe, 23,3 M€ autres financeurs et 4 M€ de valorisation foncière.

○ **Centre historique**

Réalisé :

- Tranche 1 de l'Université

En cours :

- Tranche 2 de l'Université

○ **Diagonale du Vernet**

Réalisé :

- Diaz = Démolitions bâtiments 2 – 3 – 4 – 8
- Nouveau Logis : Construction de 35 logements adaptés
- Peyrestortes = Salle de boxe (opération ATI)

En cours :

- Vernet Salanque
 - ◆ Création d'un parc de loisirs et d'un parking
 - ◆ Création d'un cheminement doux arrière Groupe Scolaire Jean Jaurès
- Diaz
 - ◆ Réhabilitation et modénature bâtiments 1 et 5
 - ◆ Pré-verdissement des abords

○ **Champ de Mars**

Réalisé

- Pôle petite enfance : Tranche 1 - Relais d'assistants Maternels
- Espace sportif de proximité
- Démolition 20 garages
- Gymnase Jean Lurçat – travaux de modernisation

En cours :

- Parc urbain et jardins familiaux de la lunette de Canet
- Maison pour tous

✓ **Le contrat territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée**

Le Conseil régional Occitanie/Pyrénées-Méditerranée et PMM ont signé un contrat territorial. 2018/2021 dans lequel la Région s'attache notamment à :

- Soutenir les grandes fonctions de centralité développées par l'agglomération ou la communauté urbaine vis-à-vis de sa zone d'emplois et des bassins de vie qui la composent ;
- Accompagner les dynamiques consistant à conforter et à valoriser ses spécificités lui permettant de se positionner comme une communauté urbaine référente dans ces domaines ;
- Contribuer à son attractivité culturelle, patrimoniale, touristique et sportive et favoriser son rayonnement au niveau national voire à l'international dans le cadre de stratégies partagées ;
- Participer à la mise en œuvre des programmes de cohésion sociale dans le cadre de ses politiques ;
- Fortifier l'attractivité des bourgs centre qui remplissent la fonction d'équilibre au sein de la communauté urbaine.

Dans le cadre de ce contrat, Perpignan a bénéficié en 2018 de financements, notamment, pour la piste cyclable inter campus (150 K€), l'aménagement des berges de la Têt (340 K€), l'Office de tourisme à la Loge (125 K€), la phase II du Campus Mailly (1.196 K€) et la restauration de l'Église Sainte Claire (520 K€). La convention 2019 prévoit le financement de la phase II du campus Mailly (1.196 K€) de la salle du mas Casenove (3.000 K€), de la chapelle du Tiers Ordre (100 K€), la 2^e tranche du parc Sant Vicens (387 K€) et la rénovation de la médiathèque (342 K€).

✓ **L'Europe – ATI « Approches territoriales intégrées » volet Urbain**

Le Contrat cadre du Contrat de ville de l'agglomération de Perpignan Méditerranée a été adopté en décembre 2014. Il pose les enjeux et les orientations d'une politique d'intervention sur neuf quartiers. Il concerne à l'échelle de l'agglomération exclusivement la ville de Perpignan et représente 25 % de la population perpignanaise, soit 28.430 habitants.

L'ANRU a retenu, au titre de la déclinaison urbaine du contrat de ville, quatre quartiers prioritaires dont : un d'intérêt national (le quartier Centre historique) et trois d'intérêt régional (la diagonale du Vernet, Nouveau logis et le Champ de Mars).

Dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE pour la période 2014-2020, ces trois quartiers d'intérêt régional ont été retenus dans le cadre de l'ATI, pour une dotation globale de 2,5 M€. Les opérations financées à ce jour sur l'ATI concernent le QPV Champ de Mars (espace sportif de proximité, RAM, maison pour tous) et la diagonale du Vernet (salle de boxe).

Pour 2020, les opérations d'investissement prioritaires porteront notamment sur les travaux du couvent des Dominicains, la mise en valeur du parcours archéologique et paysager de Ruscino, les façades de l'hôtel Pams, l'aménagement des places publiques et du parc Maillol. L'opération sur le couvent des Clarisses (Centre de mémoire de l'exil républicain espagnol et catalan) devrait bénéficier d'une subvention de l'Europe à hauteur de plus de 420 K€.

Les discussions autour de la programmation 2021/2027 des fonds européens et en particulier du Feder mettent l'accent sur les acteurs régionaux pour faciliter leur mise en œuvre au plan local. Les projets portés par la Ville s'inscrivent pour certains parfaitement dans les orientations du Feder (développement durable, cohésion et équilibre du territoire, développement économique et innovation).

✓ Le label Grands Sites Occitanie/Pyrénées-Méditerranée

Le territoire de Perpignan Méditerranée est labellisé Grands Sites Occitanie depuis avril 2018. Son dossier s'appuie sur la ville de Perpignan qui est une des rares cités de France à pouvoir se targuer d'avoir été la capitale d'un royaume indépendant. Capitale terrestre, quand Palma de Mallorca était la capitale maritime d'un royaume éphémère d'un grand rayonnement culturel et artistique, le cœur emblématique de Perpignan est marqué par ce mécénat royal, symbolisé principalement par des lieux de pouvoir et des édifices religieux, mais aussi par une organisation rationnelle et innovante du territoire qui perdure encore largement dans le paysage urbain et qui fait en grande partie sa particularité et son charme.



Pour promouvoir la destination et renforcer l'attractivité touristique de ce site remarquable, PMM en collaboration avec la ville de Perpignan, le Département des Pyrénées-Orientales, l'Office de Tourisme Communautaire, l'Agence Départementale du Tourisme et les sites associés (Musée d'Art Hyacinthe Rigaud, Musée de la Préhistoire de Tautavel, Musée Mémorial de Rivesaltes, l'Aquarium de Canet-en-Roussillon et le Lydia, paquebot des sables du Barcarès) s'est inscrit dans le dispositif « Grands Sites Occitanie ». Une stratégie de développement basée sur la préservation-valorisation et la mise en tourisme du cœur emblématique et de sa zone d'influence à 5 ans, intégrant le tourisme, la culture, le patrimoine, l'environnement, mobilisant tous les partenaires et répondant aux attentes des visiteurs au niveau local, national et international, est élaborée.

Perpignan « Grand Site Occitanie » se centre sur le cœur emblématique du patrimoine perpignanais lié à l'époque historique du Royaume de Majorque autour du remarquable Palais des Rois de Majorque ; l'ensemble cathédral et son Campo Santo ; les églises Saint-Jacques et Notre-Dame la Réal ; les couvents des Dominicains, des grands Carmes et des Franciscains ; l'hôtel de ville, la Loge de Mer, ses hôtels gothiques ; les demeures des notables, les décors et collections présentées au Musée Rigaud ; ses quartiers d'origine médiévale ; ses fortifications ; son pont ; son aqueduc et ses 21 arches, etc. Tout cet espace urbain, qui représente une centaine d'hectares, est classé « Site patrimonial remarquable » dans sa totalité.

Perpignan bénéficie de cofinancements supplémentaires sur les opérations labellisées GSO, à l'exemple du Centre de mémoire au couvent des Clarisses, du CIAP à la Casa Xanxo ou encore sur les aménagements des entrées de ville, places Cayrol et Jeantet Violet.

✓ Le Contrat de plan Etat/Région 2021-2027 (CPER)

La réflexion sur les futurs CPER a démarré en accordant davantage d'initiatives aux régions, notamment au niveau des axes thématiques sur lesquelles les régions entendent s'engager.

PMM a contribué à cette réflexion. Les négociations devraient se faire au 1^{er} trimestre 2020 pour une signature fin 2020.

La rédaction du CPER devrait ainsi se faire en étroite collaboration avec les autres dispositifs contractuels et en particulier avec le Contrat territorial de la Région Occitanie dans lequel les projets de Perpignan sont bien représentés.

6 – POURSUIVRE LA STRATEGIE FINANCIERE PERMETTANT D'INVESTIR ET DE BAISSER LA DETTE

Nous venons de voir toute l'importance de l'investissement qui permet à une ville d'être repérée et identifiée. Cet investissement accroît l'attractivité de Perpignan, comme nous le montrent les indicateurs vus en partie II.

Il améliore aussi la qualité de vie des Perpignanais en développant des équipements et des aménagements de proximité sur l'espace public de chaque quartier.

La période 2014/2018 a permis d'adapter la stratégie financière pour faire face à la baisse brutale de la DGF que nous avons déjà commentée.

Pour compenser la perte d'une ressource significative de leur budget sur cette période, certaines collectivités ont choisi d'augmenter massivement les impôts (Lille +23,3 % ; Clermont-Ferrand +15,1 % ; Toulouse +15 %...), d'autres de baisser l'investissement. Ce ne sont pas les choix de Perpignan.

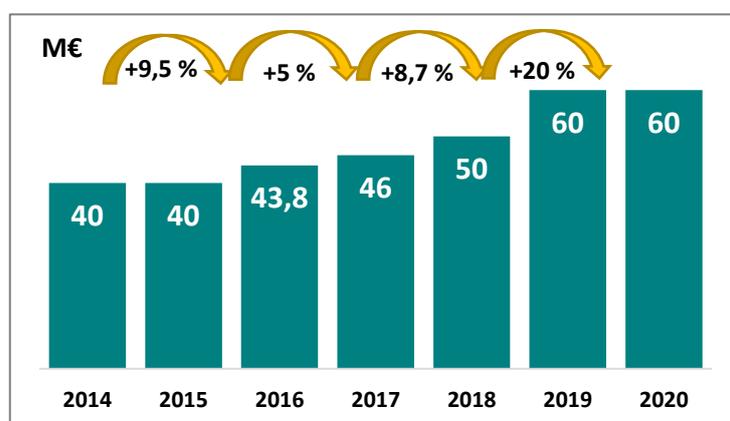
Perpignan a choisi :

- De maîtriser ses dépenses ;
- D'augmenter son autofinancement ;
- De réduire sa dette ;
- D'investir toujours plus ;
- De créer l'équilibre financier qui pouvait permettre de baisser la fiscalité, ce qui a été fait en 2019 pour la 1^{ère} fois.

✓ 60 M€ de dépenses d'équipement et convention de gestion

La situation financière de Perpignan permet d'investir et de financer entre 50 et 60 M€ d'équipements et convention de gestion par an.

EVOLUTION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT ET CONVENTION DE GESTION

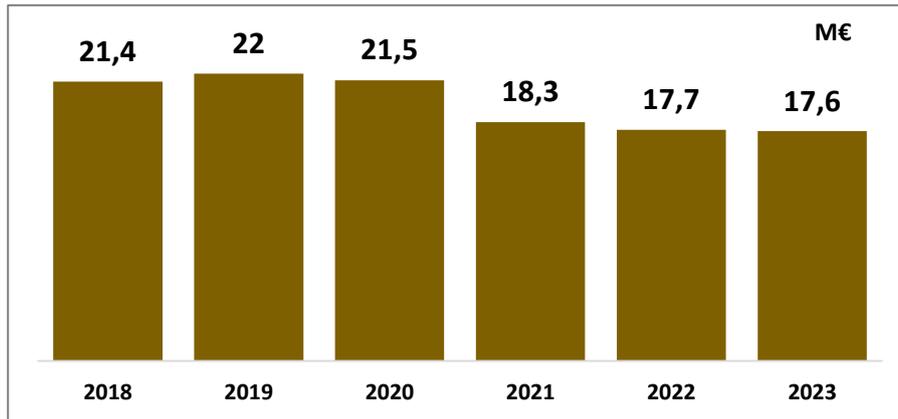


(Source : Budgets Primitifs)

✓ Un capital remboursé en forte baisse

Nous avons vu que le profil d'extinction de la dette rentre dans une phase favorable avec une baisse régulière des emprunts remboursés à partir de 2020, résultat d'un recours moindre à l'emprunt, conséquence de la forte progression de l'autofinancement, rendue possible grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Le choix de retenir l'amortissement constant comme mode de remboursement a aussi permis de rembourser plus vite le capital.

EVOLUTION DU CAPITAL REMBOURSE
(avec 10 M€ d'emprunts nouveaux par an)

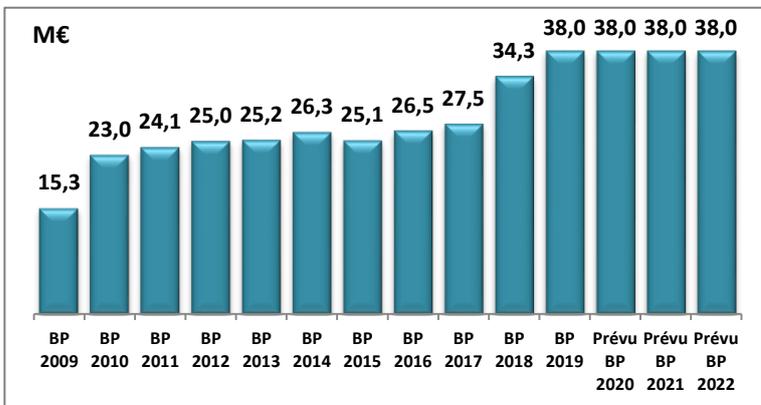


(Source : Budgets Primitifs)

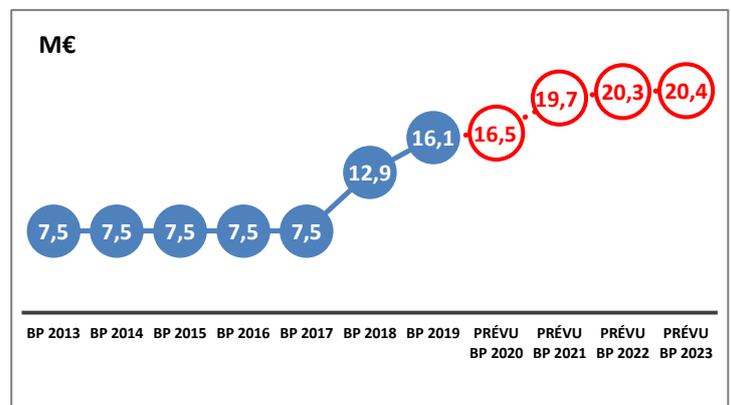
✓ Une progression de l'autofinancement net

Baisse du capital remboursé associée au maintien de l'autofinancement brut (si la section de fonctionnement continue à être maîtrisée), l'autofinancement net est donc amené à progresser, résultat du cercle vertueux de la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

AUTOFINANCEMENT BRUT



AUTOFINANCEMENT NET

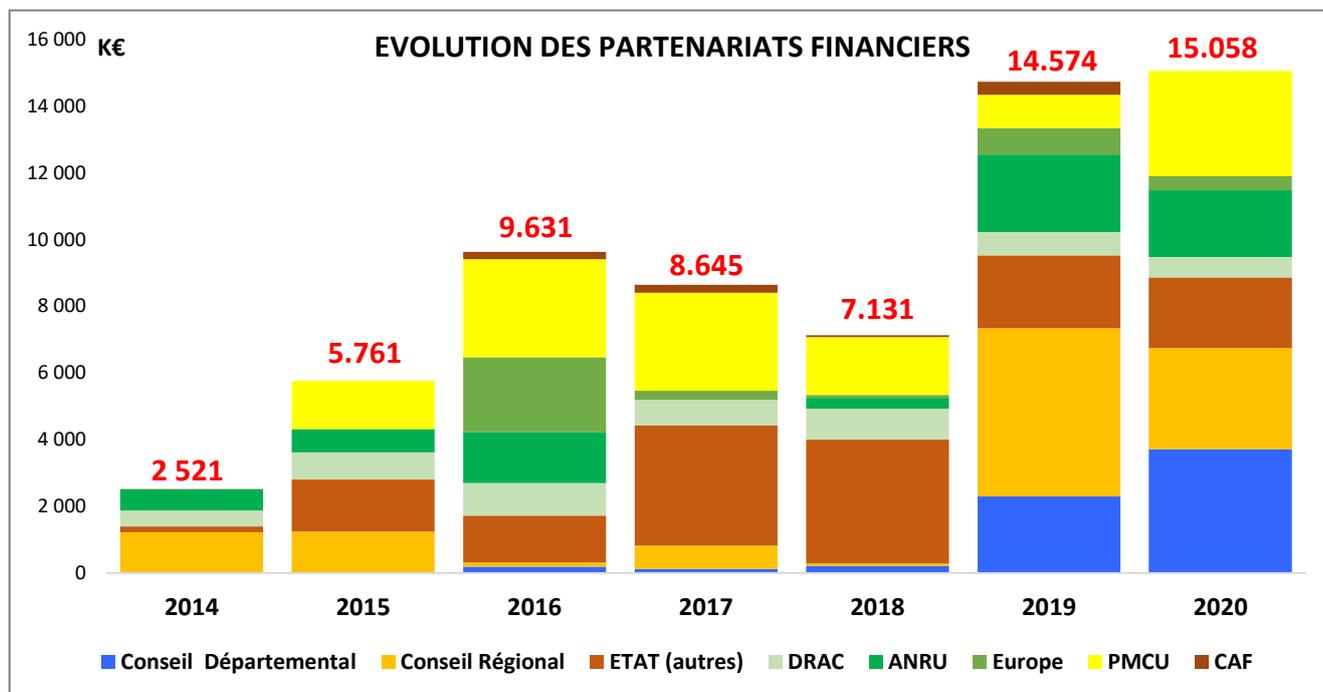


(Source : budgets primitifs)

✓ Les ressources complémentaires pour financer l'investissement

• Les aides des partenaires

Les subventions d'investissement prévues sont en sensible progression depuis 2 ans. En 2020, le montant à inscrire au budget primitif sera autour de 10 M€ suite aux nouveaux partenariats signés notamment avec l'ANRU, l'Etat, le Conseil régional et le Conseil départemental.



(Source : arrêtés de notification et prévisions 2020)

• Les ventes foncières

Elles seront inscrites prévisionnellement au budget primitif 2020 pour un montant d'environ 7 M€ qui correspond à des cessions de terrains de la commune. Des parcelles importantes devraient être vendues en 2020, notamment, sur le secteur Sud (Miséricordes) et sur la zone Chefdebien.

• Les conventions de gestion

Reconduites au Conseil municipal du 19/12/2018 jusqu'au 31/12/2021, la Ville facturera à PMM à l'euro/l'euro, les travaux qui seront réalisés dans le cadre des compétences voiries pour un montant prévu à 15,18 M€.

Il faut rappeler que l'annuité d'emprunt, correspondant aux conventions de gestion, continue à être financée par Perpignan par le biais de l'attribution de compensation (AC) qui est amputée, chaque année de cette annuité, conformément aux conclusions de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), approuvées par le conseil municipal.

• Les autres recettes d'investissement

Le FCTVA est estimé autour de 3,3 M€.

• L'emprunt d'équilibre

Au BP 2020, il s'établit à environ 10 M€ maximum par an.

7 – BAISSER LA FISCALITE GRACE A UNE SITUATION FINANCIERE PARFAITEMENT SAIN

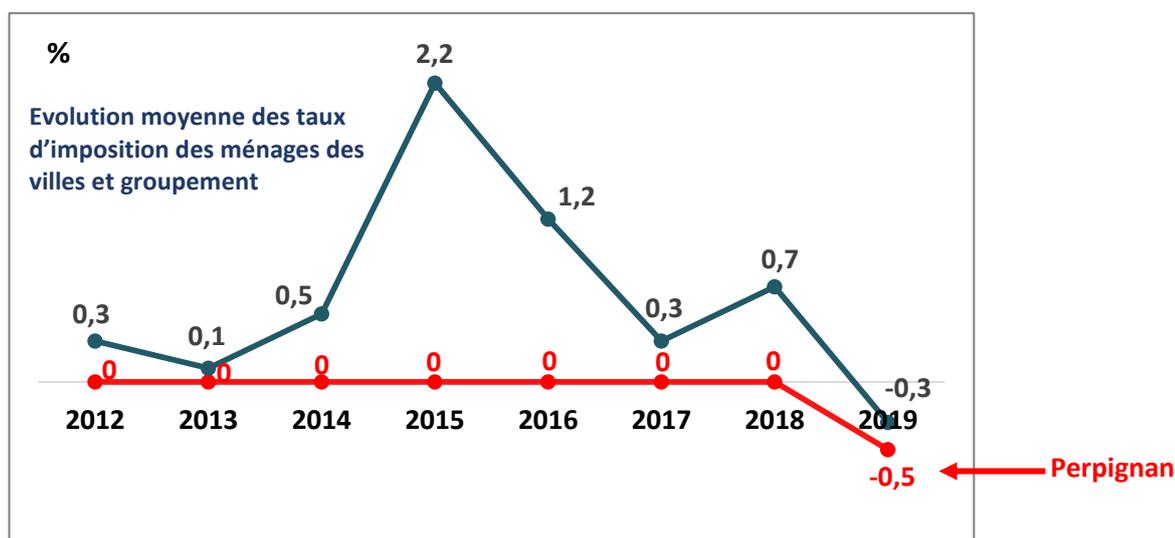
- ✓ **En 2019, Perpignan a baissé le taux de foncier bâti de 0,5 % après 7 années de pause fiscale**

En 2019 parmi les 42 villes de plus de 100.000 habitants, seulement 5 villes ont baissé leur taux. Sur les 150 villes entre 40.000 et 100.000 habitants, seulement 19 villes baissent leur taux.

- **2012/2019 Progression de la fiscalité communale**

Communes de plus de 100.000 habitants	Variation TF	Variation TH
Perpignan	-0,5%	0,0%
Bordeaux	5,0%	5,0%
Boulogne-Billancourt	8,8%	68,3%
Clermont-Ferrand	15,1%	15,1%
Dijon	9,4%	9,3%
Le Mans	6,1%	6,2%
Lille	23,3%	0,0%
Limoges	10,1%	6,6%
Lyon	6,2%	4,0%
Marseille	4,9%	4,9%
Mulhouse	8,2%	8,2%
Rouen	2,9%	2,9%
Saint Denis (93)	10,0%	87,4%
Strasbourg	5,6%	5,6%
Toulouse	15,0%	15,0%
Tours	4,2%	4,2%
Villeurbanne	16,7%	-11,9%

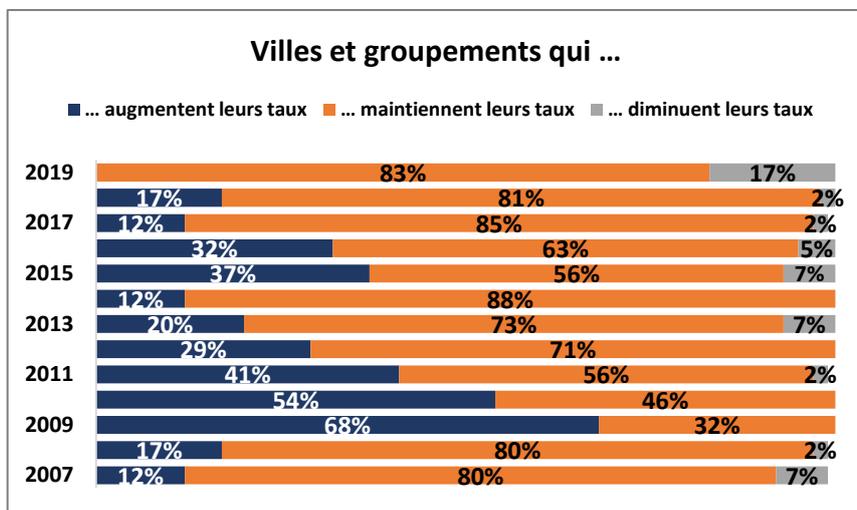
- **Evolution de la fiscalité communale depuis 2012**



(Source : Forum pour la gestion des villes)

• Taux d'imposition des ménages (TH, FB, FNB)

83 % des villes et de leurs groupements à fiscalité propre (soit 35 territoires) décident de maintenir leur taux de fiscalité en 2019, 17 % d'entre eux font le choix de les baisser (soit 6 territoires).



(Source : Forum pour la gestion des villes-2019)

Ces tableaux présentent les taux d'imposition 2019 de l'ensemble des villes et de leur groupement, ainsi que leur évolution par rapport à 2018.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

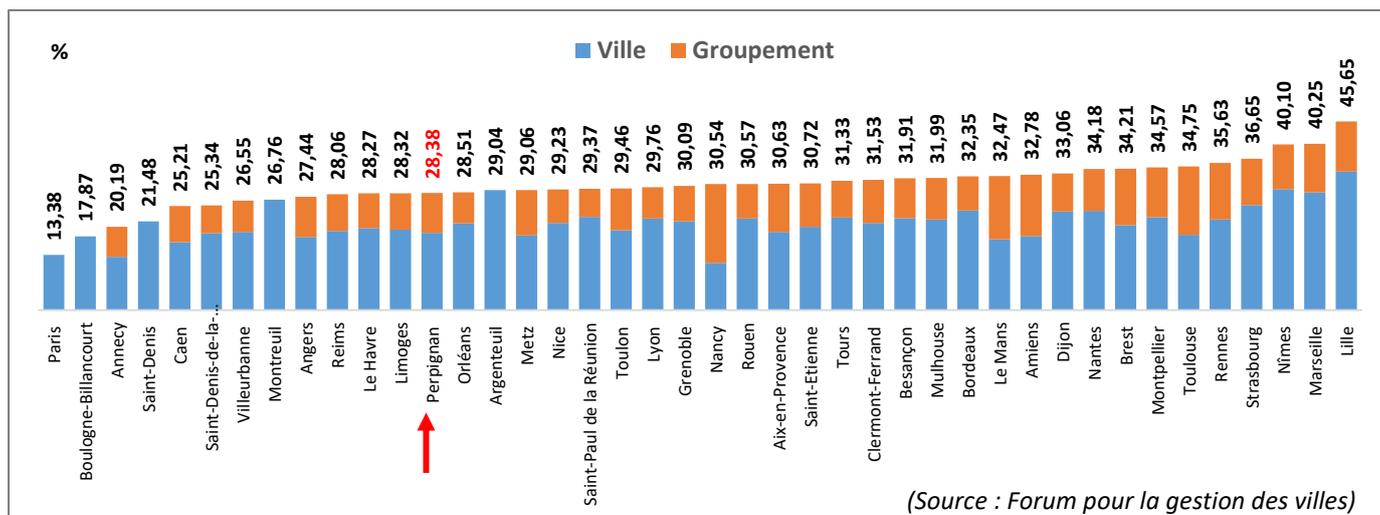
en %	Ville					Groupement					
	TAUX 2019				évolution 2018/2019	TAUX 2019				évolution 2018/2019	
	TH	FB	FNB	CFE	TH/FB/FNB	TH	FB	FNB	CFE	TH/FB/FNB	CFE
AIX EN PROVENCE	18,94	17,64	12,37		0,00%	11,69	2,59	2,78	31,02	0%	0%
AMIENS	17,97	27,76	15,52		0,00%	14,81	2,57	4,75	25,83	0%	0%
ANGERS	17,70	32,98	38,57		0,00%	9,74	2,18	5,48	25,22	0%	0%
ANNECY	12,94	16,26	34,00		0,00%	7,25	1,69	6,40	24,46	0%	0%
ARGENTEUIL	29,04	21,84	63,31		0/-6,2/0%				25,84		0%
BESANCON	22,28	25,64	26,37		0,00%	9,63	1,54	1,17	26,26	0,4%/20,3%/0%	0,5%
BORDEAUX	24,13	29,21	90,92		0/-1/0%	8,22		3,23	35,06	0%/-/0%	0,0%
BOULOGNE-BILLANCOURT	17,87	8,01	9,78		0,00%				20,21	-	0%
BREST	20,57	24,27	35,28		0,00%	13,64	2,93	8,15	29,17	0%	0%
CAEN	16,49	29,22	30,29		-1,00%	8,72	0,96	3,81	25,71	0	0%
CLERMONT-FERRAND	21,08	26,12	63,97		0,00%	10,45	2,36	11,28	25,75	0%/43%/0%	0%
DIJON	23,89	29,28	92,79		0,00%	9,17	0,61	4,95	27,04	0%	0,0%
GRENOBLE	21,52	36,73	84,42		0,00%	8,57	1,29	6,87	31,09	0%	0%
LE HAVRE	19,84	29,00	27,50		0,00%	8,43		0,00	23,99	0/-100/-100	1%
LE MANS	17,19	13,65	22,01	15,71	0,00%	15,28	13,09	21,62	11,89	0,0%	0,0%
LILLE	33,55	29,06	16,65		0,00%	12,10		2,09	33,61	0%/-/0%	0%
LIMOGES	19,48	19,34	60,22		0	8,84	1,00	3,46	26,40	0%/ns/0%	0%
LYON	22,15	18,23	19,97		0,00%	7,61	11,58	1,91	28,62	0%	0%
MARSEILLE	28,56	24,02	24,99		0,00%	11,69	2,59	2,78	31,02	0%	0%
METZ	18,09	17,21	70,35		0,00%	10,97	2,09	7,41	25,94	0%	0,0%
MONTPELLIER	22,49	31,18	112,71		0,00%	12,08	0,17	5,69	36,58	0%	0%
MONTREUIL	26,76	22,29	35,38		0,00%				38,67		0%
MULHOUSE	21,93	27,84	112,61		0,00%	10,06	1,58	4,78	26,36	2%/233,3%/3%	1,5%
NANCY	11,42	12,44	17,51		0,00%	19,12	8,81	12,51	29,65	0%	0%
NANTES	24,04	27,51	62,48		0,00%	10,14	6,41	4,88	31,49	0	0,0%
NICE	21,10	21,00	35,69		0/-9,2/0%	8,13	6,40	1,47	28,88	0	0%
NIMES	29,33	28,55	83,76		0/-8,1/0%	10,77		4,09	34,30	0%/-/0%	0%
ORLEANS	20,99	29,81	39,60		0,00%	7,52	1,28	6,12	24,88	0%	0%
PARIS	13,38	8,37	16,67	16,52	0,00%						
PERPIGNAN	18,73	27,32	41,85		0/-0,5/0%	9,65	2,00	2,05	34,59	0	0%
REIMS	19,19	29,26	24,10		0,00%	8,87	1,45	8,08	24,80	0%	0,0%
RENNES	21,99	25,76	39,33		0,00%	13,64	1,73	6,10	28,73	0%	0%
ROUEN	22,22	23,35	27,88		0,00%	8,35		2,60	26,03	0%/-/0%	3%
ST DENIS (93)	21,48	22,65	28,31		0,00%				38,49	-	3,2%
ST DENIS LA REUNION	18,62	23,79	13,03		0,00%	6,72		1,29	23,17	0%/-/0%	0%
SAINT ETIENNE	20,16	23,55	42,28		0,00%	10,56	1,37	4,98	28,81	0%	0%
ST PAUL DE LA REUNION	22,55	28,83	30,91		0,00%	6,82		1,43	25,00	0%/-/0%	0%
STRASBOURG	25,40	22,49	72,52		0,00%	11,25	1,15	4,94	26,83	0,4%/0,9%/0,2%	1,7%
TOULON	19,35	23,90	29,97		0,00%	10,11	4,00	10,13	35,89	0%	0%
TOULOUSE	18,25	20,29	71,30		0,00%	16,50	5,96	33,75	36,58	0%	0,0%
TOURS	22,42	22,46	36,03		0,00%	8,91		2,18	23,37	0%/-/0%	0%
VILLEURBANNE	18,94	18,91	17,28		-11,9%/16,7%/-11,9%	7,61	11,58	1,91	28,62	0%	0%

Taux moyens

Villes de Métropole	18,95	17,22	32,25	16,5	-0%/0,7%/-0%	10,64	4,39	5,29	29,82	0%/-0,2%/-0,9%	-0%
Villes de Métropole hors Paris	21,85	23,36	37,37	15,71	-0%/-0,9%/-0%	10,64	4,39	5,29	29,82	0%/-0,2%/-0,9%	-0%
Villes d'outre-mer	20,01	25,45	17,81	-	0%/0%/0%	6,76	-	1,33	24,04	0%/-/0%	0,0%
Ensemble des villes	18,97	17,35	31,06	16,5	-0%/-0,7%/-0%	10,54	4,39	4,81	29,72	0%/-0,2%/-0,9%	-0%

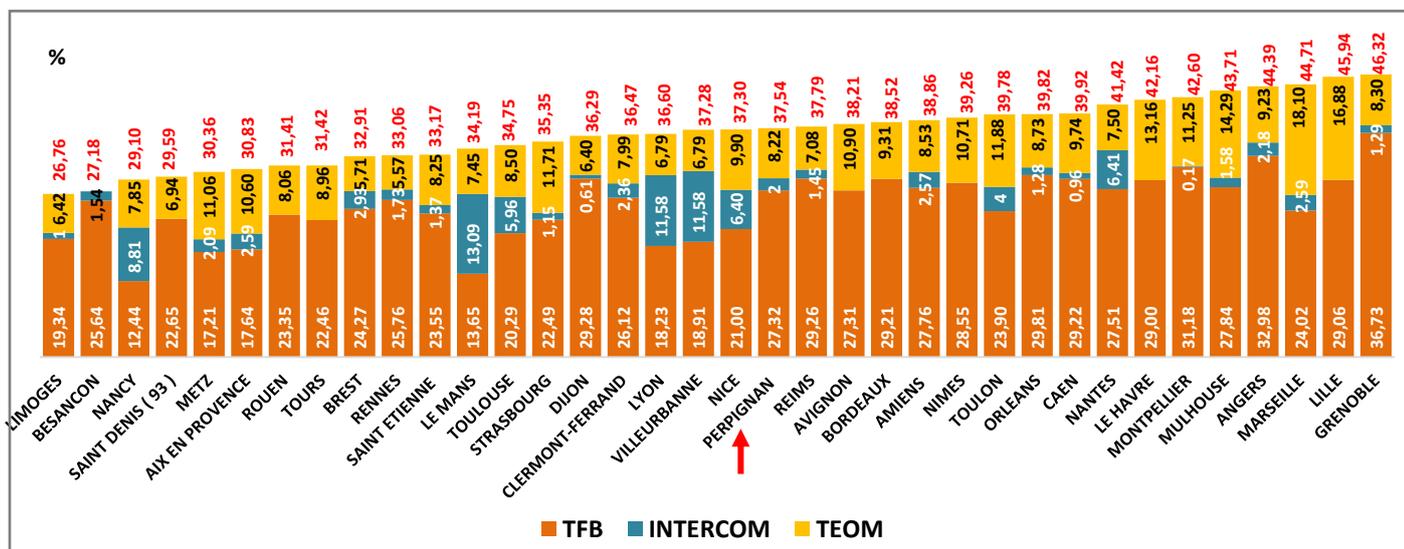
(Source : Forum pour la gestion des villes-2019)

TAUX DE TAXE D'HABITATION 2019 (CUMUL VILLE ET GROUPEMENT)



- Un taux ville (18,73 %), parmi les plus bas : le 11^e plus bas de France (sur 43 villes, hors Paris).
- Un taux intercommunal plus élevé (Perpignan Méditerranée Métropole a récupéré un taux élevé du Conseil départemental dans le cadre de la réforme fiscale de 2010).
- Un taux de taxe d'habitation cumulé (ville/groupement) positionnant Perpignan au 13^e rang des 43 villes de plus de 100.000 habitants.

TAUX DE FONCIER BATI + TEOM 2019 (CUMUL VILLE ET GROUPEMENT)



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Le bloc communal est concerné par 3 taux additionnels assis sur la base foncière :

- Le taux de Perpignan.
- Le taux intercommunal.
- Le taux d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) du secteur de Perpignan.

Ainsi, Perpignan et Perpignan Méditerranée Métropole ont le taux additionnel de foncier bâti situé au 18^e rang, au niveau national, pour le taux foncier bâti + TEOM (taux cumulé ville/groupement sur 43 villes).

• Taux comparés des villes de la région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

	Taux 2019	FONCIER BATI	T.E.O.M	TOTAL	TAXE HABITATION
▶ Villes > 100.000 habitants	Toulouse	20,29%	8,50%	28,79%	18,25%
	Perpignan	27,32%	8,22%	35,54%	18,73%
	Nîmes	28,55%	10,71%	39,26%	29,33%
	Montpellier	31,18%	11,25%	42,43%	22,49%
	Perpignan	2 ^e rang	1 ^{er} rang	2 ^e rang	2 ^e rang
▶ Villes > 50.000 habitants	Albi	29,97%	12,65%	42,62%	15,95%
	Montauban	30%	9,35%	39,35%	13,65%
	Narbonne	28,34%	12,00%	40,34%	11,33%
▶ Villes < 50.000 habitants	Carcassonne	41,07%	12,10%	53,17%	15,94%
	Béziers	26,54%	12,27%	38,81%	19,53%
	Sète	39,90%	14,50%	54,40%	31,61%
	Foix	21,90%	11,79%	33,69%	12,89%
	Rodez	27,49%	9,74%	37,23%	16,38%
	Auch	43,63%	9,91%	53,54%	17,39%
	Cahors	38,06%	12,87%	50,93%	16,55%
Tarbes	29,90%	10,20%	40,10%	21,78%	

2020 ✓ En 2020 et pour les années suivantes, la situation financière de Perpignan permet désormais d'envisager une baisse de la fiscalité communale ce que peu de communes sont en mesure de faire.

Nous venons de voir que pouvoir baisser les impôts pour redonner du pouvoir d'achat aux Perpignanais résulte de la stratégie financière mise en œuvre pour faire face à la baisse brutale de la DGF en 2014.

• Les autres hypothèses du budget primitif 2020

Le budget primitif 2020 sera bâti en fonction des bases fiscales qui seront notifiées courant mars 2020 par les services fiscaux.

Les tarifs 2020 des services publics ont été adoptés lors du conseil municipal du 18/12/2019. Ils sont sans augmentation pour la plupart d'entre eux.

PARTIE V - CONCLUSION

Dans l'incapacité d'agir efficacement pour baisser la dépense publique, l'Etat associe, depuis 2014, les collectivités locales pour réduire les déficits publics.

Concrètement pour Perpignan, cela se traduit par une diminution de 10 M€ par an de la dotation globale de fonctionnement. Contrairement à d'autres grandes collectivités qui ont massivement augmenté les impôts ou réduit leurs investissements, Perpignan a adopté une stratégie financière claire qui s'est traduite par une maîtrise des dépenses de fonctionnement, anticipant ainsi les contraintes demandées par les « accords de Cahors ».

La maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis d'augmenter considérablement l'autofinancement, et par conséquent la dette a été réduite significativement.

L'investissement a toujours été priorisé pour améliorer la qualité de vie des Perpignanais, soutenir l'emploi et l'attractivité de la ville, qui génère de la création de richesse et dynamise nos ressources.

Désormais, le profil d'extinction de la dette montre une baisse des emprunts remboursés chaque année. C'est le résultat de la stratégie financière mise en œuvre (recours moindre à l'emprunt et augmentation de l'autofinancement).

Si la stratégie de maîtrise de dépense de fonctionnement est maintenue, l'autofinancement net pourrait être encore augmenté, permettant de financer des travaux avec encore moins d'emprunt.

Dans ces conditions, la baisse de la fiscalité, initiée en 2019, après 7 ans de pause fiscale pourrait par conséquent se poursuivre pour associer les Perpignanais aux résultats de cette bonne gestion financière.

Le maire



Jean-Marc Pujol

